António Guterres
au Secrétariat général de l'ONU

Les attentes impatientes de l'Afrique

© L'Harmattan, 2017
5-7, rue de l'Ecole-Polytechnique, 75005 Paris

www.harmattan.com

ISBN : 978-2-343-11217-6
EAN : 9782343112176

Guy MVELLE

António Guterres au Secrétariat général de l'ONU

Les attentes impatientes de l'Afrique

L'Harmattan

Du même auteur chez L'Harmattan

L'Union africain : Fondements, organes, programmes et actions, 2007

L'Union africaine face aux contraintes de l'action collective, 2013

Intégration et coopération en Afrique. La difficile rencontre possible entre les théories et les faits, 2014

L'aide française en Afrique. Les mutations via les contrats de désendettement et de développement (C2D), 2016.

À tous les jeunes Africains et Africaines qui ont subi des abus de la part de ceux qu'ils considéraient légitimement comme étant leurs protecteurs !
(Paris, 06 décembre 2016)

« *Je crois qu'il y a des livres parce qu'il y a du mal dans le monde, et dans le cœur des hommes. Personne n'écrirait s'il n'y avait pas d'histoire. Et le moteur de l'histoire c'est le mal* »
(Jean d'Ormesson : C'était bien, 2003)

« *Le métier de Secrétaire général est sans nul doute l'un des plus passionnants qui soient, mais aussi l'un des plus décourageants »*
(Kurt Waldheim, 1972-1981).

Introduction

Alors que le monde était braqué sur le duel qui se passait entre les deux candidats à la Maison-Blanche, Hillary Clinton et Donald Trump, et que chaque jour l'on comptait les morts par dizaines dans l'affrontement sanglant que les belligérants de Syrie se livrent à Alep depuis cinq ans, voici que très rapidement les grands médias internationaux annoncent le jeudi 06 octobre 2016, la désignation de Monsieur António Guterres au poste de Secrétaire général de l'Organisation des Nations unies.

Ancien premier ministre du Portugal et haut-commissaire des Nations unies pour les réfugiés de 2005 à 2015 (HCR), Monsieur António Guterres est le neuvième Secrétaire général que les Nations unies « désignent » à leur tête, depuis la création officielle de l'Organisation mondiale, le 24 octobre 1945, lorsque la Charte a été ratifiée par la Chine, les États-Unis, la France, le Royaume-Uni, l'Union soviétique et la majorité des autres pays signataires. C'est pour cela que la journée des Nations unies est célébrée le 24 octobre de chaque année. Il est par ailleurs le quatrième Européen à occuper ce poste après l'Autrichien Kurt Waldheim, le Suédois Dag Hammarskjöld et le Norvégien Trygve Lie. Ont ainsi occupé avant lui ce poste, le Sud-coréen Ban Ki-moon (janvier 2007- décembre 2016), le Ghanéen Kofi Annan (janvier 1997-décembre 2006), l'Égyptien Boutros Boutros-Ghali (janvier 1992- décembre 1996), le Péruvien Javier Pérez de Cuéllar (janvier 1982- décembre 1991), l'Autrichien Kurt Waldheim (janvier 1972- décembre 1981), le Birman U Thant (novembre 1961-décembre 1971), le

Suédois Dag Hammarskjöld (avril 1953-septembre 1961) et le Norvégien Trygve Lie (février 1946-novembre 1952).

Une affaire des grandes puissances

Le Portugais arrive ainsi à la tête d'une institution dont la durée du mandat est officiellement de cinq ans renouvelable, mais dont le sort du titulaire est entre les mains des cinq grandes puissances, membres permanents du Conseil de sécurité. Mis à part les cas de démission (Trygve Lie) ou de décès en cours de mandat (Dag Hammarskjöld), l'élection puis le renouvellement du mandat du Secrétaire général des Nations unies sont décidés par ces membres permanents qui disposent chacun d'un droit de veto pouvant bloquer le passage d'une candidature. Quand un Secrétaire général n'est pas en odeur de sainteté auprès d'une grande puissance, en raison de la divergence des positions sur des intérêts particuliers, il est évident qu'il entrera très vite en conflit avec elle, et mettra en jeu son poste. Ce fut le cas en particulier de Dag Hammarskjöld, mais également de Boutros Boutros-Ghali dont la candidature au second mandat aura échoué à cause du veto américain. L'on a aussi observé que le Ghanéen Kofi Annan avait une véritable stature internationale qui déplaisait à l'hyperpuissance américaine[1].

Cet aspect de la vie des Nations unies est un élément fondamental qui montre que l'organisation dite mondiale est une affaire des grandes puissances. Il est bon de rappeler à cet effet que l'Organisation des Nations unies est une affaire des « victorieux »[2] de la Seconde Guerre mondiale, lesquels

[1]Jean-François Guilhaudis : *Relations internationales contemporaines*, 2e édition, Lexis Nexis, 2005, p.206.

[2] Nous mettons le terme victorieux entre guillemets, parce que les Allemands, qui ont été exclus des membres permanents du Conseil de sécurité qui, par ailleurs, est constitué des membres qui se disent victorieux de la Seconde Guerre mondiale, pensent qu'en dehors des États-Unis, tous les belligérants ont perdu la guerre. C'est Washington, entrée d'ailleurs très tardivement dans les combats qui est venue donner

ont été à l'origine des différents traités et accords ayant donné lieu à sa naissance : la Charte de l'Atlantique adoptée par les États-Unis et le Royaume-Uni le 14 août 1941, la Déclaration des Nations unies approuvée le 1er janvier 1942 par 26 pays, la Déclaration quadripartite (États-Unis, URSS, Chine, Royaume-Uni) du 30 octobre 1943 à Moscou, les lignes directrices de la structure et du fonctionnement de l'ONU adoptées le 7 octobre 1944 à Dumbarton Oaks par les juristes des quatre pays cités plus haut, la Conférence de San Francisco tenue du 25 avril au 26 juin 1945, et la signature de la Charte des Nations unies par 50 États…[3].

Une période critique de l'Organisation des Nations unies

António Guterres arrive par ailleurs à la tête de l'Organisation des Nations unies alors que celle-ci traverse une crise morale sans précédent, du fait des accusations d'abus sexuels qu'auraient causés les Casques bleus et les militaires de la Force Sangaris en République centrafricaine. En effet, au début de l'Opération Sangaris, entre décembre 2013 et avril 2014, des militaires français auraient commis des violences sexuelles sur des mineurs centrafricains qui avaient trouvé refuge près de l'aéroport de Bangui. L'enquête ouverte par le parquet de Paris avait abouti à la fin de l'année 2015 aux auditions, dont une garde à vue de cinq militaires français. Mais faute d'éléments confirmant les témoignages des jeunes centrafricains, les présumés coupables ont été relâchés. Une autre procédure est ensuite ouverte après de nouvelles informations transmises aux

---

un coup d'arrêt significatif à la guerre, notamment par le débarquement de Normandie qui a libéré la France, et surtout par les bombes larguées dans les deux villes japonaises d'Hiroshima et de Nagasaki. Pour rappel, la ville d'Hiroshima par exemple a été détruite à 90 % par la première bombe atomique (bombe A), larguée le 6 août 1945 par la forteresse volante américaine *Enola Gay.* On dénombre alors 75 000 morts, 90 000 blessés et des dizaines de milliers de personnes sans abri.

[3] Jean-François Guilhaudis, *op, cit*., p. 2000.

autorités françaises par le haut-commissariat aux droits de l'homme de l'ONU, toujours sur des agressions sexuelles qu'auraient commises des Casques bleus burundais et gabonais, mais aussi des Français de Sangaris, à Dékoa, dans le centre de la Centrafrique, entre 2013 et 2015. Toutes ces accusations n'ont pas donné lieu à de véritables réactions de la part des responsables de l'ONU, au point où l'on est obligé de parler d'un système qui favorise l'impunité. Malgré les annonces faites par Ban Ki-moon pour mettre fin à ces abus commis sous l'égide de l'ONU, l'on reste toujours dubitatif, et l'impression que l'on a est que l'organisation mondiale tolère des comportements considérés comme des dommages collatéraux, au lieu de réfléchir en profondeur à l'impact qu'ils ont sur la crédibilité de l'ONU auprès des populations locales[4]. N'est-il pas possible d'affirmer dans ce cas qu'aux Nations unies, l'on peut faire ce que l'on veut sans en être inquiété. Une attitude qui tranche pourtant avec les premiers termes de la Charte qui proclame la foi des peuples des Nations unies « *dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur humaines de la personne humaine, dans l'égalité de droits des hommes et des femmes, ainsi que des nations, grandes et petites* »[5]. Une attitude qui fait également douter de la capacité et de la volonté d'António Guterres de pouvoir venir à bout de tous ces travers moraux. L'homme fait partie du système pour avoir dirigé pendant dix ans le Haut-commissariat pour les réfugiés. Or, il existe comme une loi de l'omerta dans les rangs de l'ONU et une absence de volonté de changer l'ordre établi, ou plutôt le désordre actuel.

Suite à la désignation de Monsieur António Guterres par le Conseil de sécurité, d'aucuns pensent que cette

---

4

http://www.liberation.fr/planete/2016/10/27/agressions-sexuelles-en-centrafrique-l-enquete-patine_1524777

5 Préambule de la Charte des Nations Unies.

élection présente un caractère historique, au regard des crises et tensions en cours au sein de l'organisation mondiale. Elle serait historique parce qu'un consensus a pu être établi entre tous les membres permanents du Conseil de sécurité, pourtant divisés sur la situation en Syrie. La presse internationale a souligné à grands traits la capacité qu'a eu le nouveau Secrétaire général de réunir sur une même photo de famille, les quinze diplomates du Conseil de sécurité, notamment le Russe Vitali Tchourkine et l'Américaine Samantha Power, qui sont à couteaux tirés sur la question syrienne, mais qui ont su mettre de côté leurs divergences pour s'accorder sur le nom du Portugais. Le Russe aurait même souligné le caractère historique de cette photo qui faisait suite à l'élection de Monsieur António Guterres, alors que l'Américaine soulignait : « *Nous avons un candidat dont l'expérience, la vision, la capacité d'adaptation sur un grand nombre de sujets ont fini par convaincre. C'est remarquable qu'il n'y ait eu ni contentieux ni controverse. Tous les jours, nous nous rendons au Conseil de sécurité où nous aspirons à l'unité que l'on a pu observer aujourd'hui. Et avec une crise aussi terrifiante que celle qui se joue actuellement en Syrie, l'urgence d'obtenir cette unité est évidente* »[6].

La désignation de Monsieur António Guterres serait également historique en raison du fait qu'elle a été réalisée à l'issue de débats publics où l'ensemble des quinze membres du Conseil de sécurité (5 permanents et 10 non permanents) ont pu interroger les différents candidats.

Des candidats aux profils presque similaires

Bien que le Portugais António Guterres ait remporté facilement l'élection au poste de Secrétaire général des Nations unies, il a été concurrencé par des candidats dont le parcours et l'expérience sont également remarquables,

[6] *Le Monde* du 06 octobre 2016.

et qui permettent de dresser le profil type de candidat au poste de Secrétaire général des Nations unies. Parmi les candidats au poste de 9e SGNU, l'on a eu :

- la Bulgare Irina Bokova (63 ans) : directrice générale de l'UNESCO depuis 2009, elle est la première femme et la première personne d'Europe de l'Est à diriger cette organisation. Elle a été entre autres ministre des Affaires étrangères par intérim de son pays pendant près de trois mois, de 1996 à 1997, et ambassadrice de la Bulgarie en France et à Monaco, puis auprès de l'UNESCO. Féministe, elle a toujours pensé qu'il était temps de donner aux femmes l'opportunité de se développer comme membres égales de la société. Elle parle outre le bulgare, l'anglais, l'espagnol, le français et le russe, mais elle aurait été rejetée par les Américains, notamment pour avoir fait entrer la Palestine à l'UNESCO ;
- la Néo-zélandaise Helen Clark (66 ans) : premier ministre de son pays de 1999 à 2008, elle est directrice générale du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) depuis 2009, ce qui fait d'elle la femme la plus gradée des Nations unies, au point où elle a déclaré ne pas se présenter parce qu'elle est une femme, mais parce qu'elle croit être la mieux qualifiée. Elle compte par ailleurs de nombreux faits d'armes tant au niveau de la politique interne de son pays, qu'au plan international. L'on se rappelle qu'elle est entrée en politique en protestant contre la guerre du Vietnam, et en s'opposant aux tournois de rugby dans l'Afrique du Sud sous l'apartheid. Entrée au Parlement en 1981, avant de devenir premier ministre adjoint en 1989, elle a dirigé le Parti travailliste de 1993 à 2008 ;
- la Moldave Nathalie Gherman (47 ans) : ministre des Affaires étrangères et de l'Intégration européenne de 2013 à 2016, elle a également été premier ministre par intérim. Au plan international, elle a occupé des fonctions, telle

celle de négociatrice en chef pour l'accord d'association entre la Moldavie et l'Union européenne, lequel a finalement été signé en 2014. On lui reconnaît également le fait d'avoir participé aux négociations qui ont mené à l'assouplissement du régime des visas des Moldaves voyageant dans les pays de l'Union européenne. Elle a par ailleurs été ambassadrice dans plusieurs pays tels que l'Autriche, la Suède, la Norvège et la Finlande ;

- le Serbe Vuk Jeremic (40 ans) : diplômé de Harvard, et longtemps en fonction dans les institutions financières (City à Londres, et la Deutsche Bank en Allemagne), il a été ministre des Affaires étrangères de 2007 à 2012, mandat au cours duquel il a effectué un lobbying intense dans une trentaine de pays contre la reconnaissance de l'indépendance du Kosovo. Mais la Cour internationale de justice (CIJ) finira par reconnaître l'indépendance de ce pays. Il parle le serbe et l'anglais ;

- le Macédonien SrgjanKerim (67 ans) : ancien ministre des Affaires étrangères de Macédoine de 2000 à 2001, il a également présidé l'Assemblée générale des Nations unies de 2007 à 2008, et a été ambassadeur de son pays en Allemagne de 1994 à 2000, ainsi qu'en Suisse et au Liechtenstein de 1995 à 2000. Il parle l'anglais, l'allemand, le français et l'italien ;

- le Monténégrin Igor Luksic (39 ans) : ancien premier ministre de Monténégro de 2010 à 2012, à cette époque, il était le plus jeune chef du gouvernement au monde. Il parle le monténégrin, l'anglais, le français et l'italien ;

- la Croate Vesna Pusic (63 ans) : ancien ministre des Affaires étrangères et européennes de 2011 à 2016, elle est actuellement présidente du parti populaire croate. Elle parle croate, anglais et allemand ;

- le Slovène Danilo Turk (64 ans) : juriste de formation, président de la Slovénie de 2007 à 2012, ambassadeur de Slovénie à l'ONU, et membre du Comité des droits de

l'Homme, il est connu pour ses positions sur les droits de l'Homme et l'égalité, fondateur également de la Fondation Danilo-Turk qui travaille à la réhabilitation des enfants victimes des conflits armés ;

- le Slovaque Miroslav Lajcak : vice-président du gouvernement, il est également ministre des Affaires étrangères depuis 2012. Il a été diplomate à Moscou et à Tokyo. En 2001, il devient ambassadeur à Belgrade, puis en 2007 il est nommé haut représentant international en Bosnie-Herzégovine ;

- l'Argentine Susana Malcorra : ministre des Affaires étrangères, ancien chef de cabinet aux Nations unies sous Ban Ki-moon entre 2012 et 2015, en charge du Programme alimentaire mondial. Comme fait d'armes, elle a géré la première phase des opérations après le tsunami de décembre 2004, et est très appréciée du SGNU sortant ;

- la Costaricaine Christina Figueres (59 ans) **:** ancienne secrétaire exécutive de la Convention-cadre de l'ONU sur les changements climatiques, elle a notamment mené les négociations en 2015 pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre[7].

De tous ces candidats, deux se sont retirés en janvier 2016 pour des raisons non rendues officielles, la Croate VesnaPusic et le Monténégrin Igor Luksic. Mais l'on peut aisément penser que ce furent des retraits stratégiques, au profit d'un ou d'autres candidats de la même région de l'Europe de l'Est. Mais la multitude de candidatures dans cette région n'a pas permis de dégager une candidature unique et consensuelle au poste de Secrétaire général des Nations unies. Ceci montre bien que dans la région, la Russie n'est plus le leader incontesté qu'il était durant la guerre froide, et qu'elle n'est pas capable de fédérer les

[7] Les différents profils des candidats ont été tirés dans le site de rfihttp://www.rfi.fr/ameriques/20160413-onu-neuf-candidats-succession-ban-ki-moon-secretaire-general-election le 12 octobre 2016 à 17h14mn.

États et les intérêts de la région autour d'un objectif commun. L'on sait qu'entre 2000 et 2009, douze pays de l'ex-bloc communiste ont rallié l'Union européenne et l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN), entraînant une fragilité de la Russie au plan international.

Mais l'on peut observer que la presque totalité des candidats ayant postulé à la tête du Secrétariat général des Nations unies ont tous, à quelques différences près, une forte expérience en matière de politique étrangère, pour avoir été soit ambassadeurs, soit ministres des Affaires étrangères dans leurs pays respectifs. Certaines de ces personnalités ont également une expérience dans le domaine de la politique internationale en général, et du système des Nations unies en particulier, au regard des fonctions qu'elles ont occupées au sein des structures de l'organisation mondiale (directrice générale de l'UNESCO, directrice générale du Programme des Nations unies pour le développement, Président à l'Assemblée générale des Nations unies, membre du Comité des droits de l'homme de l'ONU, chef de cabinet aux Nations unies en charge du Programme alimentaire mondial, ou Secrétaire exécutive de la Convention-cadre de l'ONU sur les changements climatiques…).

L'on peut ainsi dire qu'il se développe progressivement la règle non écrite selon laquelle pour accéder au poste de Secrétaire général des Nations unies, il faut avoir occupé de hautes fonctions au sein du système onusien, ou au moins être habitué aux arcanes des Nations unies de par les fonctions nationales que l'on occupe :

- le Norvégien Trygve Lie conduisit la délégation norvégienne à la conférence des Nations unies à San Francisco (avril - juin 1945), où fut signée la Charte des Nations unies, et présida la commission chargée de rédiger le chapitre de la Charte traitant du Conseil de sécurité. Après la libération de son pays, il fut désigné une seconde fois ministre des Affaires étrangères en octobre 1945, et

c'est en cette qualité qu'il conduisit la délégation norvégienne à la première session de l'Assemblée générale des Nations unies qui se tint à Londres, en 1946. Le 1er février 1946, il fut élu premier Secrétaire général de l'ONU, pour une période de 5 ans, mandat qui sera renouvelé le 1er novembre 1950 pour 3 ans, jusqu'à sa démission le 10 novembre 1952[8] ;

- le Suédois Dag Hammarskjöld a participé, en qualité de vice-président de la délégation de son pays à la sixième session de l'Assemblée générale des Nations unies et en qualité de président de la délégation de la Suède à la septième session de l'Assemblée générale. Sur recommandation du Conseil de sécurité, il est désigné Secrétaire général le 7 avril 1953, et réélu à l'unanimité pour un nouveau mandat de cinq ans le 26 septembre 1957[9]. Il décède dans un accident d'avion le 18 septembre 1961 au Congo Léopoldville, actuelle République démocratique du Congo alors que « *l'ONU s'efforçait de résoudre une crise politique de forte ampleur qui était susceptible de mener à la désintégration pure et simple de ce géant d'Afrique centrale, devenu indépendant depuis le 30 juin 1960* »[10] ;

- le Birman U Thant était représentant permanent de la Birmanie auprès de l'ONU, avec rang d'ambassadeur (1957-1961), au moment où il est nommé Secrétaire général par intérim, et ensuite Secrétaire général de l'ONU[11] ;

---

[8] http://www.un.org/fr/sg/formersgs/lie.shtml consulté le 12 novembre 2016 à 7h00 mn.

[9] http://www.un.org/fr/sg/formersgs/hammarskjold.shtml consulté le 12 novembre 2016 à 7h10 mn.

[10] Jean Emmanuel Pondi : « Les figures marquantes de l'Afrique à l'ONU. 1960-2004 », in Jean Emmanuel Pondi (sous la direction) : *L'ONU vue d'Afrique*, Paris, Maisonneuve et Larose/ Afredit, 2005, p. 17.

[11] consulté le 12 novembre 2016 à 7h20 mn.
https ://archives.un.org/fr/content/secr%C3%A9taire-g%C3%A9n%C3%A9ral-u-thant

- l'Autrichien Kurt Waldheim est nommé en 1955 observateur permanent de l'Autriche auprès de l'Organisation des Nations unies, et dans le courant de la même année, lorsque son pays est admis à l'Organisation, il devient chef de la mission autrichienne à l'ONU. De 1964 à 1968, il est représentant permanent de l'Autriche auprès de l'ONU. Pendant cette période, il préside le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et, en 1968, il est élu président de la première Conférence des Nations unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique. Après son départ du gouvernement, il est élu président du comité des garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique, et en octobre 1970, il redevient représentant permanent de son pays auprès de l'ONU, poste qu'il occupe jusqu'à son élection comme Secrétaire général de l'Organisation[12] ;

- le Péruvien Javier Pérez de Cuéllar, membre de la délégation péruvienne à la première session de l'Assemblée générale en 1946 à Londres, est nommé représentant permanent du Pérou auprès de l'Organisation des Nations unies en 1971, et dirige la délégation de son pays à toutes les sessions de l'Assemblée de 1971 à 1975. En 1973 et 1974, il représente son pays au Conseil de sécurité, dont il était président lors des événements de Chypre, en juillet 1974. Le 18 septembre 1975, il est nommé représentant spécial du Secrétaire général à Chypre, poste qu'il occupe jusqu'en décembre 1977. Le 27 février 1979, il est nommé Secrétaire général adjoint aux affaires politiques spéciales de l'Organisation des Nations unies. À compter d'avril 1981, tout en conservant ce poste, il assume les fonctions de représentant personnel du Secrétaire général pour l'Afghanistan. Il est nommé en

[12] http://www.un.org/fr/sg/formersgs/waldheim.shtml consulté le 12 novembre 2016 à 7h40 mn.

décembre 1981 Secrétaire général de l'Organisation des Nations unies[13] ;

- l'Égyptien Boutros Boutros-Ghali a été membre de nombreuses sociétés savantes ayant un lien avec les activités de l'ONU : membre de la commission du droit international de 1979 à 1991, membre de la commission internationale des juristes, membre de l'Institut du droit international, de l'Institut international des droits de l'homme, de la Société africaine d'études politiques et de l'Académie des sciences morales et politiques (Institut de France, Paris). Pendant une quarantaine d'années, M. Boutros-Ghali a pris part à de nombreuses réunions sur le droit international, les droits de l'Homme, le développement économique et social, la décolonisation, la question du Moyen-Orient, le droit humanitaire international, les droits des minorités (ethniques, notamment), le non-alignement, le développement de la région méditerranéenne et la coopération afro-arabe. En septembre 1978, il assiste à la conférence au sommet de Camp David et prend part à la négociation des accords de Camp David signés par l'Égypte et Israël en 1979. Il dirige la délégation égyptienne à l'Assemblée générale lors de ses sessions de 1979, 1982 et 1990[14] ;

- le Ghanéen Kofi Ata Annan est celui qui a occupé le plus de fonctions au sein du système onusien avant d'être nommé au poste de Secrétaire général des Nations unies. Il entre dans le système des Nations unies en 1962 comme fonctionnaire d'administration et du budget auprès de l'Organisation mondiale de la santé à Genève. Il a été en poste à la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique, à Addis-Abeba, à la Force d'urgence des Nations unies (FUNU II) à Ismailia, au Haut-commissariat

[13] http://www.un.org/fr/sg/formersgs/peresdecuellar.shtml consulté le 12 novembre 2016 à 7h50 mn.

[14] http://www.un.org/fr/sg/formersgs/boutrosghali.shtml consulté le 12 novembre 2016 à 8h00 mn.

des Nations unies pour les réfugiés à Genève, puis au siège des Nations unies à New York, comme sous-secrétaire général à la gestion des ressources humaines et coordonnateur des Nations unies pour les questions de sécurité (1987-1990) puis comme sous-secrétaire général à la planification des programmes, au budget et à la comptabilité, puis contrôleur (1990-1992). En 1990, après l'invasion du Koweït par l'Iraq, M. Annan reçoit du Secrétaire général la mission spéciale d'organiser le rapatriement de l'Iraq de plus de 900 fonctionnaires internationaux et ressortissants de pays occidentaux. Il dirige ensuite la première équipe des Nations unies chargée de négocier avec l'Iraq la question de la vente du pétrole pour financer l'aide humanitaire. Avant d'être élu Secrétaire général, M. Annan a également rempli les fonctions de sous-secrétaire général (mars 1992-février 1993) puis de Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix (mars 1993-décembre 1996)[15] ;

- le Sud-coréen Ban Ki-moon a notamment occupé différents postes en lien direct avec l'ONU ; c'est le cas en 2001 quand il est chef de cabinet du président de l'Assemblée générale des Nations unies, le Sud-coréen Han Seung-Soo[16].

Au regard de ce qui précède, l'on peut à juste titre penser que Monsieur Gutterres avait en face des candidats aussi valeureux que lui, et ayant occupé à peu près les mêmes fonctions. À première vue, le point ayant pesé en sa faveur semble être l'enjeu que représentent les réfugiés et les migrants dans la politique mondiale et sur les équilibres des grandes puissances. Selon Frontex, un migrant sur cinq tente d'entrer en Europe par l'est de la

[15] http://www.un.org/fr/sg/formersgs/annan.shtml consulté le 12 novembre 2016 à 8h33 mn.

[16] http://www.operationspaix.net/60-biographie-de-ban-ki-moon.html consulté le 12 novembre 2016 à 8h40 mn

Méditerranée, soit en arrivant par la mer sur les îles grecques, soit en transitant par voie terrestre par la Turquie. Beaucoup s'engagent ensuite dans une longue traversée des Balkans afin d'atteindre l'Europe du nord.

L'enjeu humanitaire

L'on peut également légitimement penser que c'est en raison de son expérience et son habileté à gérer ces questions qu'il a été choisi consensuellement et rapidement par les quinze du Conseil de sécurité, et qu'aucun veto ne lui a été opposé par un des cinq membres permanents, surtout de la part de la Chine et de la Russie. Les deux grandes puissances auraient passé des arrangements plutôt stratégiques avec le candidat Guterres. Pékin aurait maintenu de très bonnes relations avec M. Guterres, qui était premier ministre lorsque la colonie portugaise de Macao est revenue sous souveraineté chinoise, en 1999. Les Russes quant à eux auraient *« sécurisé un certain nombre de postes de haut niveau au sein du secrétariat pour se rallier à la candidature de M. Guterres, et accepter de voir un pays membre de l'OTAN à la tête de l'organisation internationale, alors qu'ils insistaient pour un candidat d'Europe de l'Est en vertu d'une règle de rotation géographique »*[17].

Selon une règle non écrite, il doit y avoir une rotation géographique des secrétaires généraux à la tête des Nations unies. Ainsi, après l'Afrique avec le Ghanéen Kofi Annan et l'Asie avec Ban Ki-moon, le tour devait revenir à l'ex-bloc soviétique, région allant de la Slovénie à l'Asie centrale. Mais cette règle n'a pas été respectée, preuve que les grandes puissances font de l'ONU ce qu'elles veulent en faire. C'est la puissance qui compte, ou les alliances entre puissants. La première notion renvoie à « *la capacité de faire, produire ou*

[17] *Le Monde* du 06 octobre 2016, *op, cit*.

détruire …[18] *en raison même de la diversité des buts qu'elle assigne et des moyens qu'elle emploie* »[19]. Le but est « *d'influer sur la conduite ou les sentiments des autres individus* »[20], et sur la scène internationale. C'est « *la capacité d'une unité politique d'imposer sa volonté aux autres unités* »[21]. Cette puissance est défensive quand une unité politique détient la capacité de ne pas se laisser imposer la volonté des autres, et elle est offensive quand elle peut imposer aux autres sa volonté[22]. C'est ce que font aisément les cinq membres permanents du Conseil de sécurité pris collectivement, ou chaque membre pris individuellement en fonction des circonstances et des intérêts. Quand il n'est pas possible d'exprimer cette puissance individuellement, intervient la logique des alliances stratégiques entre les puissants, même s'ils sont divisés sur d'autres questions de fond, comme c'est le cas des États-Unis et de certains pays européens qui tentent en vain une alliance de circonstance contre l'Organisation de l'État islamique. Mais des divergences profondes opposent les deux « grands ». En effet, Barack Obama et Vladimir Poutine sont divisés par des désaccords fondamentaux sur une série de questions, dont l'annexion de la Crimée par la Russie et son ingérence en Ukraine, la diabolisation de Washington par Moscou, et le soutien du Kremlin au président Assad en Syrie[23]. Mais rien n'est impossible entre les grandes puissances. Malgré des divergences de fond, des alliances de circonstance peuvent avoir lieu, et une fois le problème commun résolu, les

[18] Raymond Aron : *Paix et guerre entre les nations*, Paris, Calmann-Lévy (1962), 1984, p. 58.
[19] *Ibid*.
[20] *Ibid*.
[21] *Ibid*.
[22] *Ibid*.
[23] consulté le 14 octobre 2016 à 16h05.
http://www.courrierinternational.com/revue-de-presse/diplomatie-la-grande-alliance-contre-daech-cest-pas-gagne

tensions profondes peuvent reprendre[24]. Avant la guerre froide, il y a bien eu une alliance antihitlérienne entre les grandes puissances. L'idée est de mettre sur pied un équilibre des puissances pour contrecarrer les velléités des adversaires communs. C'est dans ce sens que la pensée réaliste relève combien « *les grandes puissances tendent à s'équilibrer mutuellement, soit en recourant à leurs propres ressources politiques et militaires, soit en développant des systèmes d'alliances susceptibles de contrebalancer les forces adverses* »[25]. Dans l'histoire diplomatique de l'Europe, l'on a coutume de citer combien la politique de la Grande-Bretagne fut longtemps inspirée « *par le souci d'empêcher l'établissement en Europe d'une puissance hégémonique, capable d'entraver les communications de la marine anglaise avec son Empire, et de gêner le commerce avec les autres pays européens* »[26]. Ce fut également le cas de la France, la Prusse, l'Autriche et la Russie depuis le XVIIIe siècle.

L'on retient que lorsqu'il était à la tête du HCR, Guterres a su faire face à ce qui est à juste titre considéré comme « *la pire crise migratoire depuis la fin de la seconde guerre mondiale* », avec l'exode de 4 millions de Syriens fuyant les combats entre Bachar Al-Assad et son opposition, d'une part, et tous les affrontements contre

[24] Les États-Unis ont néanmoins annoncé que plus de quarante pays participeraient, d'une manière ou d'une autre à l'alliance internationale contre l'État islamique. Parmi eux, vingt-cinq sont nommés dans une liste fournie par le département d'État. D'autres pourraient collaborer de manière plus discrète dans divers domaines : diplomatie, renseignement, assistance militaire, lutte contre le recrutement et les réseaux financiers du groupe djihadiste. Cf :
http://www.lemonde.fr/proche-orient/article/2014/09/15/etat-des-lieux-des-participants-a-la-coalition-contre-l-etat-islamique_4487310_3218.html

[25] Pierre de Senarclens et Yohan Arifin : *La politique internationale. Théories et enjeux contemporains*, 5e édition, Armand Colin, 2006, p. 43.

[26] *Op. cit.*, p. 44.

l'Organisation de l'État islamique. Par ailleurs, l'on garde de lui le souvenir de quelqu'un qui a réformé le HCR en réduisant notamment d'un tiers les effectifs à Genève pour envoyer plus de personnel sur le terrain. C'est dans ce sens qu'il a déclaré lors d'un débat entre les candidats au poste de Secrétaire général des Nations unies organisé par le quotidien britannique *The Guardian : « Je suis totalement engagé parce que je sais ce que j'ai ressenti à la tête du Haut-commissariat des Nations unies pour les réfugiés pendant dix ans… Vous ne pouvez imaginer ce que c'est que de voir de tels niveaux de souffrance »*[27].

En effet, la question des réfugiés représente un enjeu de grande importance actuellement sur la politique internationale. Selon le Haut-commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR), le monde a atteint pour la première fois en 2015, le seuil de 65,3 millions d'individus ayant quitté leurs domiciles, chassés par les conflits et les persécutions de toute nature. En fin 2014, ce chiffre s'élevait à 59,3 millions. Les chiffres de 2015 comportent : 21,3 millions de réfugiés que compte désormais le monde, auxquels s'ajoutent 3,2 millions de demandeurs d'asile en attente de traitement de leurs dossiers dans les pays industrialisés, et 40,8 millions de personnes déplacées au sein de leurs propres pays[28]. L'accueil et la protection de toutes ces personnes nécessitent ainsi d'énormes moyens financiers. Le budget annuel du HCR a atteint le record de 7 milliards de dollars pour 2015, et ce chiffre pourrait continuer à augmenter dans la mesure où l'Agence base ses appels sur les besoins réels des personnes relevant de sa compétence. À cet effet, plus de la moitié de la population réfugiée relevant de la compétence

[27] *Ibid*.
[28] En savoir plus sur http://www.lemonde.fr/immigration-et-diversite/article/2016/06/20/avec-65-3-millions-de-deracines-fin-2015-la-planete-bat-un-nouveau-record_4953783_1654200.html#8F145BAYPvOEfzOH.99

du HCR vit dans des villes grandes et moyennes, et l'agence des Nations unies opte pour trois solutions possibles : le rapatriement, l'intégration sur place ou la réinstallation[29]. Au plan humain, le HCR travaille dans 125 pays avec du personnel réparti dans 109 bureaux régionaux ou nationaux et 341 bureaux auxiliaires et bureaux locaux. Ce personnel travaille dans un large éventail de disciplines, y compris la protection (juridique), l'administration, les services communautaires, les affaires publiques, la logistique, la santé et les questions de genre.

Lors de la 71e session ordinaire de l'Assemblée générale des Nations unies tenue en septembre 2016, au moment même où Monsieur Guterres était désigné par le Conseil de sécurité des Nations Unies, si la question des réfugiés n'a pas fait l'objet d'un intitulé à part entière dans l'ordre du jour, elle a néanmoins été inscrite à plusieurs reprises dans les différents points de cet ordre du jour adopté le 16 septembre. Elle a fait notamment partie du point B relatif au maintien de la paix et de la sécurité internationales (Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, rapport du haut-commissaire des Nations unies pour les réfugiés, questions relatives aux réfugiés, aux rapatriés et aux déplacés et questions humanitaires) ; et du point I relatif aux questions d'organisation, questions administratives et autres questions (Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, Fonds de contributions volontaires gérés par le haut-commissaire des Nations unies pour les réfugiés).

Mais, si la question des réfugiés semble avoir joué en faveur de Monsieur Gueterres, en raison du fait qu'il en a une bonne connaissance durant les dix années qu'il a passées à la tête du HCR, d'autres enjeux de grande importance ont

[29] http://www.unhcr.org/fr/apercu-statistique.html.

dû être prescrits au nouveau Secrétaire général, à l'instar de la lutte contre le terrorisme, qui est par ailleurs liée à la question des réfugiés. C'est ainsi qu'au lendemain de son investiture officielle par l'Assemblée générale des Nations unies, le nouveau Secrétaire général a reconnu que l'absence de paix est le problème le plus dramatique auquel est confronté le monde actuellement, avec une multiplication de conflits et une difficulté à prévenir les conflits[30]. Cette absence de paix est doublée d'autres enjeux tels que les changements climatiques, avec à la clé la mise en œuvre de l'Accord de Paris sur le climat, mais aussi les Objectifs de développement durable (ODD) d'ici 2030, les droits de l'Homme, l'autonomisation des femmes et l'égalité des sexes au sein de l'ONU, la protection des réfugiés dans de nombreuses régions du monde, avec en promesse la tenue en septembre 2017, à New York, du sommet sur les réfugiés et les migrants, afin que de telles réunions permettent d'inverser la tendance, et que l'on s'assure que les pays, non seulement respectent le droit, mais assument leurs obligations internationales par rapport aux migrants qui fuient des conflits. Pour le nouveau Secrétaire général des Nations unies : « *les pays doivent appréhender la migration dans sa dimension humaine et la considérer comme une opportunité et une solution aux problèmes que rencontre le monde »*[31]. Autant de questions d'une importance incontestable, et autant d'enjeux permettant au monde de retrouver la stabilité nécessaire à un éventuel progrès de l'humanité.

Mais ces déclarations du nouveau Secrétaire général de l'Organisation des Nations unies restent encore générales, et ne concernent pas spécifiquement l'Afrique. Le continent noir est certes concerné par les réchauffements

[30] http://www.un.org/apps/newsFr/storyF.asp ?NewsID=38301#.WAD4lf Tc8qE consulté le 14 octobre 2016 à 16h27mn.

[31] http://www.un.org/apps/newsFr/storyF.asp ?NewsID=38301#.WAD4lf Tc8qE consulté le 14 octobre 2016 à 16h35mn.

climatiques, les conflits, le problème des réfugiés, celui de l'autonomisation de la femme et de l'égalité des sexes, mais sa place dans les déclarations de Monsieur Gueterres reste encore infime.

Le problème que nous aurons ainsi à charge de résoudre dans ce travail est celui de savoir quelles sont les promesses spécifiques faites à l'Afrique ou pour l'Afrique dans les déclarations d'António Guterres ? Qu'est-ce que l'Afrique peut attendre du nouveau Secrétaire général dont on dit qu'il a du charisme et peut donner à l'ONU le coup de fouet qu'il faut, et qui pense lui-même qu'un bon SGNU doit être un médiateur désintéressé, un bâtisseur de ponts et un messager de la paix ?

Alerté sur les forces et faiblesses de la fonction de Secrétaire générale des Nations unies, Monsieur Gueterres avoue lui-même être « *pleinement conscient des défis auxquels est confrontée l'ONU et des limites contraignant le Secrétaire général. Les problèmes dramatiques du monde complexe d'aujourd'hui ne peuvent inspirer qu'une approche humble, celle où le Secrétaire général à lui seul ne possède pas toutes les réponses ni ne cherche à imposer son point de vue* »[32]. Le Secrétaire général propose ses bons offices, travaillant comme un rassembleur, un médiateur, un pont et un honnête courtier pour aider à trouver des solutions qui profitent à tout le monde[33]. Ces paroles qui reconnaissent la difficulté de la tâche qui sera la sienne à la tête des Nations unies, et les attitudes et qualités qu'il doit avoir en tant que plus haut fonctionnaire de l'organisation mondiale, traduisent une certaine inquiétude face à un challenge qui n'est pas gagné d'avance. L'un de ses prédécesseurs, l'Autrichien Kurt Waldheim (4e SGNU), ne disait-il pas que le métier de

[32] *Ibid*.
[33] *Ibid*.

Secrétaire général « *est sans doute l'un des plus passionnants qui soient, mais aussi l'un des plus décourageants* »[34].

Pour mieux juger des espoirs et doutes que le continent africain peut avoir sur le nouveau Secrétaire général de l'ONU, il est plus pertinent de faire recours à « *l'approche cognitive* » abondamment utilisée par les analystes des politiques publiques, et qui permet de mobiliser la notion de « *référentiel* », considérée comme « *une nouvelle vision d'un problème, d'un secteur ou d'une société* »[35]. Elle est proche de la notion de « *paradigme* » développée au plan scientifique par Thomas S. Kuhn, et qui renvoie dans le domaine de l'action publique, à un « *cadre d'idées et de standards, qui spécifie non seulement les objectifs de la politique et le type d'instruments qui peut être utilisé pour les atteindre, mais également la nature même des problèmes qu'ils sont supposés traiter* »[36]. Ce cadre d'idées permet de faire ressortir les référentiels sur lesquels est basée une action publique, c'est-à-dire l'« *ensemble des prescriptions qui donnent du sens à un programme d'action publique en définissant les critères de choix et des modes de désignation des objectifs* »[37]. Il s'agit d'une part, d'un processus cognitif, c'est-à-dire d'une construction des connaissances, et d'autre part, des prescriptions qui permettent de mettre en œuvre l'action envisagée. C'est ce que Pierre Muller désigne par l'expression « *agir sur le réel* »[38], le référentiel étant « *une structure du sens* »[39] qu'il convient d'examiner pour

[34] http://www.un.org/fr/sg/formersgs/waldheim.shtml
[35] Muller, 2000, p. 196.
[36] Peter Hall, 1993 : 279, cité par Yves Surel : « Approches cognitives », in Boussaguet, Jacquot et Ravinet (sous la direction) : *Dictionnaire des politiques*, 2e édition, revue et corrigée, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 2006, p. 82.
[37] Pierre Muller : *«Référentiel » in* Laurie Boussaguet et al*, op, cit.* p 373.
[38] *Ibid*.
[39] *Ibid*.

mieux comprendre les orientations philosophiques qu'un acteur veut donner à son programme d'action. Il est constitué de *valeurs*, de *normes*, d'*algorithmes* et d'*images* qui traduisent la pensée sous-jacente à une politique, ou la philosophie de l'auteur d'un discours ou d'un programme.

Ce travail poursuit ainsi un double objectif : présenter les principaux référentiels sur lesquels repose l'engagement d'António Guterres comme Secrétaire général des Nations unies d'une part, et faire ressortir l'écart entre ces référentiels et les problèmes qui se posent à l'Afrique d'autre part. Pour ce faire, au plan de la méthode, nous valoriserons l'approche qualitative à partir d'une recherche documentaire basée principalement sur la profession de foi du candidat Guterres, et les déclarations successives faites à la suite de sa désignation. Ce travail sera ainsi articulé autour de deux grands axes : les principaux référentiels du nouveau Secrétaire général de l'ONU d'une part (Première partie), et l'écart entre ces référentiels et les problèmes de l'Afrique d'autre part (Deuxième partie).

Le rôle du Secrétaire général

À la fois diplomate et personnalité engagée, fonctionnaire et chef de l'Administration, le Secrétaire général est l'incarnation des idéaux des Nations unies et le porte-parole des peuples du monde, en particulier ceux qui sont pauvres et vulnérables.

La Charte définit le Secrétaire général comme « le plus haut fonctionnaire de l'Organisation », chargé en cette qualité de remplir « toutes les autres fonctions dont il est chargé » par le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale, le Conseil économique et social et les autres organes de l'ONU. La Charte autorise également le Secrétaire général à « attirer l'attention du Conseil de sécurité sur toute affaire qui, à son avis, pourrait mettre en danger le maintien de la paix et de la sécurité internationales ». Ces indications générales définissent les pouvoirs de la fonction tout en laissant au Secrétaire général une marge d'action considérable. Le Secrétaire général faillirait à sa tâche s'il ne tenait pas scrupuleusement compte des préoccupations des pays membres, mais il doit aussi défendre les valeurs et l'autorité morale des Nations unies, parler et agir pour la paix, même au risque de contrarier ou de contredire de temps à autre ces mêmes États membres.

Cette tension créatrice accompagne le Secrétaire général dans son travail quotidien, lequel consiste à assister aux sessions des organes de l'ONU, à avoir des consultations avec les dirigeants mondiaux, des hauts représentants des États et d'autres personnalités, et à voyager à travers le monde pour rester en contact avec les populations des États membres et en prise directe sur les innombrables aspects des problèmes internationaux dont s'occupe l'ONU. Chaque année, le Secrétaire général présente un rapport sur l'activité de l'Organisation, dans lequel il évalue le travail accompli et esquisse les priorités futures. Le Secrétaire général est également le président du conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations unies pour la coordination, qui réunit les chefs de secrétariat de tous les fonds, programmes et institutions spécialisés, deux fois par an, afin de renforcer la coordination et la coopération sur les questions de fond et de gestion auxquelles est confronté le système des Nations unies.

L'un des rôles essentiels du Secrétaire général est d'user de ses « bons offices », c'est-à-dire de se prévaloir de son indépendance, de son impartialité et de son intégrité pour faire, publiquement et en privé, des démarches propres à empêcher l'apparition, l'aggravation ou l'extension des conflits internationaux.

Chaque Secrétaire général définit aussi sa mission en fonction du contexte dans lequel se situe la période de son mandat.

Source : http ://www.un.org/fr/sg/sg_role.shtml

Procédure de nomination du Secrétaire général des Nations unies

Nomination

L'article 97 de la Charte des Nations unies stipule que « le Secrétaire général est nommé par l'Assemblée générale sur recommandation du Conseil de sécurité ». En d'autres termes, l'article 97 crée un processus en deux étapes : une recommandation du Conseil de sécurité suivie par une décision prise par l'Assemblée générale.

Candidat

Bien que rien dans la Charte n'empêche le Conseil de sécurité de recommander plus d'un candidat, la résolution 11 (I) de l'Assemblée générale du 24 janvier 1946 stipule qu'il est souhaitable pour le Conseil de sécurité de « présenter un candidat unique » et ceci a été la pratique constante.

Il n'y a aucune obligation pour les candidats recommandés d'être approuvés par les groupes régionaux. Néanmoins, la pratique veut que ces groupes écrivent une lettre en faveur d'un candidat, et ces lettres sont portées à l'attention des membres du Conseil.

Étapes

La première étape consiste pour le président du Conseil de sécurité à consulter de façon informelle les autres membres du Conseil et de déterminer une date pour la tenue de la réunion privée aux fins d'adopter sa recommandation. Une fois la date convenue par les membres du Conseil, son président écrit une lettre informant le président de l'Assemblée qui, à son tour, informe les États membres de l'Assemblée générale. Il est aussi courant pour les deux présidents de se rencontrer en personne pour discuter des préparatifs de l'élection.

Suite à l'adoption de la recommandation du Conseil de sécurité, la pratique veut que le président du Conseil écrive une lettre informant le président de l'Assemblée.

Recommandations

Le Conseil de sécurité adopte une résolution énonçant sa recommandation. Cette résolution a été constamment adoptée lors d'une séance privée du Conseil, puisque l'article 48 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité stipule que « toute recommandation à l'Assemblée générale concernant la nomination du Secrétaire général doit être discutée et décidée lors d'une réunion

privée ». Les années où plusieurs candidats sont à l'étude, le Conseil procède à un scrutin avant d'adopter sa résolution. Les années où un seul candidat est envisagé, la pratique normale du Conseil est de procéder directement, sans vote préalable, à l'adoption d'une résolution, en général par acclamation.

La sélection du Secrétaire général est sujette au veto d'un membre permanent du Conseil. La résolution 11 (I) de l'Assemblée générale précise que la recommandation d'un Secrétaire général par le Conseil de sécurité est une « décision de fond » et que par conséquent le vote négatif d'un membre permanent peut empêcher l'adoption d'un projet de résolution énonçant une recommandation.

Mandat(s)

Il n'y a pas de limite au nombre de mandats de cinq ans qu'un Secrétaire général puisse assurer. Toutefois, à ce jour, aucun n'a servi pendant plus de deux mandats.

Source : http ://www.un.org/fr/sg/appointment.shtml consulté le 14 octobre 2016 à 16h.

Première partie

Les référentiels de Monsieur Guterres

> « *Dans les moments d'insécurité, lorsque les peuples doutent de leur avenir, lorsque l'anxiété et la peur sont encouragées et instrumentalisées par les populistes politiques, les nationalistes d'une autre époque, où les extrémistes religieux, le succès des Nations Unies et de la communauté internationale repose sur notre engagement commun en faveur de nos valeurs communes* »
> (António Guterres, 04 avril 2016 ».

Le texte qui va servir de base à l'analyse ici est bel et bien la profession de foi de Monsieur Guterres, alors candidat au poste de Secrétaire général des Nations unies, face à de nombreux autres candidats qui, comme lui, ont présenté et rendu public un texte de même nature (Irina Bokova, Helen Clark, Nathalie Gherman, Vuk Jeremic, SrgjanKerim, Igor Luksic, VesnaPusic, Danilo Turk, Miroslav Lajcak, Susana Malcorra, Christina Figueres**)**. Il s'agit d'une déclaration publique de ses convictions politiques et idéologiques, et même une sorte de feuille de route devant être mise en œuvre durant les cinq années de son premier mandat, et dans lequel il est intéressant d'identifier les valeurs, les normes, les algorithmes et les images mobilisés par l'auteur dans sa course pour le Secrétariat général des Nations unies. Chaque Secrétaire

général définit sa mission, en fonction du contexte dans lequel se situe la période de son mandat. Le texte de la profession de foi sera complété par celui de la prestation de serment, présenté le 12 décembre 2016, devant l'Assemblée générale de l'ONU, et donc face aux 193 pays membres de cette organisation, déjà vieille de 71 ans.

Les valeurs sont « *les représentations les plus fondamentales sur ce qui est bien ou mal, désirable ou à rejeter »*[40]. Elles constituent en cela les attitudes convenables acceptées dans une société donnée à un moment de son histoire. Certaines sont érigées en valeurs universelles, pendant que d'autres gardent le statut de valeurs régionales ou communautaires. Dans un cas comme dans l'autre, elles ont pour rôle de structurer les comportements sociaux, et constituent dans une certaine mesure des rites de passage pour être admis dans un groupe social. L'on parle également d'«*idéaux ou principes régulateurs des meilleures fins humaines, susceptibles d'avoir la priorité sur toute autre considération* »[41]. La sociologie reconnaît ainsi à Max Weber l'érection de cette notion en catégorie analytique cruciale, en l'occurrence dans son étude sur le rôle de l'éthique protestante dans le développement du capitalisme (1905)[42]. Talcott Parsons quant à lui l'a imposée dans la sociologie américaine en la définissant comme « *une orientation vers des fins capables de justifier les normes sociales existantes* »[43], la rapprochant ainsi de la notion philosophique du bien.

Les normes quant à elles « *définissent des écarts entre le réel perçu et le réel souhaité »*[44]. Elles entendent

[40] Pierre Muller, *op, cit.*, p. 373.
[41] http://www.universalis.fr/encyclopedie/valeurs-sociologie/2-qu-est-ce-qu-une-valeur-morale/ consulté le 28 octobre 2016 à 10h00.
[42] *Ibid*.
[43] *Ibid*.
[44] Pierre Muller, *op, cit*., p. 374.

remplacer ce qui est fait, mais qui n'est pas conforme aux valeurs, par ce qui doit être et qui est conforme aux valeurs. Elles s'expriment sous la forme impérative, et entendent établir un ordre pour remplacer le désordre. D'après les sociologues classiques, les normes sociales assurent en général le lien social[45]. Pour les plus proches de nous dans le temps, elles consisteraient en des règles partagées[46], et « *assureraient des effets performatifs par lesquels le langage fait quelque chose au lieu de simplement dire quelque chose* »[47].

Quant aux algorithmes, ce sont « *des relations causales qui expriment une théorie de l'action* »[48], alors que les images sont des représentations visuelles, voire mentales qui « *font sens immédiatement sans passer par un long détour discursif* »[49].

Le texte intitulé « Défis et opportunités pour les Nations Unies » est un document d'un peu plus de six pages dans la version traduite de l'anglais au français. La version originale anglaise a été rendue publique le 04 avril 2016, soit un peu plus de cinq mois avant la désignation de son auteur au poste de Secrétaire général des Nations unies. L'on peut simplement comprendre que la période de publication du texte sur le site des Nations unies correspond à l'ouverture des candidatures au poste de Secrétaire général de l'Organisation mondiale. Mais aucune disposition de la Charte des Nations unies ne fait allusion à ce point pour déterminer l'ouverture de la campagne et les modalités de l'élection. Seules sont précisées à l'article 97, les instances chargées de nommer

[45] Durkheim, Simmel ou Mauss.
[46] Wittgenstein, Goffman.
[47] Pierre Livet : « Normes sociales, normes morales, et modes de reconnaissance », Les sciences de l'éducation-Pour l'ère nouvelle, vol.45, 2012, p.52.
[48] Pierre Muller, *op, cit.*, p. 374.
[49] *Ibid*.

le Secrétaire général (l'Assemblée générale) et de le recommander (le Conseil de sécurité).

Au plan politique, ce texte intervient dans un contexte mondial marqué particulièrement ces dernières années par de nombreux défis sécuritaires et humanitaires dans le monde : la guerre en Syrie et la crise migratoire qu'elle a entraînée en Europe, le terrorisme international et son accentuation dans certaines régions d'Afrique comme la bande sahélo-saharienne, le bassin du lac Tchad ; la piraterie maritime dans le golfe de Guinée, les guerres et instabilités internes dans de nombreux États (Mali, RCA, RDC, Burundi…). Cette profession de foi intervient également dans un contexte de lutte contre le réchauffement climatique et la préservation de l'environnement pour les générations futures. Quelques mois avant, soit en novembre 2015, s'est tenue à Paris la Conférence des parties (COP21) à l'issue de laquelle un Accord a été signé le 12 décembre, afin que toutes les parties réduisent leurs émissions annuelles mondiales de Gaz à effet de serre (GES) jusqu'en 2020, et qu'elles contiennent l'élévation de la température moyenne de la planète juste au-dessous de 2°C par rapport aux niveaux préindustriels, et poursuivent l'action menée pour limiter l'élévation des températures à 1,5°C[50]. L'Accord a pour but de contribuer à

[50] Quant à ce qui concerne ce que cet accord peut apporter à l'Afrique, il convient de relever que le texte comporte de nombreuses dispositions relatives, non pas à l'Afrique particulièrement, mais aux « pays en développement parties particulièrement vulnérables aux effets néfastes des changements climatiques ». Au nombre de ces dispositions, l'on retrouve principalement le soutien financier qui devrait leur être apporté pour financer le coût de l'atténuation et de l'adaptation aux changements climatiques, la mise au point et le transfert de technologie de façon à accroître la résilience aux changements climatiques et à réduire les émissions de gaz à effet de serre. C'est là une réponse ou un début de réponse aux plaidoyers faits par certains dirigeants africains présents au Bourget, comme le président Biya qui a insisté sur la nécessité d'*« aller encore plus loin dans le financement de l'Afrique* » face aux effets subis à cause des changements climatiques. Mais je voudrais qu'on reste encore

la mise en œuvre de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques, adoptée à New York le 9 mai 1992, et de renforcer « *la riposte mondiale à la menace des changements climatiques dans le contexte du développement durable et de la lutte contre la pauvreté* ».

L'on est ainsi dans une scène mondiale marquée par des faits tellement nombreux et illimités, qu'il est difficile d'en avoir une vision globale et complète pouvant favoriser une prévision, celle-là même qui « *n'est possible qu'à condition que le nombre de variables susceptibles d'entrer en jeu soit limité, et surtout que les variables concernées soient connues à l'avance* »[51]. Une scène mondiale également ouverte et anarchique[52], à cause d'une absence d'autorité centrale capable de réguler de façon contraignante, efficace et absolue l'ensemble de la vie internationale. Une multitude d'autorités étatiques et interétatiques se réclamant souveraines ou dotées de pouvoirs aux sources diverses. Quand il y a régulation, celle-ci n'est pas toujours efficace, car butant contre les enjeux, les intérêts et les valeurs des plus puissants ou de leurs protégés. L'absence d'une instance unique de régulation efficace (mis à part le cas du Conseil de sécurité des Nations unies dont l'action est régulièrement bloquée

---

attentif sur l'effectivité de ces mesures, et que les juristes nous disent si l'Accord de Paris est contraignant ou non, si le degré de contrainte dépend de certaines expressions et dispositions de l'Accord, ou alors on n'est qu'en présence de simples contraintes morales face aux générations futures, et de simples contraintes politiques au regard des engagements pris par les États les plus pollueurs de mieux se civiliser.

[51] Dario Battistella, *op, cit.*, pp : 609-610.

[52] Selon les réalistes, la scène internationale se trouve dans une situation d'état de nature, laquelle est synonyme d'état de guerre de tous contre chacun (anarchie hobbesienne). Il n'existe aucune autorité globale susceptible d'empêcher le recours à la violence armée de la part des différents acteurs étatiques. Cf : Dario Battistella, *Théorie des relations internationales*, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Po, 2003, 112.

par le veto de ses cinq membres permanents) rend également difficile la prévision dans le domaine des relations internationales, car comment peut-on dire ce qui arrivera si chacun est capable de prendre à tout moment une décision qui l'arrange, l'ayant préparée dans le secret le plus absolu.

Le texte qui nous intéresse met ainsi en évidence un certain nombre de *valeurs* et de *normes* qui nécessitent un examen permettant de dire clairement quels sont les référentiels qui guideront la politique onusienne d'António Guterres.

1/ Les valeurs

Il s'agit de façon non limitative du « multilatéralisme », de la « paix », du « développement durable », et de l' « autonomisation des femmes ». Pour António Guterres, « *les valeurs sont en effet l'argument déterminant et la force vitale de notre mobilisation collective contre l'intolérance, l'extrémisme violent et la radicalisation* ».

- Le Multilatéralisme : cette valeur fait partie de celles qu'António Guterres utilise pour définir les Nations unies, qui sont pour lui « *l'expression de la communauté internationale, la pierre angulaire du système international et l'acteur majeur du multilatéralisme efficace* ». Trois expressions pour dire la place qu'occupe l'organisation mondiale, ou celle qu'elle devrait occuper. António Guterres imagine ainsi les Nations unies comme un monde multi centré où il existe une multitude d'acteurs participant au processus décisionnel, et où ceux-ci s'auto-équilibrent. C'est le rôle qui a toujours été assigné aux organisations internationales. Ce rôle est même la raison de l'institutionnalisation des rapports sur la scène internationale, celle-là même qui se définit comme un processus par lequel se tissent des liens structurés entre les groupes de natures diverses. D'inspiration libérale, cette institutionnalisation se

déploie dans le cadre d'institutions internationales qui établissent entre eux « *des liens structurels stables permettant leur communication, ainsi que l'examen collectif et la solution concertée des problèmes d'intérêts communs* »[53]. Une manière de réguler leurs relations pour éviter qu'un ou certains d'entre eux n'usent de la ruse ou de la force pour assujettir les autres. Le développement de cette institutionnalisation est ancien, et a été conceptualisé dans les relations internationales à travers quatre courants au moins : le premier remonte à la Renaissance et désigne les institutions, les normes et les procédures dont celles de la diplomatie ; le deuxième est né en 1815 et s'attache au développement et à la propagation des organisations internationales ; et le troisième concerne les secteurs de la politique, de l'économie et de la culture dans la vie internationale. Dans ce dernier cas, « *le domaine politique s'institutionnalise sous la pression d'enjeux tels que la sécurité, la paix, les conflits et les alliances. L'économie le fait par l'affermissement des règles régissant les échanges* » [54]. Les relations culturelles quant à elles s'institutionnalisent « *pour stabiliser la protection des produits artistiques, littéraires, intellectuels et scientifiques »*[55]. Tous ces courants tendent à développer l'idée de la régulation des relations internationales par le multilatéralisme dont l'ONU serait le cœur. Mais comme le souligne P. M. Desfarges, cette notion comme bien d'autres est en crise, et le multilatéralisme en particulier bute contre deux difficultés de fond : « *en premier lieu, les réalités étatiques elles-mêmes, les inégalités entre États, font que, quelle que soit sa dynamique égalitaire, le multilatéralisme ne peut effacer le cœur même des États et d'abord leur volonté de garder le contrôle de la force légitime, en*

[53] Kukulka : « *Les lois qui régissent…* », *op. cit.*, p.9.
[54] Kukulka, *op, cit*., pp. 9 et 10.
[55] *Ibid*.

particulier militaire »[56]. En dehors du besoin de contrôle qu'éprouvent les grandes puissances, le second constat est que « *le multilatéralisme se veut universel ; or en s'efforçant d'intégrer tous les États dans une même rationalité, il n'en est pas moins occidental. Dans un avenir prévisible, le multilatéralisme, tout en contribuant à discipliner et à civiliser les États, ne sera pas et ne pourra pas être la paix perpétuelle* »[57]. L'on est ainsi en droit de s'interroger sur la manière dont António Guterres procédera pour rétablir ce « *multilatéralisme efficace* » au sein de l'ONU aujourd'hui, qui est selon lui « *l'instrument essentiel dont disposent les États membres pour faire face aux défis communs, gérer les responsabilités communes et mener des actions collectives* ». D'après le nouveau Secrétaire général des Nations unies, pour assurer l'efficacité du multilatéralisme, l'organisation mondiale doit développer « une solide culture de partenariat à trois niveaux » :

a) Tout d'abord, améliorer la coopération avec les organisations régionales, tel que prévu au chapitre VIII de la Charte. Pour lui, ces organisations sont « *des acteurs essentiels de la prévention et du règlement des conflits, dans les opérations de maintien de la paix et de la promotion du développement et des droits de l'homme* ». Un accent particulier est mis en cela sur les relations entre l'ONU et l'Union africaine ;

b) Ensuite, il faut renforcer les partenariats avec les institutions financières internationales, « en exploitant les synergies pour travailler ensemble sur la recherche des solutions aux problèmes mondiaux et locaux » ;

c) Enfin, il est important de promouvoir la consultation avec la société civile et le secteur privé, car leur rôle dans l'offre des biens publics au niveau mondial « *doit être*

[56] P.M. Desfarges : « Le multilatéralisme et la fin de l'histoire », *Politique étrangère*, automne 2004.
[57] *Ibid*.

entièrement reconnu » ; une coopération stratégique devrait s'établir entre l'ONU et ces partenaires de la société civile.

Toujours est-il que, pour que le monde soit stable, il faut que la plupart des décisions de grande importance reflètent une réponse multilatérale. Celle-ci suppose que la lutte contre les nouvelles menaces passe par les initiatives communes ou des actions collectives pouvant s'inscrire dans le cadre des organisations internationales, et dans une moindre mesure certains régimes internationaux où se manifeste une certaine démocratie dans la prise des décisions.

- La Paix : le mot paix est repris une vingtaine de fois dans la profession de foi d'António Guterres, comme pour montrer son importance en tant que valeur, en tant qu'idéal collectif, et peut-être sa place fondamentale dans la vie des peuples et des États. Pour lui, « *il n'y a pas de paix sans développement et … il n'y a pas de développement sans paix. Par ailleurs, il est vérifié qu'il n'y a pas de paix et de développement durable sans respect des droits de l'homme* ». Le nouveau Secrétaire général croit en l'existence de la paix, et au lien qui existe entre la paix et les autres défis des nations que sont le développement, le développement durable et les droits de l'Homme. Cette paix est également conditionnée par la réalisation de ces autres défis. Mais dans le fond, l'unanimité n'est toujours pas établie autour de la notion de paix. Il existe même une ambiguïté sur cette notion au point où les préoccupations théoriques en sciences sociales ont plutôt basculé vers les recherches sur la guerre, qui est devenue une préoccupation centrale des sciences humaines et sociales. D'aucuns ont constaté que pour mille pages consacrées aux causes de la guerre, il n'y en a pas une consacrée directement à l'étude

des causes de la paix[58]. Presque toutes les disciplines des sciences sociales et humaines ont développé des programmes de recherche, voire des chaires à part entière sur la guerre, ses origines, ses manifestations et ses conséquences. De nombreux instituts et centres de recherche existent également et se consacrent aux études sur la guerre et moins à la paix. C'est donc à partir de la notion de guerre que la plupart des internationalistes francophones, héritiers de Raymond Aron, définissent la paix. Si la guerre est un acte de violence armé entre unités politiques, la paix sera « *une absence de violence armée entre unités politiques* »[59]. Comme c'est le cas de la guerre, cette définition a pour intérêt de n'envisager la paix qu'entre unités politiques, autrement dit entre États. L'affirmation de l'existence ou non de la paix ne se ferait dans ce sens qu'à partir de l'observation des rapports entre États. Toute autre relation entre tout autre acteur sur la scène internationale devrait être qualifiée autrement. Qualifier une situation de pacifique reste donc difficile, ceci à cause du fait que ce mot est associé à des adjectifs qui rendent sa compréhension difficile : paix durable, paix intérieure, paix éternelle, paix stable, paix sociale, paix romaine, paix mondiale, paix universelle, paix armée, paix séparée, paix honteuse, paix honorable, paix forcée, paix imposée, paix profonde, paix du Seigneur, paix des cimetières, paix des braves, paix par le désarmement, calumet de la paix, esprit de paix, dormir en paix, maintien de la paix, vivre en paix, attente pacifique réciproque, paix démocratique…[60] L'on ne saurait donc dire quelle conception António Guterres a de la paix, lui qui pense que la réalisation des objectifs importants

[58] Dario Battistella, Frank Petiteville, Marie-Claude Smouts et Pascal Vennesson : *Dictionnaire des relations internationales*, 3e édition, Dalloz, 2012, p. 426.

[59] Dario Battistella, Frank Petiteville, Marie-Claude Smouts et Pascal Vennesson, *op. cit*., p. 425.

[60] http://www.notrefamille.com/dictionnaire/usages/paix/ consulté le 28 octobre 2016 à 11h06mn.

des Nations unies a un impact direct sur la paix et la satisfaction des besoins humains et des droits fondamentaux ; que le monde doit renforcer les efforts diplomatiques en faveur de la paix, et que « *sous la direction du Conseil de sécurité et conformément à la Charte, le Secrétaire général devra activement, en toute cohérence et sans relâche, exercer ses bons offices et sa capacité de médiation comme médiateur désintéressé, bâtisseur de ponts et messager de la paix* »**.** Mais en soulignant que « *la force doit être utilisée lorsque cela est nécessaire et conformément à la Charte* », et que nous ne devons pas oublier que la lutte contre le terrorisme est une lutte pour les valeurs, António Guterres a une conception de la paix que l'on pourrait qualifier de démocratique, et donc de libérale. C'est une conception qui soutient globalement que l'instauration de la démocratie triomphera des passions guerrières et suscitera l'avènement d'une paix universelle durable. Elle a été conceptualisée sous l'appellation de théorie de la paix démocratique. Celle-ci postule pour l'essentiel que c'est à travers la diffusion des valeurs de la démocratie que l'on peut atteindre la paix internationale. La démocratie serait favorable à la paix parce que, « *dans une démocratie, ceux qui supportent le coût de la guerre sont les mêmes que ceux qui prennent la décision de la guerre, à savoir les citoyens, contrairement à ce qui se passe dans un État non démocratique où celui qui décide de la guerre n'en supporte pas les conséquences* »[61]. La démocratie serait donc un facteur de paix. Plus le monde est démocratique, plus il serait pacifique, les démocraties se combattraient rarement entre elles. La propagation des valeurs démocratiques réduirait la propension aux conflits armés, et favoriserait le règlement pacifique des différends, en raison de la prédominance d'une culture libérale de compromis[62].

[61] Dario Battistella, *op. cit.*, p. 145.
[62] Charles-Philippe David…

- Développement durable : pour António Guterres, l'un des défis auxquels font face les Nations unies porte sur « *le développement durable* ». C'est ainsi que pour réussir, « *elles doivent davantage renforcer le lien étroit entre paix et sécurité, politiques de développement durable et des droits de l'homme* ». Voici trente ans que cette notion fait son bonhomme de chemin en tant que représentation fondamentale pour garantir un meilleur avenir aux générations futures. En 1987, la Commission Brundtland la définit comme « *un développement qui permet de pourvoir aux besoins du temps présent sans compromettre la possibilité pour les générations futures de subvenir à leurs besoins* ». La conférence de Rio de Janeiro de 1992 avait ainsi adopté des résolutions pour éviter le réchauffement climatique, protéger la biodiversité et arrêter la déforestation. En 1997, le protocole de Kyoto a été adopté et 38 pays industrialisés s'étaient engagés de réduire leurs émissions de gaz à effet de serre (GES) en moyenne de 5,2% en 2012 par rapport à la situation de 1990 ; objectif qui ne sera bien sûr jamais atteint. En septembre 2002 s'était tenue à Johannesburg une nouvelle conférence de l'ONU consacrée aux mêmes thèmes. Après Rio +20 et Doha 2012, les principaux pays pollueurs que sont la Chine, les États-Unis et l'Inde n'ont toujours pas ratifié le protocole de Kyoto. Et en novembre 2015 s'est tenue à Paris la Conférence des parties (COP21). Comme c'est le cas de la notion de développement [63] , le « *développement durable* » est

[63] C'est toute la démonstration que tente de faire Gilbert Rist sur le développement qu'il considère comme une construction sociale à partir des croyances et des représentations. Pour cet anthropologue, « *les représentations [qui sont faites du développement] et les pratiques qu'elles entraînent varient d'un extrême à l'autre selon que l'on adopte le point de vue du développeur, engagé à faire advenir le bonheur qu'il espère pour les autres, ou celui du développé, contraint de modifier ses relations sociales et son rapport à la nature pour entrer dans le monde*

également une notion controversée. Certes on est en présence d'une conciliation entre capitalisme et humanisme, entre croissance et respect des écosystèmes, mais beaucoup doutent de la sincérité de cette notion. Pour Pierre Lascoumes, le développement durable est une référence légitimante qui prétend faire converger les objectifs divergents sans arbitrer entre les priorités. Pour de nombreux autres auteurs, l'on est en présence d'une notion qui prétend concilier l'inconciliable, en créant un effet, mais sans rien remettre en cause[64]. Quoi qu'il en soit, le développement durable est la nouvelle valeur qui fait consensus. Il repose sur l'idée de satisfaire les besoins élémentaires de tous et de chacun, tout en assurant une vie meilleure pour les générations futures. Le Programme des Nations unies pour l'environnement, créé en 1972, suite à la première conférence internationale sur l'environnement, bien que ne disposant pas de pouvoir coercitif, joue le rôle de « *catalyseur, de défenseur, d'instructeur et de facilitateur œuvrant à promouvoir l'utilisation avisée et le développement durable de l'environnement mondial* ». Mais l'on sait avec Gilbert Rist que tant au plan théorique qu'au plan pragmatico-politique les grands thèmes des débats contemporains à l'instar du développement durable, de l'environnement, du remboursement de la dette, de la libéralisation du commerce international, découlent directement des préoccupations des pays industrialisés[65]. D'où les critiques sur les définitions du développement dont il pense qu'elles « *sont généralement fondées sur la manière dont une personne (ou un ensemble de personnes) se représente (nt) les conditions idéales de l'existence*

---

nouveau qu'on lui promet ». Gilbert Rist : *Le développement, histoire d'une croyance occidentale* », Paris, Presses des Sciences Po, 1996, p 11.

[64] Smouts, Battistella et Vennesson, *op. cit.*, p 128.

[65] Gilbert Rist, *op. cit.*, p 14.

sociale »[66]. De ce fait, le développement devient alors un « *élément de la religion moderne* » ; une croyance partagée par la société moderne, laquelle est rattachée à des mythes ou à des fragments de mythes anciens, propres à la société occidentale. Or, selon Rist, « *les croyances ne constituent pas des vérités dogmatiques auxquelles chacun adhérerait par conviction intime, mais s'expriment sous la forme de simples propositions tenues pour vraies de manière diffuse : on y croit parce qu'on croit que tout le monde y croit, parce qu'on ne peut pas faire autrement que d'y croire, puisque tout le monde le dit* »[67]. Dans un réquisitoire violent contre ces paradigmes qui émergent de l'Occident « dominateur » et « impérialiste », Gilbert Rist pense qu'on est face à « *des propositions flottantes qui relèvent d'autorités obscures (...) légitimées par des fragments de croyances anciennes. En tant que réserve de sens, celles-ci jouent le même rôle que l'or des banques qui garantissait naguère- sans que quiconque ne cherchât à le vérifier- la valeur de la monnaie fiduciaire* »[68].

- « *Autonomisation des femmes* » : António Guterres insiste sur cette autonomie en soulignant combien les Nations unies « *devront veiller à la primauté des solutions politiques à tous les niveaux, promouvoir les approches de prévention, prendre en compte les droits de l'homme, et favoriser l'engagement inclusif et l'autonomisation des femmes et des filles* ». La problématique de la femme est pour lui un maillon essentiel pour la réalisation des autres défis auquel fait face l'organisation mondiale. À cet effet, « *la pleine participation des femmes est essentielle à la réussite de tout processus de paix* ». Un combat ancien, mais qui commence déjà à produire ses fruits. Face à la domination de la société par une conception machiste de la

[66] *Op. cit.*, p 22.
[67] *Op. cit.*, p 41- 42.
[68] *Ibid*.

vie, émerge pendant la seconde moitié du XIXe siècle, un certain nombre de figures de la lutte pour l'égalité entre les sexes, constituant ainsi le mouvement féministe : la Française Flora Tristan, les Anglaises Harriet Martineau et Olive Schreiner, ou encore la Suisse Meta von Salis-Marschlins…[69] En Afrique, même si cette lutte est tardive, en raison même du poids des traditions sur la vie sociopolitique, elle connaîtra également des figures de proue à l'instar de la Kényane Wangari Mataï, prix Nobel de la paix en 2004, décédée en septembre 2011.

Globalement, en tant que mouvement sociopolitique, le féminisme dont l'homogénéité est discutée milite pour l'émancipation de la femme et plus globalement pour la fin des injustices sociales. Ses tenants tentent de faire prendre conscience de ce que les hommes ne sont ni plus intelligents ni plus performants, encore moins plus forts que les femmes. Au plan politique, le féminisme est une démarche qui conteste les politiques sociales privilégiant les hommes au détriment des femmes. Au plan théorique en général, c'est une démarche qui critique « *les concepts et les méthodes des savoirs constitués qui, dans leur aveuglement à la dimension sexuée de la société, confortent la domination des hommes sur les femmes* »[70]. En relations internationales, la démarche féministe rejoint les approches interprétatives des postmodernistes, et critique à la fois les visions réalistes et néoréalistes des relations internationales. Mais l'approche théorique féministe des relations internationales n'est pas allée de soi. Elle a souvent été confrontée, soit à une hostilité des antiféministes, soit à ce que Didier Bigo appelle « *une*

[69] Microsoft Incarta, Histoire des femmes, 2008.

[70] Hélène Rouch : « Recherches sur les femmes et recherches féministes : l'action thématique programmée du CNRS », *Les Cahiers du CEDREF*, n°11, 2003, consulté sur le net le 04 octobre 2011, source : http://cedref.revues.org/266

forme de mépris moqueur »[71]. Dans *Le monde des femmes*, Alain Touraine souligne d'ailleurs l'enfermement des femmes dans un espace privé, mais surtout leur interdiction à toute subjectivité [72]. Reprenant Michel Foucault, il le réitère en soulignant combien : « *les femmes ont été enfermées dans un espace privé qui, non seulement leur enlevait l'accès à la vie publique, mais encore leur interdisait toute subjectivité.* [Pourtant] *Elles attachent une très grande importance à la réintégration de la recherche de la vérité et de la construction du sujet* »[73]. Dans les mutations actuelles que connaissent les sciences sociales, elles sont même, d'après Alain Touraine, « *les principaux agents parce qu'elles veulent recomposer un monde où se combineraient au lieu de s'opposer, nature et culture, sexualité et action rationnelle, hommes et femmes, etc.* »[74].

En observant les efforts fournis par les femmes dans les questions internationales, il est permis de citer Talleyrand pour qui, « *dans les situations critiques, laissez les femmes s'occuper des affaires* » [75]. Bien qu'ayant été autant critiquées que les leaders masculins, les femmes ont néanmoins conduit le destin de leur peuple durant la période que leur offrait leur mandat, ou le pouvoir discrétionnaire de celui qui les a désignées. C'est le cas d'une Margaret Thatcher en Grande-Bretagne dans les années 80, ou celui d'une Dilma Roussef en Argentine. C'est également le cas aux États-Unis où les

[71] Didier Bigo : « Genre et relations internationales », colloque AFSP « Genre et politique », 30 et 31 mai 2002, p 1.
[72] Alain Touraine : *Le monde des femmes*, Paris, Fayard, 2006.
[73] Alain Touraine, « Sociologie sans société », dans Michel Wieviorka (sous la direction) : *Les sciences sociales en mutation*, Éditions Sciences Humaines, 2007, p 34.
[74] *Ibid.*
[75] Cité par Raoul Delcorde : *Les mots de la diplomatie*, Paris, L'Harmattan, 2005, p 47.

administrations Bush Jr et Obama ont démontré qu'au même titre que les hommes, les femmes pouvaient mettre en œuvre la politique étrangère d'une aussi grande puissance que les États-Unis. Après le travail de l'ombre d'une Eleanor Roosevelt, Condoleezza Rice, Hillary Clinton et autre Suzan Rice sont autant de figures féminines de la politique étrangère américaine qui attestent de la reconnaissance des femmes dans la conduite des États et de leur politique étrangère.

Certaines vieilles démocraties comme la France sont encore à la traîne. En dehors de l'ancien Premier ministre Edith Cresson, l'ex-ministre de droite Michèle Alliot Marie est la seule à avoir occupé sous la Ve République un poste élevé dans la diplomatie française. En paraphrasant Françoise Collin, cette situation « *fait apparaître une contradiction interne du principe démocratique traditionnel lui-même qui confère le pouvoir au nombre* »[76]. Il faut dire que ce n'est qu'avec l'avènement du suffrage universel en France que les questions de femmes avant, questions « infra politiques », commenceront à faire partie de l'offre politique nationale, c'est-à-dire des programmes des candidats à la présidentielle. Par la loi du nombre, « *l'institution présidentielle [permettra] aux Françaises d'être reconnues comme sujets politiques ayant des revendications légitimes* »[77].

En Afrique, la reconnaissance des femmes en tant que leaders au sommet de l'État ou acteurs de mise en œuvre de la politique étrangère des États est également en marche. Au Liberia, c'est une femme qui est présidente de la République depuis 2006, Ellen Johnson Sirleaf, formée à Harvard notamment. En dehors d'elle, les premières dames s'investissent dans la politique étrangère des États

[76] F. Collin : *La société des femmes*, Complexes, 1992, p.44.
[77] Mariette Sineau : *La force du nombre. Femmes et démocratie présidentielle*, Éditions L'aube, 2008, pp.18-19.

individuellement ou collectivement, notamment dans le cadre de la résolution des conflits. C'est le cas de la Mission de paix des premières dames (MIPREDA) qui poursuit entre autres buts le renforcement de la participation de la femme à la prévention, à la gestion des conflits, et à la consolidation de la paix en Afrique. Lors de sa réunion de février 2008 tenue à Brazzaville, elle a par exemple débattu sur la définition du cadre de mise en place d'un réseau continental des femmes pour la paix dans le but de renforcer la diplomatie civile et humanitaire au service de la recherche de la paix en Afrique.

Pour joindre les actes à la parole, juste après sa prestation de serment du 12 décembre 2016, Antonio Guterres a rendu hommage aux femmes, en respect à ses engagements sur la parité entre les sexes, et même la diversité géographique. Trois d'entre elles ont été nommées à des postes de responsabilité de très haut niveau: une Africaine du Nigeria, Amina J. Mohamed, Vice-Secrétaire générale de l'ONU ; une brésilienne, Maria Luiza Ribeiro Viotti, Cheffe de Cabinet de Monsieur Guterres ; et une sud-coréenne, Kyung-wha Kang, Conseillère spéciale pour la politique. Mais au-delà de la responsabilisation des femmes à un très haut niveau, ces nominations traduisent également un geste de bienveillance de la part de Monsieur Guterres, qui par-là récompense les collaborateurs de son prédécesseur, comme cela est de coutume dans les transitions politiques qui se font dans le consensus. Amina Mohamed a été la Conseillère spéciale de Ban Ki-moon sur la planification du développement post-2015, et a contribué à l'élaboration du Programme de développement durable à l'horizon 2030, y compris les objectifs de développement durable (ODD). Maria Luiza Ribeiro Viotti a également collaboré avec Ban Ki-moon pour avoir été représentante permanente du Brésil auprès de l'ONU de 2007 à 2011.

Quant à Kyung-wha Kang, en plus d'être de la même nationalité que l'ancien Secrétaire général Ban, elle est Sous-secrétaire générale des Nations unies aux affaires humanitaires depuis avril 2013, Haut-commissaire adjointe aux droits de l'homme de janvier 2007 à mars 2013, et cheffe de l'équipe de transition de Monsieur Guterres.

L'auteur termine lui-même sa profession de foi en énumérant certaines valeurs, et en se référant à l'un de ses prédécesseurs prix Nobel de la paix en 2001, comme pour souligner leur importance dans la réalisation des missions de l'ONU. Pour lui la paix, la justice, la dignité humaine, la tolérance et la solidarité sont inscrites dans la Charte et nous unissent tous : « *ces valeurs sont centrales à toutes les cultures et religions du monde et sont reflétées dans les Livres saints – qu'il s'agisse du Coran, des Évangiles et de la Torah, des Upanishads ou du canon pali* ». Il cite ainsi Kofi Annan pour qui « *il est évident que le fait de partager ces valeurs communes ne règle pas tous les problèmes ni n'élimine la taille de nos différentes sociétés à les résoudre de différentes manières. (…) Chaque société doit avoir l'occasion, non pas de déformer ou de compromettre les valeurs universelles, mais de les exprimer de manière à refléter ses propres traditions et sa propre culture* ».

2/ Les normes

António Guterres en énonce un certain nombre dans sa profession, non seulement pour établir l'écart entre le réel perçu et le réel souhaité, mais également pour définir des principes d'action conformes aux valeurs. C'est le cas quand il parle du caractère central de la prévention, en soulignant combien le monde consacre beaucoup plus d'énergie et de ressources à la gestion des crises qu'à leur prévention. Comme norme, les Nations unies « doivent »

prendre un engagement stratégique en faveur d'une « *culture de la prévention* », adoptée en 2015, mais qui n'est pas encore traduite dans les faits. Plus concrètement, nous « devons » renforcer les efforts diplomatiques en faveur de la paix. Le Secrétaire général « devra » activement, en toute cohérence et sans relâche, exercer ses bons offices et sa capacité de médiation comme médiateur désintéressé, bâtisseur de ponts et messager de la paix. Il « faudra » utiliser pleinement le pouvoir de mobilisation de l'Organisation comme forum de dialogue pour apaiser les tensions et faciliter les solutions pacifiques… Les évaluations relatives au maintien de la paix, à la consolidation de la paix, aux femmes, à la paix et à la sécurité ne « devraient » pas être traitées artificiellement comme un tout, mais « il faut » que les stratégies et les politiques convergent, et les Nations unies « devront » veiller à la primauté des solutions politiques à tous les niveaux, promouvoir les approches de prévention, prendre en compte les droits de l'Homme, et favoriser l'engagement inclusif et l'autonomisation des femmes et des filles. Face aux populations les plus vulnérables, nous (Nations unies) « devons » nous assurer que lorsque quelqu'un aperçoit le drapeau bleu, il ou elle puisse dire : « je suis protégé(e) ». Face au terrorisme, la force « doit » être utilisée lorsque cela est nécessaire et conformément à la Charte, mais nous ne « devons » pas oublier qu'il s'agit aussi d'une lutte pour les valeurs ; notre combat commun. Ce faisant, nous ne « devons » jamais céder à la peur ni abandonner nos valeurs. Pour prévenir l'intolérance, l'extrémisme violent et la radicalisation, nous « devons » promouvoir l'inclusion, la solidarité et la cohésion des sociétés multiethniques, multiculturelles et multiconfessionnelles. Croyant à toute puissance de l'action préventive, Monsieur Guterres définit dans sa prestation de serment du 12 décembre 2016, les trois

piliers sur lesquels repose la prévention : la paix et la sécurité, le développement durable et les droits humains. Mais ces trois piliers ne peuvent être réalisés que si l'ONU reconnaît ses insuffisances, et entreprend ses réformes notamment dans le domaine de son fonctionnement. Vaste et improbable chantier auquel Monsieur Guterres entend s'attaquer dans trois domaines principaux : maintien de la paix, aide au développement durable et gestion.

3/ Les défis d'António Guterres

António Guterres identifie principalement sept défis que doivent relever les Nations unies : les inégalités et les exclusions, les conflits, le terrorisme, le crime organisé, le trafic illicite, les épidémies et le changement climatique. D'après lui, ces différents défis ont des incidences sur « *la défense de la paix et de la sécurité, la promotion du développement durable, la protection des droits de l'homme et la réalisation des missions d'aide humanitaire* »[78], et auraient pour source le caractère inégal de la mondialisation et des progrès techniques, au point où « *l'exclusion, la concurrence pour les ressources qui s'appauvrissent et les insuffisances dans le domaine de la gouvernance, compromettent la cohésion sociale et la robustesse des institutions, contribuant ainsi davantage à l'éclatement des conflits violents* »[79]. Sur ce point, Monsieur Guterres tient son coupable : la mondialisation ou alors la seconde mondialisation, ou mondialisation « *second round* », celle-là même qui est basée sur l'économie de marché capitaliste, et qui soutient que « *plus librement l'État laisse agir les forces du marché, plus largement il s'ouvre au libre-échange et à la concurrence, et plus florissante est son économie. La mondialisation économique implique ainsi l'extension de l'économie de marché capitaliste à pratiquement toute la*

[78] Profession de foi, *op. cit*.
[79] *Ibid*.

planète ; elle suppose ouverture, dérégulation et privatisation de l'économie »[80].

Comme le souligne Friedman, si le traité entre États-nations réglementait les relations pendant la guerre froide, à l'ère de la mondialisation, c'est le « deal », la transaction. La référence suprême dans le monde westphalien était l'équation einsteinienne E=mc2 qui lie l'énergie à la masse ; celle de la mondialisation est la loi de Moore selon laquelle la puissance des puces électroniques est appelée à doubler tous les dix-huit ou vingt-quatre mois. Alors que pendant la guerre froide, la question était : quelle est la taille de ton missile ?, à l'ère de la mondialisation, elle est « *quelle est la vitesse de ton modem* » ?[81] Mais la contraction massive de l'espace et du temps, la multiplication des interdépendances, la mobilité des activités, la transmission accélérée des informations, la globalisation des problèmes ont accentué les inégalités, les exclusions et les conflits entre les États et entre les peuples. Autant de facteurs qui, selon Moreau-Defarges, font bouleverser la problématique de l'ordre mondial, et poussent à s'interroger sur le véritable sens de cet ordre : s'agit-il encore de tenter de faire coexister pacifiquement des entités souveraines que sont les États[82] ou alors, s'agit-il d'organiser la coexistence ou la coopération entre ces États-nations et les acteurs transnationaux ? Une question de gouvernance mondiale en somme, notion qui tire ses origines historiques dans les conflits qui avaient surgi entre les États d'Europe lors de la création, au XVIe siècle, de vastes empires d'outre-mer, et sa prise en charge théorique dans l'œuvre d'Emmanuel Kant dont le contenu correspond à l'idée moderne du « voisinage global » pour lequel l'ordre procéderait de la gouvernance. Un concept alimenté par trois discours : celui des internationalistes qui le confondent,

[80] Friedman Thomas, *op,cit.*, p 21.
[81] *Ibid*.
[82] Moreau Defarges, *op, cit,*, p 159.

tantôt avec les régimes, tantôt avec l'ordre mondial ; celui de la Banque mondiale qui fait de la bonne gouvernance la bonne gestion des affaires publiques, et celui enfin des analystes des politiques publiques. Pour Marie-Claude Smouts, « *la gouvernance postule une prolifération des modes de régulation, des niveaux, des instances de décision et récuse toute idée d'organisation et de contrôle centralisés* »[83]. Au plan théorique, elle permet de « *donner une visibilité à des acteurs et à des interactions négligés par la littérature réaliste… et permet de renouveler la réflexion sur l'idée de société internationale, bien qu'elle puisse conduire à cautionner insidieusement le plus cynique des néolibéralismes* »[84].

Dans ces différents conflits, l'on note ceux revêtant des formes anciennes, à l'instar des conflits entre États ou les disputes à l'intérieur des États. En dehors de ceux que l'auteur qualifie à juste titre de « *menaces traditionnelles à la paix et à la sécurité internationales* »[85], d'autres formes de menace ont fait leur apparition « *avec une multiplicité d'acteurs armés dont beaucoup d'entre eux recourent aux méthodes asymétriques* »[86]. Ces menaces aux méthodes asymétriques viennent ainsi du « *terrorisme* », du « *crime international organisé* » et du « *trafic illicite* ». Sur le terrorisme par exemple, les efforts du nouveau Secrétaire général sont attendus, notamment dans la mise en œuvre efficace d'un certain nombre d'instruments adoptés depuis l'intensification de la lutte au lendemain des attentats du 11 septembre 2001 aux États-Unis. Il s'agit de la résolution 1373 du Conseil de sécurité portant création du Comité

[83] Marie-Claude Smouts : « Du bon usage de la gouvernance en relations internationales », *Revue internationale des sciences sociales* : « *La gouvernance* », Unesco, Erès, n°155, mars 1998.
[84] *Ibid*.
[85] *Ibid*.
[86] *Ibid*.

contre le terrorisme (CCT), la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations unies, instrument permettant à la communauté internationale de renforcer ses efforts dans la lutte autour des quatre axes que sont : élimination des conditions propices à la propagation du terrorisme, prévention et lutte contre le terrorisme, renforcement des moyens dont les États disposent pour prévenir et combattre le terrorisme, et pour renforcer le rôle joué en ce sens par l'ONU, garantie du respect des droits de l'Homme et de la primauté du droit en tant que base fondamentale de la lutte antiterroriste.

D'autres instruments et structures concernent l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme (CTITIF) : mise en place par le Secrétaire général en 2005, elle est composée de 38 entités, organismes des Nations unies et organisations affiliées, et s'emploie à promouvoir la coordination et la cohésion des efforts déployés par le système des Nations unies pour lutter contre le terrorisme et pour fournir une assistance aux États membres. L'on peut également citer le Centre des Nations unies pour la lutte contre le terrorisme qui aide les États membres à renforcer leurs capacités et exécute des projets de lutte contre le terrorisme à travers le monde conformément aux quatre axes de la stratégie mondiale.

4/ Les voies de sortie

Pour venir à bout de tous ces défis, António Guterres propose de « *relier les points* », méthode consistant pour lui à « *renforcer le lien étroit entre paix et sécurité, politiques de développement durable et des droits de l'homme- une approche holistique aux liens mutuellement renforçant entre ses trois piliers* »[87]. Pour relier ces points entre « paix et sécurité », « politiques de développement » et « droits de

[87] *Ibid*.

l'Homme », les Nations unies disposent d'un certain nombre d'instruments adoptés en leur sein, dont l'Agenda 2030, l'Accord de Paris sur le climat et l'Agenda d'Addis-Abeba pour l'action. Ces trois textes représentent pour Monsieur Guterres : « *une opportunité unique à saisir* »[88], ils permettent de réaliser un certain nombre d'objectifs importants ayant un impact sur la paix et la satisfaction des besoins humains et des droits fondamentaux.

L'Agenda 2030 par exemple, adopté par l'Assemblée générale des Nations unies le 25 septembre 2015, se veut un programme de développement durable à l'horizon 2030, et remplace à ce titre les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) dont on connaît aujourd'hui le sort. Intitulé « *Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 »*, il a pour objectif de ne laisser personne de côté, et est le nouveau cadre de développement reposant sur 17 objectifs de développement durable déclinés en 169 cibles dans les domaines de l'économie, du développement social et de la protection de l'environnement. Mais l'élimination de la pauvreté en est le premier objectif. Les Nations unies se félicitent de ce que ce document accorde une priorité à l'Afrique. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 s'intéresse ainsi au continent noir, et s'appuie sur les organes et politiques nationaux existants, notamment en mettant en place des procédures de suivi régulier, de coordination et de partage des connaissances. Il est ainsi demandé à l'Afrique d'œuvrer en faveur de l'unité et de la solidarité à l'échelle du continent[89].

Selon les Nations unies, la priorité accordée à l'Afrique dans l'Agenda 2030 est due au moins à deux raisons, qui viennent en quelque sorte tordre le cou à certaines idées

[88] *Ibid*.

[89] http://www.un.org/fr/africa/osaa/peace/sdgs.shtml consulté le 24 octobre 2016 à 14h40mn.

reçues, portant notamment sur la division de l'Afrique, et sa marginalisation dans l'élaboration des normes internationales. La première raison tient au fait que « *l'Afrique est la seule région du monde à avoir présenté de manière consistante une position commune sur les questions de portée mondiale examinées lors d'importants sommets et conférences internationaux* »[90]. Ces positions communes qui sont l'expression d'une vision partagée traduite dans la présentation des ambitions et des attentes « *ont servi de base aux discussions suscitées à tous les niveaux et à l'énoncé des questions qui concernent l'Afrique que veulent les Africains* »[91]. La deuxième raison quant à elle tient au fait que l'Afrique a joué un rôle important dans les négociations sur l'Agenda 2030[92]. Ce témoignage exceptionnel rompt avec l'idée de la marginalisation de l'Afrique dans les relations mondiales. L'idée très véhiculée est que l'Afrique est tenue à l'écart, voire à la périphérie des centres vitaux de décisions. Pour les uns, ceci est causé par un phénomène calculé d'évincement géopolitique, pour les autres c'est à cause d'un manque d'audace des Africains eux-mêmes. Des solutions existent, à l'instar de l'initiative du président Wade lancée en juillet 2009 sur la place et le rôle de l'Afrique dans la gouvernance mondiale, et par extension les voies permettant à notre continent de sortir de sa marginalisation. L'idée qui en est sortie globalement est que l'Afrique doit participer à la formulation de propositions novatrices pour refonder le système capitaliste international, réformer le Fonds monétaire international, réfléchir aux mécanismes de régulation nécessaires pour juguler l'anarchie qui règne sur les marchés financiers et monétaires, instaurer le contrôle et la

[90] http://www.un.org/fr/africa/osaa/peace/sdgs.shtml
[91] *Ibid*.
[92] *Ibid*.

transparence et mettre un terme aux menées destructrices des spéculateurs. Par ailleurs, le continent noir devrait donner son avis sur la question des biens communs, l'intégration régionale, les négociations internationales et sur toutes les autres questions touchant la gouvernance mondiale, notamment celle relative à la Cour pénale internationale…[93].

[93] Éléments extraits de la communication du Pr Iba Der Thiam : « *Les fondements historiques de l'appel du président Wade aux intellectuels d'Afrique et de la Diaspora pour créer le Forum africain sur la gouvernance mondiale* », Dakar, Sénégal, 27 au 30 juillet 2009.

Biographie d'António Guterres

De juin 2005 à décembre 2015, António Manuel de Oliveira Guterres a occupé les fonctions de haut-commissaire des Nations unies pour les réfugiés, l'un des principaux organismes d'aide humanitaire du monde, qui emploie près de 10 000 personnes déployées dans 125 pays.

M. Guterres a supervisé, au cours de son mandat, une profonde réforme structurelle du Haut-commissariat, qui a entraîné une réduction de plus de 20% des effectifs au siège genevois de l'Organisation et une augmentation de son efficacité par rapport aux coûts et de ses capacités d'intervention d'urgence. Le volume des activités menées par le Haut-commissariat pour les réfugiés a triplé au cours de son mandat à la suite de l'adoption d'une méthode de budgétisation axée sur les besoins et de l'augmentation du nombre de personnes déplacées par les conflits et les persécutions, qui est passé de 38 millions de dollars en 2005 à plus de 60 millions en 2015. Le mandat de M. Guterres a été marqué par des vagues de déplacements parmi les plus importantes de ces dernières décennies, dues notamment aux conflits en Syrie et en Iraq, mais aussi aux crises qui agitent le Soudan du Sud, la République centrafricaine et le Yémen.

20 ans au service du gouvernement et de la fonction publique

Avant de rejoindre le Haut-commissariat pour les réfugiés, M. Guterres a passé plus de 20 ans au service du gouvernement et de la fonction publique. Il a été premier ministre du Portugal de 1995 à 2002, période au cours de laquelle il a joué un rôle majeur dans l'action menée au niveau international pour résoudre la crise au Timor oriental. Au début de l'année 2000, en sa qualité de président du Conseil européen, il a mené la procédure d'adoption de la stratégie de Lisbonne et coprésidé la première réunion au sommet Union européenne-Afrique. Il a été membre du Conseil d'État portugais de 1991 à 2002. M. Guterres a été élu au Parlement portugais en 1976 et y a siégé pendant 17 ans. Au cours de cette période, il a présidé la commission parlementaire de l'économie, des finances et de la planification et ensuite celle de l'administration des territoires et des villes et de l'environnement. Il a également été chef du groupe parlementaire de son parti. De 1981 à 1983, M. Guterres a été membre de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et a été élu, au cours de la même période, à la tête de la commission des migrations, des réfugiés et de la démographie.

M. Guterres s'est investi pendant de nombreuses années au sein de l'Internationale socialiste, une alliance mondiale de partis politiques socio-démocrates. Il en a été le vice-président de 1992 à 1999, période à

laquelle il a coprésidé le comité Afrique et, plus tard, le comité développement. Il a ensuite présidé l'Internationale socialiste, de 1999 à mi-2005. Il a en outre fondé le Conseil portugais pour les réfugiés et l'Association de défense des consommateurs portugais DECO et présidé, au début des années 70, le Centro de Acção Social Universitário, une association mettant en place des projets de développement social dans les quartiers pauvres de Lisbonne.

M. Guterres est membre du Club de Madrid, une alliance démocratique réunissant des anciens chefs d'État et de gouvernement du monde entier.

M. Guterres est né en 1949 à Lisbonne et est titulaire d'un diplôme d'ingénieur de l'Instituto Superior Técnico. Il parle couramment le portugais, l'anglais, le français et l'espagnol.

Source : http ://www.António guterres.gov.pt/António -guterres-biographie/ consulté le 07 novembre 2016 à 12h 02

Deuxième partie

L'écart entre les référentiels de Guterres et les problèmes de l'Afrique

1/ Une dette coloniale

La première attention que les Africains porteront sur la personne de Monsieur Guterres est que le nouveau Secrétaire général des Nations unies est d'origine et de nationalité portugaises. Or, le Portugal est une ancienne puissance impérialiste, c'est-à-dire une puissance ayant pratiqué, à l'instar de nombreuses autres puissances européennes, une politique de domination et d'exploitation vis-à-vis des États d'Afrique. Les raisons de cette domination étaient aussi bien politique, économique, culturelle que scientifique, technique et financière. Ce dernier aspect est parmi ceux ayant le plus contribué à l'expansion coloniale, car « *l'accumulation de capitaux devait nécessairement conduire à chercher l'occasion d'investissements extérieurs, et par conséquent, à développer l'empire colonial* »[94]. L'Afrique constitue le troisième et dernier empire du Portugal, après le premier reposant sur les richesses d'Asie, dit oriental, d'essence maritime et mercantile, et le second, dit brésilien et continental, très ancré sur les plantations et les mines[95]. Le

[94] Pierre Renouvin et Jean-Baptiste Duroselle : *Introduction à l'histoire des relations internationales*, Armand Colin, 1991, p. 153.

[95] René Pelissier : *La colonisation portugaise en Afrique. Aperçus sur quelques mythes et certaines réalités*, http://dmcarc.com/la-colonisation-

Portugal a ainsi le triste palmarès d'être le premier État européen à s'être lancé le long des côtes africaines « *à y trafiquer, à s'y installer et à y évangéliser* »[96]. Cette historicité est importante au regard de la place de l'histoire dans la connaissance des faits sociaux en général, et des relations internationales en particulier. Cheikh Anta Diop pense dans ce sens que « *les intellectuels doivent étudier le passé non pour s'y complaire, mais pour y puiser ou s'en écarter en connaissance de cause, si cela est nécessaire. Seule une véritable connaissance du passé peut entretenir dans la conscience, le sentiment d'une continuité historique, indispensable à la consolidation d'un État multi-national* »[97]. Pour le savant sénégalais, le recours au passé est une démarche de vigilance épistémologique qui permet de se prémunir d'une réécriture impérialiste de l'histoire ou même d'une falsification des évènements passés.

L'on pourrait ainsi imaginer que les hommes de sa génération ont bien à l'esprit le tort que la colonisation a fait au continent noir, et l'atout que l'exploitation des ressources africaines a toujours été pour les puissances impérialistes. Au regard de ces deux points, l'homme devrait avoir à cœur l'idée que justice soit rendue à l'Afrique pour tout ce qui lui a été ôté.

L'analyse qui est faite de l'impérialisme portugais en Angola par exemple permet de retenir qu'au cours du XIXe siècle, l'on observe quelques grandes phases d'expansion et de contraction des possessions portugaises

---

portugaise-en-afrique-apercus-sur-quelques-mythes-et-certaines-realites-par-rene-pelissier-directeur-de-recherche-au-cnrs/

[96] *Ibid*.

[97] Cheikh Anta Diop : *L'unité culturelle de l'Afrique noire* (1959), seconde édition, Présence africaine, 2008, p.9.

dans ce pays[98]. Mais ce double mouvement est analysé comme une sorte d'hésitation des autorités portugaises entre deux modèles d'hégémonie sur les économies commerciales africaines, l'un présenté comme « *une domination purement commerciale, avec une occupation administrative et militaire réduite au minimum, et avec comme seul but affiché celui de faire circuler les biens, en collaboration avec un secteur marchand africain actif et étendu* » [99] ; l'autre comme un système insérant les colonies d'Afrique dans l'espace économique du Portugal, « *en protégeant le commerce national, mais aussi, et peut-être surtout, en fournissant un marché aux premières industries portugaises* » [100] . Cette dernière idée (impérialisme économique) est la plus répandue dans la mesure où l'Angola par exemple, pays aux richesses naturelles immenses, a été à l'image de nombreux autres pays africains, une source d'approvisionnement essentielle pour l'émergence des industries portugaises. En prenant au sérieux cette richesse angolaise, le Portugal s'est mis à développer l'occupation, réduire le rôle des intermédiaires africains et encourager les marchands coloniaux « *de diversifier la production des matières premières de la colonie, d'assurer un marché aux nouvelles manufactures de la métropole, notamment grâce à une politique d'unification politique et administrative entre le Portugal et ses provinces d'Afrique* »[101].

L'exploitation économique était à cet effet entourée par un mécanisme politico-administratif qui garantissait à la métropole le contrôle sans faille des ressources de la

[98] Jean-Luc Vellut : « Le bassin du Congo et l'Angola », in *Histoire générale de l'Afrique.* Vol. VI. « L'Afrique au XIXe siècle jusque vers les années 1880 », UNESCO, 1996, p. 350.
[99] *Op. cit*., p. 351.
[100] *Ibid*.
[101] *Ibid*.

colonie, au point où l'on a abouti à une assimilation dans laquelle s'inscrivait la tendance au soutien des « colons blancs » dans le sud de l'Angola[102]. Cette assimilation que l'on rencontrait dans les autres impérialismes, tel que celui de la France en Afrique, a fait dire que l'impérialisme portugais n'a pas échappé aux règles communes de l'expansion coloniale du XIXe siècle[103]. Avant cette période coloniale, le Portugal se fait déjà remarquer comme pays esclavagiste. Il est d'ailleurs jusque vers le milieu du XVIIe siècle « *la seule puissance européenne à se livrer de façon substantielle à la traite des esclaves* »[104].

Dans l'analyse qu'il fait sur le partage de l'Afrique et le nouvel impérialisme, et ce à travers l'examen de certaines théories, Godfrey N. Uzoigwe fait recours à ce qu'il qualifie de théories diplomatiques, parmi lesquelles il identifie le *prestige national*, *l'équilibre des forces* et la *stratégie globale*. Il soutient ainsi que les puissances de moindre importance qui n'avaient pas de prestige à défendre, « *parvenaient à vivre sans se lancer dans l'aventure impérialiste, à ceci près que le Portugal et la Hollande faisaient preuve d'un regain d'intérêt pour les empires qu'ils possédaient déjà* »[105], non pas dans un but exclusivement économique, mais à travers un désir de maintenir ou de rétablir leur prestige national. Le fait de disposer de colonies, outre l'avantage qu'il procurait des ressources pour les industries européennes, offrait également un prestige aux États impérialistes. La

[102] *Ibid*.
[103] *Ibid*.
[104] Franklin W. Knight avec la collaboration de YusfTalib et Philip D. Curtin : « La diaspora africaine » *in Histoire générale de l'Afrique*. Vol. VI. « L'Afrique au XIXe siècle jusque vers les années 1880 », UNESCO, 1996, p. 809.
[105] Godfrey N. Uzoigwe : « Partage européen et conquête de l'Afrique : Aperçu général » in *Histoire générale de l'Afrique*, op cit., p. 44.

puissance se mesurait ainsi à travers les ressources matérielles dont on disposait, mais également sur la base du nombre et de l'importance des territoires que l'on possédait. Au-delà des positions d'ordre général, l'Afrique attend de Monsieur Guterres une politique propre pour le continent noir qui, comme on le voit, est parmi ceux ayant subi les injustices des grandes puissances. Dans sa profession de foi, sa stratégie de coordination et de partenariat insiste sur la coopération avec l'Union africaine dans une démarche plus générale tendant à améliorer la coopération avec les organisations régionales, tel que prévu au chapitre VIII de la Charte, lesquelles sont, selon lui, « *des acteurs essentiels de la prévention et du règlement des conflits, dans les opérations de maintien de la paix et de la promotion du développement et des droits de l'homme* ».

En effet, l'Union africaine est considérée à l'ONU comme « le partenaire le plus important… en matière de maintien de la paix », car sur un total de 16 opérations de maintien de la paix, 9 missions opèrent sur le continent africain, et avec 80% du personnel en uniforme, l'Afrique apparaît comme un partenaire clef de l'ONU[106]. Mais il est encore souhaitable qu'un soutien financier plus prévisible et durable soit apporté aux opérations de paix de l'Union africaine autorisées par le Conseil de sécurité qui, depuis dix ans, mène des concertations avec l'organisation panafricaine. Il faut rappeler qu'il existe aux Nations unies un Programme décennal de renforcement des capacités de l'Union africaine qui s'achève en 2016, et devrait être remplacé par un nouveau partenariat ONU/UA qui s'appuie certes sur le chapitre VIII de la Charte des Nations unies, mais qui devrait surtout tenir compte de l'Architecture africaine de paix et de sécurité (APSA)

[106] http://www.un.org/press/fr/2016/cs12370.doc.htm consulté le 02 novembre 2016 à 15h06 mn.

entrée en vigueur en 2003. Selon les termes de l'Union africaine, cette architecture s'ordonne autour de structures, d'objectifs, de principes et de valeurs, ainsi que de processus décisionnels portant sur la prévention, la gestion et le règlement des crises et conflits, la reconstruction et le développement post-conflit sur le continent. C'est le protocole relatif à la création du Conseil de paix et de sécurité (CPS), adopté à Durban (Afrique du Sud), en juillet 2002, et entré en vigueur en décembre 2003, qui en décrit les différentes composantes et les responsabilités respectives. D'autres documents ont été adoptés par la suite pour faciliter et accélérer la mise en œuvre opérationnelle de l'APSA qui est considéré par l'Union africaine comme principal pilier du CPS. Ainsi, l'APSA couvre un vaste agenda au service de la paix et de la sécurité en Afrique, qui porte sur : l'alerte rapide et la prévention des conflits ; le rétablissement et le soutien à la paix, ainsi que la consolidation de la paix, la reconstruction et le développement post-conflit ; la promotion des pratiques démocratiques, de la bonne gouvernance et du respect des droits de l'Homme ; l'action humanitaire et la gestion des catastrophes[107].

2/ La résolution des conflits

Il y a un peu plus de dix ans, la Commission de l'Union africaine faisait un constat alarmant sur la situation de la conflictualité en Afrique. Selon le secrétariat de l'Union, le continent noir est déchiré depuis 40 ans par des conflits inter-États, intra-États, ethniques, religieux, économiques. Pas moins de 26 conflits armés ont éclaté en Afrique entre 1963 et 1998, affectant 474 millions de personnes, soit 61 pour cent de la population du continent, et causant plus de

107

http://www.peaceau.org/fr/topic/the-african-peace-and-security-architecture-apsa consulté le 02 novembre 2016 à 15h 25mn.

7 millions de morts. En outre, ces guerres n'épargnent aucune région géographique du continent : la Corne de l'Afrique (Éthiopie, Soudan, Érythrée, Somalie), l'Afrique australe, (12 conflits) et l'Afrique de l'Ouest (une dizaine de guerres), ont toutes été le théâtre de guerres. Certaines de ces guerres ont été extrêmement longues. À titre d'exemple, les guerres du Tchad ont duré 40 ans ; celle du Soudan, 37 ans ; celle d'Érythrée, 30 ans ; celle d'Angola, 27 ans, etc. L'Afrique du Nord qui était jusque-là restée relativement préservée a été sévèrement touchée à partir des années 2010 par la vague des soulèvements désignés sous l'appellation de « *Printemps arabe* ». L'un des impacts des conflits armés est l'apparition de réfugiés et de personnes déplacées. Beaucoup d'entre eux vivent dans des conditions difficiles, sans assistance adéquate de la part des gouvernements nationaux ou de la communauté internationale[108]. L'espoir est qu'une attention particulière soit accordée à ces situations de conflits en Afrique, où l'on distingue des disputes en veilleuse des conflits actifs.

Les disputes en veilleuse

L'affaire du Sahara occidental : cette affaire qui est l'une des plus anciennes de l'Afrique indépendante, et celle qui a jusqu'ici plus ou moins mis au banc des accusés l'une des plus grandes puissances du continent, le Maroc, oppose justement celui-ci à la Mauritanie et à la République arabe sahraouie démocratique (RASD), ancien territoire espagnol du Sahara occidental, théâtre à partir de 1975-1976 « *de l'une des guerres les plus impitoyables qui se soient déroulées en Afrique* »[109]. L'affaire revêt une grande importance dans les relations internationales africaines d'hier et d'aujourd'hui. La proclamation de la RASD et sa

[108] Plan stratégique de la Commission de l'UA, mai 2004.
[109] Tony Hodges : *Sahara occidental. Origines et enjeux d'une guerre du désert*, Paris, L'Harmattan, 1987, p. 11.

reconnaissance par un certain nombre d'États (72 au moins dans le monde), ont entraîné son admission au sein de l'Organisation de l'unité africaine par acte du secrétaire général, le Togolais Edem Kodjo, le 31 août 1981, et ce conformément à l'article 28 de la Charte de l'OUA. La RASD est admise comme 51e membre de l'organisation panafricaine avec le soutien au sein de l'Organisation, de vingt-six États africains[110]. Pour le roi Hassan du Maroc, cet acte est « *un hold-up et un acte de brigandage juridique* »[111]. Ceci suscita une division entre États africains dont les uns étaient pour l'admission et les autres, soutenant le Maroc[112], contre cette admission. Ceci entraîna pendant un moment une grave crise au sein de l'OUA, crise traduite par l'impossibilité, pour l'organisation continentale, de tenir ses conférences, par défaut de quorum requis des deux tiers. Le retrait du Maroc de l'OUA qui s'en est suivi a été maintenu avec le passage à l'Union africaine, et l'Afrique institutionnelle par ce fait se trouve amputée d'un de ses membres les plus puissants, même si le Royaume chérifien a manifesté lors du 27e sommet tenu à Kigali en juillet 2016, la volonté de vouloir réintégrer l'institution continentale. Une motion a été ensuite signée par 28 pays africains qui ont salué la décision du Royaume du Maroc d'intégrer l'UA, qui entendent œuvrer pour que ce « *retour légitime* » soit effectif dans les meilleurs délais, et décident d'agir en vue de la suspension prochaine de la République arabe sahraouie démocratique des activités de l'Organisation. Cette motion a pour porte-parole le Gabonais Ali Bongo Ondimba. Durant les années 90, le conflit du Sahara s'est maintenu, à cause de la reprise des armes par le Front Polisario, avec le soutien de l'Algérie, qui redoute une trop grande avancée de Rabat dans le désert saharien. La question du Sahara occidental divise

[110] Tony Hodges, *op. cit*., p 379.
[111] *Ibid*.
[112] Le Zaïre de Mobutu par exemple.

l'Afrique, et met à mal l'unité et la solidarité entre les fils et les filles du continent. En dehors de cela, elle cause encore de nombreux morts entre les belligérants et devrait entrer dans l'ordre des priorités du nouveau Secrétaire général de l'ONU.

Les conflits actifs

Ce sont les conflits qui, bien qu'étant inscrits dans un processus de résolution, connaissent toujours une manifestation de la violence de la part des différents belligérants. Ils peuvent être interétatiques ou intra-étatiques, et découler de causes diverses, mais le plus important est qu'ils laissent toujours se manifester une violence meurtrière de part et d'autre.

Il y a un peu plus de dix ans, en Afrique centrale par exemple, la plupart des pays étaient en situation de conflit : Angola, Burundi, RCA, Congo-Brazzaville, RDC, Rwanda et Tchad. Aujourd'hui, certes certains foyers sont toujours actifs, comme c'est le cas de la RDC, du Burundi ou de la RCA, mais le nombre d'États en conflit a diminué. Seuls six des onze États d'Afrique centrale et des Grands Lacs peuvent être réellement considérés comme étant en conflit ouvert, ou connaissant une instabilité partielle sur les territoires. Il s'agit du Burundi (situation pré, pendant et post-électorale de 2015), Cameroun (guerre contre Boko Haram), RCA (guerre civile depuis la chute du président François Bozizé en 2013), RDC (depuis le chute du président Mobutu en 1997), le Congo (après l'élection présidentielle de 2016) et le Tchad (guerre contre Boko Haram). À ces situations, il faudrait ajouter l'instabilité dans la Corne de l'Afrique, et le conflit entre les deux Soudan.

Face à tous ces conflits et les conséquences qu'ils induisent, les Africains ont pris conscience de ce que la conflictualité constitue un obstacle majeur au développement socio-économique du continent, et qu'il est nécessaire de promouvoir la paix, la sécurité et la stabilité, étape préalable

à la mise en œuvre de l'agenda dans le domaine du développement et de l'intégration. Cela a donné lieu à plusieurs déclarations, et à des dispositions contenues dans l'Acte constitutif de l'Union africaine qui prévoit notamment, l'ambition qu'ont les Africains de « *réaliser une plus grande unité et solidarité entre les pays africains et entre les peuples d'Afrique… Défendre la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'indépendance des États africains, ou encore promouvoir la paix, la sécurité et la stabilité sur le continent* ».

Bien plus, la prise de conscience face aux questions de paix et de sécurité en Afrique, est inscrite dans le préambule même de l'Acte constitutif de l'Union africaine. Les pères de l'Union se déclarent résolus à « *relever les défis multiformes auxquels sont confrontés notre continent et nos peuples, à la lumière des changements sociaux, économiques et politiques qui se produisent dans le monde* ». Par ailleurs, ils se disent « *conscients du fait que le fléau des conflits en Afrique constitue un obstacle majeur au développement socio-économique du continent et de la nécessité de promouvoir la paix, la sécurité et la stabilité, comme condition préalable à la mise en œuvre de notre agenda dans le domaine du développement et de l'intégration* ».

L'un des axes phares de l'Acte constitutif de l'Union africaine est donc la promotion de la paix, de la sécurité et de la stabilité du continent. Cet objectif passe par le respect de certains principes dont celui de l'intangibilité des frontières héritées au moment de l'accession des pays à l'indépendance, la mise en place d'une politique de défense commune ou encore le règlement pacifique des conflits entre les États membres par les moyens appropriés. Il est également prévu l'interdiction du recours ou de la menace de recourir à la force entre les États membres, ou le droit d'intervenir dans un État membre

dans certaines circonstances graves... Ce dernier point constitue une innovation par rapport aux dispositions de la charte de l'OUA.

La persistance de la conflictualité dans certaines régions d'Afrique est également à l'origine de la mise sur pied d'organes permanents en charge de cette question. C'est le cas du Conseil de paix et de sécurité (CPS) créé par le protocole sur les amendements à l'Acte constitutif de l'Union africaine, adopté le 11 juillet 2003 à Maputo (Mozambique), lequel est l'organe de décision permanent pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits en Afrique. Officiellement, c'est la structure de décision permanente pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits. Il constitue, selon les termes mêmes du protocole l'organisant, « *un système de sécurité collective et d'alerte rapide visant à permettre une réaction rapide et efficace aux situations de conflit et de crise en Afrique* » (article 2). Le CPS est appuyé par la Commission, un groupe de sages, ainsi que par un système continental d'alerte rapide, une force africaine pré positionnée et un fonds spécial. De par son existence, sa philosophie et son approche de sécurité collective qui reposent sur le recours à la force, le CPS constitue une autre innovation dans la construction de la paix et de la sécurité en Afrique. Son approche tranche net avec celle beaucoup plus idéaliste et angélique de l'OUA qui ne préconisait, avant la création du Mécanisme de prévention et de gestion des conflits, qu'un règlement des différends par des moyens pacifiques, et le principe de non-ingérence dans les affaires internes des États.

Dans le même ordre d'idées, on peut citer le pacte de non-agression et de défense commune de l'Union africaine, adopté à Abuja le 31 janvier 2005, et le projet de politique africaine commune de défense et de sécurité adopté un an avant en février 2004 à Syrte en Libye.

Au niveau des régions, des efforts sont également fournis dans le sens de la résolution des conflits entre et dans les États. En Afrique de l'Ouest, la CEDEAO a mis sur pied plusieurs initiatives tendant à sauver la paix et la sécurité entre ses États membres. On peut citer le cas du protocole de non-agression signé à Lagos, en août 1978, lequel prescrit aux États membres de « *s'abstenir de menace et d'usage de force ou d'agression* » les uns envers les autres, et prévoit à cet effet, un comité de la communauté au cas où « *toute dispute ne peut être réglée de manière pacifique entre les États membres* »[113]. Dans le même ordre d'idées, l'organisation ouest-africaine a adopté en 1981, à Freetown en Sierra Leone, un Protocole concernant l'aide mutuelle à la défense (PAMD). Signé par 13 des 15 États membres de la communauté, ce protocole engage les États membres de la CEDEAO par un traité collectif de défense qui accepte qu'une menace armée ou une agression contre l'un des États membres constitue une menace ou une agression contre toute la communauté, et s'engage à donner une aide et une assistance mutuelle pour la défense. La CEDEAO a également adopté le 10 décembre 1999 à Abuja, un protocole relatif au mécanisme de prévention, de gestion, de règlement des conflits, de maintien de la sécurité. Ce protocole prévoit comme organe un conseil de sécurité et de médiation, une commission pour la défense et la sécurité, un conseil des sages, un centre d'observation et de contrôle d'alerte précoce qui est le cœur du mécanisme d'alerte précoce de la CEDEAO. On peut enfin noter que la CEDEAO a créé une force en attente de la CEDEAO constituée de 6 500 hommes à la demande de l'UA. Cette force est constituée d'un groupement interarmées (GTIA) de 2 700 hommes composé de : un état-major permanent à

[113] Roland Marchal, « Le rôle des organisations régionales africaines dans la prévention des conflits en Afrique », *CERI*, 2001, p.5.

Abuja (Nigeria) ; un bataillon Ouest sous commandement sénégalais ; un bataillon Est sous commandement nigérian et un bataillon logistique sous commandement malien.

En Afrique centrale, la CEEAC a mis sur pied des mécanismes de prévention, de gestion et de résolution des conflits. Il s'agit du COPAX (Conseil de paix et de sécurité d'Afrique centrale) créé en février 1993 à Yaoundé au Cameroun, et qui comprend : la Commission de défense et de sécurité (CDS), le Mécanisme d'alerte rapide de l'Afrique centrale (MARAC), la Force multinationale de l'Afrique centrale (Fomac) et la Brigade régionale en attente de l'Afrique centrale. Dans le domaine de la lutte contre le terrorisme, de nouvelles stratégies ont été adoptées par les chefs de renseignements et de sécurité de la zone CEEAC, notamment la création d'unités spécialisées, d'une plateforme institutionnelle régionale d'échange d'informations, de coopération et de collaboration entre les différents services de sécurité et de renseignements, la création d'un réseau de contacts…

3/ La lutte contre le terrorisme

C'est à la fin des années 90 que l'Afrique prend conscience des risques croissants que fait peser le terrorisme sur la sécurité du continent, et surtout des liens très étroits entre ce phénomène et une multitude d'autres phénomènes tels que le mercenariat, les armes de destruction massive, le trafic des drogues, la corruption, la criminalité transnationale, le blanchiment d'argent, et la prolifération illicite des armes légères. Décision a ainsi été prise de combattre le terrorisme sous toutes ses formes et toutes ses manifestations, ainsi que tout soutien au terrorisme en Afrique.

C'est ainsi qu'est adoptée pour la première fois sur le continent, à Alger en juillet 1999, la Convention de l'OUA sur la prévention et la lutte contre le terrorisme.

Cette convention précède des dispositions prises au sein de l'Organisation des Nations unies, en l'occurrence la Résolution 1373 adoptée par le Conseil de sécurité le 28 septembre 2001, et d'autres résolutions pertinentes de l'Assemblée générale au contenu similaire. Par la suite, les États africains ont poursuivi leur engagement, non seulement par l'inscription de la lutte contre le terrorisme dans l'Acte constitutif de l'Union africaine (2000)[114], mais également par l'adoption à Dakar en octobre 2001 d'une déclaration contre le terrorisme, à Alger en 2002 lors d'une réunion intergouvernementale de haut niveau, d'un plan d'action pour la prévention et la lutte contre le terrorisme, à Addis-Abeba en juillet 2004 d'un protocole à la convention de l'OUA sur la prévention et la lutte contre le terrorisme. Ce protocole vient en appui aux textes précédemment adoptés au sein de l'OUA et de l'UA, et surtout affirme : « *la nécessité de coordonner et d'harmoniser les efforts du continent dans la prévention et la lutte contre le terrorisme dans tous ses aspects, ainsi que sur la mise en œuvre des autres instruments internationaux pertinents* »[115].

Si l'Agenda 2063 adopté lors du cinquantenaire de l'OUA ne fait aucunement allusion au mot terrorisme, de nombreuses dispositions existent en revanche sur les questions de paix et de sécurité en Afrique. Parmi les risques et les menaces pris au sérieux dans l'Agenda, l'on retrouve les conflits, l'instabilité et l'insécurité, car au cours des cinquante dernières années, les pays de toutes les régions

[114] Article 4 (o) de l'Acte constitutif : condamnation des actes de terrorisme et des activités subversives ; article 3 (iii) du statut de la Commission de l'Union africaine : lutte contre la criminalité internationale et le terrorisme ; article (d) : coordonner et d'harmoniser les efforts du continent dans la prévention et la lutte contre le terrorisme international sous tous ses aspects…

[115] Article 2 (2) du Protocole de 2004.

d'Afrique ont connu à des degrés divers des conflits et une insécurité aux causes diverses et multiples[116].

Au sein des régions et sous-régions d'Afrique, de nombreuses initiatives ont également été prises contre le terrorisme. C'est le cas au sein de l'IGAD où il existe un plan d'action contre ce phénomène.

Mais le constat est que, malgré l'adoption de normes, de stratégies, et en dépit des multiples déclarations faites par les États africains, le phénomène terroriste s'amplifie au lieu d'être réduit sur le continent. Il est désormais extrêmement rare qu'un jour passe en Afrique sans que les jihadistes shebabs frappent en Somalie, que des terroristes posent des bombes au Mali, que le groupe État islamique recrute en Algérie, en Tunisie ou au Maroc, ou alors que Boko Haram cause des morts au Niger, au Nigeria, au Tchad ou au Cameroun. Concernant ce dernier groupe terroriste, son bilan au Cameroun a atteint les 1500 morts en janvier 2016.

En Afrique globalement, les acteurs de l'extrémisme islamique se retrouvent tant dans la partie nord qu'en Afrique subsaharienne. Mais la grande concentration de cet extrémisme islamique se trouve en Afrique du Nord, en Afrique de l'Ouest et dans la bande dite sahélo-saharienne, où s'est largement développé l'islam d'obédience sunnite. Cette occupation quasi générale du continent noir atteste de la multiplicité de ces acteurs, et surtout de leur longévité sur les différents territoires, et de leur présence à cheval entre plusieurs territoires nationaux. S'ils sont en nombre élevé, force est de constater qu'il existe de grands groupes qu'il est possible de nommer et de localiser de façon précise.

En Afrique du Nord jusqu'à la bande sahélo-saharienne sévissent actuellement de nombreux mouvements dont les plus importants sont :

[116] Agenda 2063, p. 86.

- *Al-Qaida au Maghreb islamique (AQMI)* issu de l'ancien Groupement salafiste pour la prédication et le combat (GSPC), lui-même issu du Groupe islamique algérien (GIA) ;

- *le Mouvement pour la libération nationale de l'Azawad (MNLA*) qui est né d'une revendication majeure targuie, de la sécession du nord malien, baptisée l'Azawad ;

- Ansar Dine : actif au nord du Mali, mais également dans le sud de la Libye ;

- le MUJAO : Mouvement pour l'unicité du jihad en Afrique de l'Ouest actif au nord du Mali, mais également dans le sud de la Libye ;

- *les Shebabs* en Somalie, terme qui signifie « jeunes » en Arabe, sont nés d'une insurrection contre les troupes éthiopiennes qui avaient pénétré la capitale en 2006, avec le soutien des États-Unis pour renverser l'Union des tribunaux islamiques contrôlant Mogadiscio. Ils sont globalement associés à al-Qaida, et contrôlent de vastes zones rurales, réussissant également à mener des opérations suicides dans la capitale somalienne. On leur reconnaît par ailleurs des attaques en fin 2011 sur la côte kényane, proche de la Somalie, et ainsi qu'à Nairobi, ou encore des attentats à Kampala en représailles à la participation des soldats ougandais à l'AMISOM, la force de l'Union africaine en Somalie ;

- *Boko Haram* : sa création par Mohamed Yusuf remonte à 2002 (certains font même remonter cette création au milieu des années 90), et les premiers enlèvements et attentats meurtriers remontent à la fin de l'année 2003, notamment contre des postes de police de l'État de Yobe[117]. Sa zone d'opération se situe au nord du

[117] Marc-Antoine Pérousse de Montclos : « Boko Haram et le terrorisme islamiste au Nigeria : insurrection religieuse, contestation politique ou protestation sociale ? », *Questions de recherche*, n°40-juin 2012, p. 4.

Nigeria, à l'extrême nord du Cameroun, au sud du Tchad et au sud du Niger. Ses actions armées touchent autant les églises, les écoles, les postes militaires, les camps de réfugiés, les marchés, que les mosquées.

Principaux groupes terroristes actifs en Afrique

Al- Mourabitoun (regroupement de MUJAO et des Signataires par le sang)

Création : Al-Mourabitoun est un groupe islamiste armé créé le 20 août 2013 suite à la fusion du groupe Al Moulathamoun (Signataires par le sang) de Mokhtar Belmokhtar, ex-chef d'Aqmi, et du Mouvement pour l'unicité et le jihad en Afrique de l'Ouest (MUJAO).

MUJAO, groupuscule d'Aqmi, a officiellement annoncé son existence après l'enlèvement de trois humanitaires dans un camp de réfugiés sahraouis à Tindouf le 23 octobre 2011. Les chefs du MUJAO sont connus pour être des narcotrafiquants impliqués dans le trafic de drogue au Sahel et dans le sud de l'Algérie.

Al Moulathamoun est un groupe dissident d'Aqmi créé en 2012. Il s'est livré à des attaques contre des sites gaziers, à des enlèvements de civils et au trafic d'armes et de drogues dans les pays du Sahel et d'Afrique du Nord.

Revendication : Al-Mourabitoun revendique l'établissement d'un califat islamique et revendique l'instauration de la charia.

Direction : Al-Mourabitoun est dirigé par l'Algérien Mokhtar Belmokhtar.

Né en juin 1972 à Ghardaïa, aux portes du Sahara, Mokhtar Belmokhtar a combattu très jeune en Afghanistan. En 1991, il y perd un œil, ce qui lui vaut son surnom de « borgne ». À son retour en Algérie en 1993, il rejoint le GIA. En 1998, il intègre le Groupe salafiste pour la prédication et le combat (GSPC) et mène à la fois des actes de terrorisme, de brigandage et de contrebande dans le sud saharien. À partir de 2003, il se replie dans le désert malien qu'il transforme en sanctuaire. Il y lie de solides alliances en épousant des femmes de plusieurs tribus touaregs du Nord-Mali. Mokhtar Belmokhtar, à plusieurs fois, était donné pour mort. Il serait actuellement dans le sud de la Libye.

Zones de présence : Al-Mourabitoun est essentiellement implanté dans le nord du Mali où les hommes du groupe de Belmokhtar se compteraient en dizaines avec une forte proportion de Maliens et Mauritaniens. Il opère toutefois dans l'ensemble du Sahara.

Faits d'armes marquants : > 23 octobre 2011 : enlèvement de trois humanitaires dans un camp de réfugiés sahraouis de la région de

Tindouf en Algérie (Mujao). > 5 avril 2012 : enlèvement de sept diplomates algériens, dont le Consul, à Gao au Mali (Mujao). > 16 janvier 2013 : mort de 37 étrangers, 1 Algérien et 29 ravisseurs dans l'attaque sanglante du complexe gazier d'In Amenas dans le Sahara algérien (Al Moulathamoun). > 14 juillet 2014 : mort d'un soldat français dans un attentat suicide dans le nord du Mali que provoqua Al-Mourabitoun.

Inscription sur la liste de l'ONU : Al-Mourabitoun a été inscrit par l'ONU sur la liste des organismes sanctionnés pour association avec al-Qaida le 2 juin 2014.

Liens avec al-Qaida : Al Mourabitoun entretient des contacts avec les dirigeants et les membres d'Aqmi, « filiale officielle d'al-Qaida. En mai 2013, en association avec al-Qaida et Aqmi, Al Mourabitoun commet un attentat contre le site Areva au Niger. Mokhtar Belmokhtar, bien que dissident d'Aqmi, a affirmé en 2012 que son groupe « faisait partie d'al-Qaida ».

Ansar al-Charia

Création : Ansar al-Charia, groupe le plus radical de la mouvance salafiste tunisienne, a été lancé en avril 2001. Ce mouvement est toléré jusqu'à son interdiction par le Congrès tunisien en mai 2013. Le 10 janvier 2014, Ansar al-Charia est inscrit sur la liste américaine des groupes terroristes.

Revendication : Ansar al-Charia revendique l'instauration de la loi islamique en Tunisie et en Libye.

Direction : Ansar al-Charia est dirigé par Seif Allah Ibn Hussein, alias Abou Iyadh, 48 ans. Au début des années 2000, Abou Iyadh rejoint les talibans en Afghanistan. Il aurait participé à l'organisation de l'attentat contre le commandant Massoud le 9 septembre 2001. Emprisonné sous le régime déchu du président Ben Ali de 2003 à 2011, Abou Iyadh a été libéré à la faveur de l'amnistie décrétée après la révolution. En fuite, il a déjà échappé à plusieurs reprises à la police. Il aurait participé à une rencontre secrète entre différents groupes djihadistes de plusieurs pays en septembre 2013 à Benghazi.

Zones de présence : Ansar al-Charia opère en Tunisie et dans le nord-est de la Libye. Bien qu'amoindrie par les forces tunisiennes, l'organisation mène régulièrement des attaques, notamment à la frontière avec l'Algérie, vers le mont Chaambi. En Libye, Ansar al-Charia est actif dans la région de Benghazi.

Faits d'armes marquants : > Septembre 2012 : attaque de l'Ambassade des États-Unis à Tunis. > 11 septembre 2012 : mort de l'ambassadeur des États-Unis et de trois autres Américains dans

l'attentat contre le consulat américain à Benghazi. > 6 février 2013 : présumé responsable de l'assassinat de l'opposant de gauche Chokri Belaïd. > 25 juillet 2013 : présumé responsable de l'assassinat de l'opposant de gauche Mohamed Brahmi.

Inscription sur la liste de l'ONU : Non inscrit par l'ONU sur la liste des organismes sanctionnés pour association avec al-Qaida.

Liens avec al-Qaida : Ansar al-Charia aurait fait partie des groupes djihadistes qui ont rencontré des représentants algériens d'al-Qaida au Maghreb islamique et du Front Al-Nosra syrien en septembre 2013 à Benghazi (Libye). Parmi les principaux intervenants aurait figuré Abou Iyadh, chef du groupe terroriste qui a combattu dans les années 2000 aux côtés des talibans en Afghanistan.

Ansar Dine

Création : Ansar Dine (« Défenseurs de la foi » ou « Défenseurs de l'islam ») est créé en décembre 2011 par Iyad ag Ghali. En octobre 2011, le chef d'Aqmi, Abdelmalek Droukdel, a voulu se servir d'une organisation pour élargir les activités terroristes au Sahel et accroître son contrôle du territoire en occupant le nord du Mali. Aqmi a voulu créer un mouvement en apparence indépendant, qui cacherait ses véritables racines en renonçant au nom d'al-Qaida. Aqmi a proposé que le nouveau groupe soit dirigé par Iyad ag Ghali.

Revendication : Ansar Dine militait pour l'instauration de la charia au Mali, avant de revoir, fin 2012, cette revendication à la seule région de l'Azawad, au nord du Mali. À cet effet, Ansar Dine, avec Aqmi, a occupé Tombouctou pendant dix mois, et commis dans le nord de très nombreuses exactions, au nom d'une interprétation rigoriste de l'islam : amputations, coups de fouet aux couples « illégitimes », aux fumeurs… Ils ont imposé le port du voile intégral aux femmes, interdit la mixité dans les écoles, interdit le football, la danse, la musique et l'alcool. Ansar Dine réclame une large autonomie du nord du Mali. Ansar Dine souhaite que le caractère islamique de l'État du Mali soit proclamé dans la Constitution.

Direction : Ansar Dine est dirigé depuis sa création par Iyad ag Ghali, ex-rebelle touareg des années 90, fils d'éleveurs nomades de la région de Kidal au nord du Mali. Iyad ag Ghali, qui n'a plus été vu sur le sol malien depuis le début de l'intervention française en janvier 2013, fait son retour dans une vidéo début août 2014. Il appelle à combattre la France et ses alliés.

Zones de présence : Ansar Dine est actif au nord du Mali.

Faits d'armes marquants : > 2012 : aux côtés d'Aqmi et du MUJAO, Ansar Dine a combattu contre l'armée française et ses alliés

au nord du Mali.

Inscription sur la liste de l'ONU : Ansar Dine a été inscrit par l'ONU sur la liste des organismes sanctionnés pour association avec al-Qaida le 20 mars 2013.

Liens avec al-Qaida : depuis sa création, Ansar Dine et son chef, Iyad ag Ghali, ont bénéficié du soutien continu d'Aqmi. En novembre 2012, Ansar Dine, MUJAO et Aqmi ont formé une alliance et défini une stratégie commune. Le 25 novembre 2012 : Iyad ag Ghali a exprimé son adhésion à l'idéologie d'Aqmi.

Al- Qaida au Maghreb islamique (Aqmi)

Création : al-Qaida au Maghreb islamique prend son nom actuel le 24 janvier 2007, officialisant ainsi l'allégeance du GSPC (Groupe salafiste pour la prédication et le combat) créé en Algérie en 1998 par Hassan Hattab à al-Qaida.

Revendication : Aqmi a pour objectif de renverser le gouvernement algérien en vue d'instaurer un califat islamique et mène des attaques contre des cibles occidentales. Selon le juge français Marc Trévidic, Aqmi reste en 2014 la principale menace terroriste pour la France. Rejetant au début l'action ultra radicale du groupe de l'État islamique (Daech), Aqmi, dans un communiqué commun avec Aqpa, a dévoilé le 16 septembre 2014, appelle les djihadistes en Irak et en Syrie à s'unir contre la coalition hostile à Daech.

Direction : Aqmi est dirigé par Abdelmalek Droukdel, alias Abou Moussaab Abdelouadoud, 44 ans, toujours en fuite après avoir pris le maquis dans les années 90. Il a échappé à plusieurs arrestations et a déjà été condamné à plusieurs reprises par contumace à la peine capitale pour des attentats meurtriers. Plusieurs chefs se partagent également des zones d'action d'Aqmi. En septembre 2013, l'Algérien Saïd Abou Moughatil est par exemple placé au commandement d'une unité combattante en remplacement d'Abdel Hamid Abou Zeïd tué au cours de l'intervention française au Mali.

Zones de présence : Aqmi est présent dans les zones côtières du nord de l'Algérie et dans les régions désertiques du sud du pays, dans le nord du Mali, en Mauritanie orientale et au Niger occidental.

Faits d'armes marquants : > Fin de 2006 et début 2007 : attaques à l'engin explosif contre les convois de ressortissants étrangers travaillant dans le secteur de l'énergie. > Décembre 2007 : attentat à la voiture piégée contre les bureaux des Nations unies à Alger. > Février 2008 : attaque avec des armes légères de l'ambassade d'Israël à Nouakchott, en Mauritanie. > 3 juin 2009 : Aqmi revendique la mort du Britannique Edwin Dyer, enlevé le 22 janvier à

la frontière du Mali et du Niger. > 25 juillet 2010 : exécution du Français Michel Germaneau, enlevé dans le nord du Mali le 19 avril. > Depuis novembre 2012, Aqmi resserre ses liens avec Ansar Dine. > 10 mars 2013 : exécution du Français Philippe Verdon, enlevé au Mali en novembre 2011. > 2 novembre 2013 : assassinat de deux journalistes français de RFI. > 19 avril 2014 : mort de onze soldats dans une embuscade contre un convoi de l'armée algérienne en Kabylie.

Inscription sur la liste de l'ONU : Aqmi a été inscrit par l'ONU sur la liste des organismes sanctionnés pour association avec al-Qaida le 6 octobre 2001.

Liens avec al-Qaida : dans un communiqué daté du 4 juillet 2014, Aqmi renouvelle son allégeance au chef du réseau extrémiste d'al-Qaida, Ayman al-Zawahiri. Dès le 13 septembre 2006, Droukdel annonce l'alliance officielle du Groupe salafiste pour la prédication et le combat avec al-Qaida et prête serment d'allégeance à Oussama ben Laden. Dans un entretien accordé au *New York Times* en juillet 2008, Droukdel s'est de nouveau déclaré à l'origine du regroupement officiel du Groupe salafiste pour la prédication et le combat avec al-Qaida et a reconnu le rôle joué par Abu Musab al-Zarqawi, aux premiers stades de cette alliance.

Boko Haram

Création : Boko Haram (« L'éducation occidentale est un péché » en langue haoussa) est un groupe islamique armé au Nigeria créé en 2002. C'est à l'origine une secte. Prônant un islam radical et rigoriste, Mohammed Yusuf, son fondateur, commence à attirer des fidèles dans les années 90. Il recrute notamment parmi les étudiants coraniques défavorisés. Il reçoit également le soutien de gens éduqués dès le début des années 2000. Selon l'International Crisis Group, l'on considère que Boko Haram naît en 2002 lorsqu'il commence à attirer l'attention des autorités. 700 membres de Boko Haram, dont son fondateur Mohamed Yusuf, sont exécutés lors d'affrontements avec la police en 2009. Les cadres rescapés, enfuis à l'étranger, sont récupérés par une mouvance djihadiste internationale. À la sortie de leur clandestinité, les chefs de Boko Haram ont pour objectif de déstabiliser l'État avec une stratégie terroriste de peur.

Revendication : Boko Haram revendique la création d'un État islamique au Nigeria où s'appliquerait la charia.

Direction : Boko Haram était dirigé depuis 2009 par Abubakar Muhammad Shekau suite à l'exécution par la police nigériane de son fondateur, Mohamed Yusuf. Il est déclaré mort par l'armée nigériane

le 24 septembre 2014. Né entre 1965 et 1975 dans un village agricole à la frontière avec le Niger, Shekau a étudié la théologie auprès de religieux à Maiduguri. C'est à cette époque qu'il fait la connaissance de Mohamed Yusuf.

Zones de présence : Boko Haram est présent au nord-est du Nigeria et multiplie les incursions au nord du Cameroun où il est accusé d'enrôler de jeunes recrues. Il serait également présent aux frontières du Tchad et du Niger.

Faits d'armes marquants : > 4 novembre 2011 : 150 morts au cours d'une série d'attaques contre des postes de police et des églises à Damaturu (nord-est du Nigeria). > 20 janvier 2012 : 185 morts lors d'attaques coordonnées contre les symboles du pouvoir à Kano, la grande ville du nord du Nigeria. > 19 avril 2013 : 187 morts au total dans l'attaque contre la localité de Baga (extrême nord-est), suivie d'une violente répression par l'armée. Boko Haram revendique les attaques de Bama et Baga. > 17 sept 2013 : 142 personnes tuées à Benisheik, ville de l'État de Borno (Nigeria), où des insurgés, lourdement armés, débarquent déguisés en soldats dans un convoi de camions. > 14 avril 2014 : 276 lycéennes sont enlevées dans leur établissement scolaire de Chibok, dans l'État de Borno (Nigeria). > 5 mai 2014 : au moins 300 morts, selon plusieurs sources locales, dans une attaque à Gambaru Ngala, ville proche de la frontière camerounaise dans l'État de Borno (Nigeria). Toute la ville est détruite.

Inscription sur la liste de l'ONU : Boko Haram a été inscrit par l'ONU sur la liste des organismes sanctionnés pour association avec al-Qaida le 22 mai 2014.

Liens avec al-Qaida : Boko Haram a entretenu des liens avec al-Qaida au Maghreb islamique à des fins de formation et d'appui matériel. Al-Qaïda lui a ainsi transmis de précieuses connaissances en fabrication d'engins explosifs improvisés. Plusieurs membres de Boko Haram ont combattu dans les rangs de groupes affiliés à al-Qaida, au Mali en 2012 et 2013, avant de retourner au Nigeria. En novembre 2012, Abubakar Shekau a exprimé la solidarité de Boko Haram envers des groupes affiliés à al-Qaida en Afghanistan, en Afrique du Nord, en Irak, en Somalie et au Yémen. Il a aussi encouragé les combattants d'Afrique et d'autres régions à poursuivre leurs actions terroristes.

Chebabs

Création : les Chebabs forment un groupe islamiste somalien créé en 2006, issu de la fraction la plus dure de l'Union des tribunaux islamiques.

Revendication : les Chebabs revendiquent la création d'un État

islamique en Somalie où s'appliquerait la charia.

Direction : le 6 septembre 2014, Ahmed Umar Abou Oubaïda est désigné nouveau chef des Chebabs quelques jours après la mort d'Ahmed Abdi « Godane », partisan du djihad mondial, tué par des missiles américains en Somalie. Ancien professeur d'études coraniques, il serait né en 1970 à Qalafe, en Éthiopie, mais sa famille serait originaire de la région de Gedo, dans le sud de la Somalie. Il a réaffirmé son allégeance à al-Qaida. Les clans sont toutefois multiples, les divisions internes et les alliances changeantes.

Zones de présence : depuis 4 ans, les Chebabs ont été chassés de Mogadiscio, puis de l'essentiel de leurs bastions du sud et du centre, mais tiennent toujours d'importantes zones rurales et mènent une guérilla féroce. Les Chebabs ont perpétré des attentats au Kenya et en Ouganda.

Faits d'armes marquants : > Octobre 2008 : 26 morts dans un double attentat à la voiture piégée dans deux villes du nord de la Somalie. > 11 juillet 2010 : double attentat suicide à Kampala (Ouganda) tuant plus de 70 personnes. > 4 octobre 2011 : 70 morts dans un attentat au camion piégé à Mogadiscio (Somalie). > Juin 2013 : 22 morts dans un attentat à Mogadiscio (Somalie) sur un complexe des Nations unies. > 22 septembre 2013 : 67 morts dans l'attaque du centre commercial de Westgate, à Nairobi (Kenya).

Inscription sur la liste de l'ONU : Non inscrits par l'ONU sur la liste des organismes sanctionnés pour association avec al-Qaida.

Liens avec al-Qaida : en 2009, les Chebabs proclament leur allégeance à Ben Laden dans une vidéo. En février 2012, le chef d'al-Qaida, Ayman al-Zawahiri, a annoncé que les insurgés islamistes chebabs en Somalie avaient rejoint son réseau. Le chef des Chebabs de l'époque, « Godane », était partisan du djihad mondial. Son successeur, Ahmed Umar Abou Oubaïda, a réaffirmé son allégeance à al-Qaida.

Source : http ://www.la-croix.com/Actualite/Monde/Les-18-principaux-groupes-islamistes-armes-dans-le-monde-2014-09-23-1210674 consulté le 19 février 2016

La lecture rapide de l'encadré ci-dessus permet de voir que des cinq groupes terroristes présentés, trois sont inscrits sur la liste de l'ONU, comme faisant l'objet de sanctions. Deux au moins (Ansar al-Charia et les Chebabs) ne font pas l'objet de cette inscription, au point où il est aisé de s'interroger sur les critères qui président au choix de

l'Organisation des Nations unies quand il faut ficher un groupe terroriste. Bien plus, l'on peut constater qu'entre la création d'un mouvement terroriste et la prise de conscience de sa dangerosité par l'organisation mondiale, il s'écoule un temps très long qui permet aux terroristes de causer suffisamment de dégâts et de s'enraciner aisément, au point où il devient très difficile de l'éradiquer. AQMI par exemple existe depuis 1998 sous l'appellation du Groupe salafiste pour la prédication et le combat (GSPC), mais il n'a été fiché par l'ONU qu'en 2001. C'est également le cas de Boko Haram créé officiellement en 2002, mais qui n'a été fiché par l'ONU qu'en 2014, et inscrit sur la liste des organismes sanctionnés pour association avec al-Qaida. Il est par ailleurs inimaginable qu'un groupe comme les Chebabs qui sévit sur la corne de l'Afrique ne fasse pas jusqu'à une certaine date l'objet d'attention de la part l'Organisation des Nations unies. L'on a encore présent à l'esprit leur attaques du 02 avril 2015 à l'université de Garissa au Kenya, faisant environ 150 morts dont 142 étudiants, et au moins 79 blessés. C'est dire combien l'organisation mondiale a une part de responsabilité, même infime, dans le développement et l'extension des groupes terroristes, à cause de l'attentisme qui est observé dans ses sanctions.

Face à cette situation, l'Afrique fournit des efforts qu'il convient de soutenir. Ses stratégies de prévention et de lutte contre le terrorisme sont prévues dans les textes élaborés au niveau continental, en l'occurrence la convention d'Alger de 1999, le protocole de 2004 et le plan d'action de l'Union africaine. Ces trois documents constituent l'essentiel des sources à partir desquelles sont élaborées les stratégies de prévention et de lutte contre le terrorisme en Afrique. Il s'agit globalement de mettre sur pied une coopération basée sur la coordination et l'harmonisation des efforts des États africains. Pour ce qui est du cas particulier de la lutte contre Boko Haram dans

le bassin du lac Tchad, l'Union africaine opérationnalise la lutte à travers la Force multinationale mixte.

La convention de 1999 prévoit de nombreuses dispositions relatives à la coordination et l'harmonisation des efforts dans le domaine de la prévention et de la lutte contre le terrorisme en Afrique. La partie II traitant de la coopération engage les États parties à la convention à un échange mutuel d'informations, à un échange dans les procédures d'enquête, à une coopération mutuelle pour entreprendre et échanger des études et des recherches sur la manière de combattre les actes terroristes, et de mettre en commun leurs connaissances sur la lutte contre ces actes.

Cette coopération prévue par la convention d'Alger devrait se poursuivre à travers les dispositions prévues dans la partie IV concernant l'extradition, dans la mesure où les États parties s'engagent à extrader toute personne poursuivie, inculpée ou condamnée pour des actes terroristes commis dans un autre État partie, et dont l'extradition est sollicitée par cet État, conformément aux procédures et modalités prévues par la présente convention, et en vertu d'accords d'extradition signés entre eux, et sous réserve des dispositions de leurs législations nationales [118]. D'autres aspects de cette coopération concernent les enquêtes extraterritoriales (commission rogatoire) et l'entraide judiciaire prévues dans les articles 14, 15, 116, 17 et 18. Il est prévu à cet effet que « *tout État Partie peut solliciter d'un autre État Partie sa collaboration pour mener sur son territoire des enquêtes criminelles dans le cadre des poursuites judiciaires engagées pour des actes terroristes* » [119]. Cette disposition énumère à cet effet les aspects de l'enquête extrajudiciaire pouvant faire l'objet d'entraide judiciaire : l'audition de témoins et l'établissement

[118] Article 8 de la Convention.
[119] Article 14 (1).

des procès-verbaux des témoignages recueillis ; l'ouverture d'une information judiciaire et la détention préventive ; l'engagement des procédures d'enquête ; la collecte des documents et des témoignages ou, en leur absence, des copies certifiées conformes de telles pièces ; les inspections et les investigations sur la provenance de leurs activités aux fins de preuves ; les recherches et éventuellement des saisies ; et la transmission des documents judiciaires. Bien qu'il soit prévu la possibilité qu'un État refuse d'exécuter une commission rogatoire, les articles 17 et 18 encouragent dans l'ensemble une large coopération entre les États africains parties à cette convention. Il est prévu que les États parties s'accordent mutuellement la meilleure assistance possible en matière de police et dans le domaine judiciaire en ce qui concerne les enquêtes, les poursuites judiciaires ou les procédures d'extradition relatives à des actes terroristes tels que définis dans la présente convention[120]. Il s'engagent par ailleurs à « promouvoir les procédures d'assistance juridique réciproques par la conclusion d'accords tant bilatéraux que multilatéraux en vue de diligenter les enquêtes et faciliter la collecte de preuves ; de même qu'ils s'engagent à encourager la coopération entre les organes chargés d'appliquer la loi en matière de détection et de prévention des actes terroristes [121].

Le protocole de 2004 vient enrichir la coopération déjà prévue dans la convention d'Alger, et prévoit entre autres :

- la création des points focaux nationaux afin de faciliter l'échange rapide des informations sur les groupes et les activités terroristes aux niveaux régional, continental et international, y compris la coopération entre les États en vue de mettre fin au financement du terrorisme[122] ;

[120] Article 17 de la Convention d'Alger.
[121] Article 18 op, cit.
[122] Article 3 (d) du Protocole de 2004.

- la coopération avec la communauté internationale dans la mise en œuvre des instruments internationaux concernant les armes de destruction massive[123] ;

- la participation à tous les instruments juridiques continentaux et internationaux sur la prévention et la lutte contre le terrorisme.

L'Union africaine, à travers le protocole de 2004, confie la stratégie au Conseil de paix et de sécurité qui est chargé de « *l'harmonisation et de la coordination au niveau continental des efforts de prévention et de lutte contre le terrorisme* »[124]. À cet effet, il lui est confié la tâche de mettre en place un système opérationnel de collecte, de traitement et de diffusion de l'information ; des mécanismes pour faciliter l'échange entre les États parties d'informations sur les tendances des actes terroristes et les activités des groupes terroristes, l'établissement d'un rapport annuel sur la situation du continent en ce qui concerne le terrorisme, le suivi, l'évaluation et la formulation des recommandations sur la mise en œuvre du plan d'action et des programmes adoptés par l'Union africaine, l'examen des rapports soumis aux États membres et l'établissement d'un réseau d'informations avec des points focaux nationaux, régionaux et internationaux sur le terrorisme[125].

D'autres organes de l'Union africaine et des regroupements régionaux ont également des rôles à jouer dans cette lutte. C'est le cas de la commission de l'Union africaine qui, par le biais du commissaire en charge de la paix et la sécurité, est responsable du suivi des questions liées à la prévention et à la lutte contre le terrorisme[126]. Les mécanismes régionaux quant à eux ont, entre autres, pour rôle de créer au niveau régional des points de contact sur le

[123] Article 3 (g), op, cit.
[124] Article 4 du Protocole de 2004.
[125] *Ibid*.
[126] Article 5 du Protocole.

terrorisme, assurer la liaison avec la Commission, promouvoir la coopération régionale, harmoniser et coordonner les mesures nationales de prévention et de lutte, mettre en place les modalités de partage de l'information, ou encore aider les États à mettre en œuvre les instruments régionaux, continentaux et internationaux de prévention et de lutte contre le terrorisme[127].

L'opérationnalisation de la lutte suppose la mobilisation et l'emploi effectif des ressources et forces en vue de combattre. Dans le cadre de la lutte contre le terrorisme en Afrique, l'Union africaine a souvent déployé des forces sur le terrain. C'est le cas en Somalie contre les Shebabs, avec la mise sur pied le 19 janvier 2007 de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM), mission de maintien de la paix régionale ayant remplacé la Mission d'appui à la paix en Somalie (IGASOM), mise sur pied par l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD).

Face à la menace sans cesse croissance de Boko Haram sur les pays du bassin du lac Tchad, le Conseil de paix et de sécurité a décidé le 29 janvier 2015 d'appuyer les efforts des États membres et du Bénin à travers l'autorisation du déploiement de la FMM, pour une période initiale de douze mois renouvelable, et un effectif pouvant aller jusqu'à 7 500 personnels militaires et autres types de personnels.

L'intention stratégique de la FMM est de créer un environnement sûr et sécurisé dans les régions affectées par les activités de Boko Haram et d'autres groupes terroristes, afin de réduire considérablement la violence contre les civils et d'autres abus, y compris la violence sexuelle et sexiste, conformément au droit international, y compris le droit international humanitaire et la politique de diligence voulue des Nations unies en matière de droits de l'Homme [128]. In fine, il est question d'éliminer la présence

[127] Article 6 du Protocole.

[128] Projet de concept d'opération au niveau opératif de la FMM.

et l'influence de Boko Haram dans la région, rétablir les conditions sécuritaires pour les États qui pourront recommencer à exercer leur pleine autorité sur les régions affectées par les activités de la secte et d'autres groupes terroristes, et assumer leurs responsabilités pour la protection de la population, des propriétés et des moyens de subsistance…

Au plan humanitaire, la FMM devrait faciliter la mise en œuvre, par les États membres de la CBLT et le Bénin, de programmes d'ensemble de stabilisation dans les régions affectées, y compris la pleine restauration de l'autorité de l'État et le retour des personnes déplacées et des réfugiés ; et faciliter, dans la limite de ses capacités, les opérations humanitaires et l'acheminement de l'aide aux populations affectées[129].

Au plan politique, la FMM devrait aider les pays concernés à la pleine restauration de l'autorité de l'État, ainsi qu'à appuyer les autorités nationales à mettre fin à l'impunité, d'assurer la protection des personnes civiles, de rétablir la sécurité et l'ordre public à travers la mise en œuvre de mesures appropriées. Dans cet objectif politique, la Force s'évertuera à aller au-delà des combats pour appuyer l'élaboration et la mise en œuvre de programmes d'ensemble de stabilisation et de stratégies de reconstruction post-conflit par les États membres de la CBLT et le Bénin dans les régions affectées.

Pour ce qui de l'action concrète, la FMM est appelée à mener un certain nombre de tâches dont les opérations de sécurité visant à empêcher l'expansion des activités de Boko Haram et d'autres groupes terroristes, ainsi qu'à éliminer leur présence ; faciliter la coordination opérationnelle entre les pays contributeurs de troupes ; conduire des patrouilles et d'autres types d'opérations dans la zone d'opération ; mener des opérations pour

[129] *Ibid*.

désorganiser les lignes d'approvisionnement de Boko Haram et d'autres groupes terroristes ; prévenir les transferts d'armes et de munitions et tout autre type de soutien ; assurer la protection des civils, des déplacés, des réfugiés, ainsi que celle des travailleurs humanitaires et des autres personnes civiles. D'autres actions concrètes existent à l'instar de la recherche de toutes les personnes enlevées, les opérations psychologiques efficaces pour encourager des défections au sein de Boko Haram et d'autres groupes terroristes ; les escortes aux convois humanitaires…

La zone d'intérêt de la FMM est plus large, et va bien au-delà des seuls pays du bassin du lac Tchad particulièrement touchés par Boko Haram, et couvre un total de neuf pays : Bénin, Mali, Niger, Nigeria, Tchad, Libye, Soudan, RCA et Cameroun.

La zone d'opération (ZO) de la FMM est divisée et délimitée en quatre :

- la 4e région militaire du Tchad ;
- la 4e région militaire interarmées du Cameroun (départements du Logone et Chari, du Mayo Sava et du Mayo Sanaga) ;
- la 5e région militaire du Niger (Maine-Soroa, Diffa, Bosso et Nguigmi) ;
- la zone de déploiement de la 7e division dans le nord-est du Nigeria.

Au regard de tout ce qui précède, il convient de relever que malgré la précision, la minutie et la patience avec lesquelles la FMM a été conçue, de nombreuses contraintes se présentent à elle, et peuvent freiner son action, ou alors la rendre très peu efficace. Au nombre de ces contraintes, il y a le respect de la souveraineté de tous les États membres dans le cadre de l'opération, le fait que le ciblage des zones opérationnelles ne soit autorisé uniquement que pour des objectifs militaires, le risque des

dommages collatéraux et des victimes civiles, le risque des dommages à l'environnement, aux ressources énergétiques naturelles et aux infrastructures, la nécessité d'une approbation de la CBLT en cas de déploiement en dehors de la ZO, le contrôle et la discipline des personnels, les capacités financières et logistiques limitées, le mauvais état des infrastructures, l'insuffisance de la capacité de projection des troupes dans la ZO, la prise en compte de la culture et de l'éthique des peuples habitant la ZO, l' étendue même de la ZO, les conditions météorologiques, les problèmes de l'interopérabilité entre les différentes forces de sécurité…

Tous ces risques expliquent le retard dans le déploiement que l'on a observé pour la mise en œuvre de la FMM, mais également l'efficacité relative évidente constatée, car Boko Haram continue à frapper dans les différents pays de la région.

Si le Traité d'Abuja (1991) sur lequel est construite l'intégration en Afrique n'en fait pas cas, l'Acte constitutif de l'Union africaine en revanche inscrit la lutte contre le terrorisme dans les préoccupations fondamentales des États du continent. Le préambule souligne combien les chefs d'État et de gouvernement sont « *conscients du fait que le fléau des conflits en Afrique constitue un obstacle majeur au développement socio-économique du continent* »[130], et qu'à cet effet, il est nécessaire « *de promouvoir la paix, la sécurité et la stabilité, comme condition préalable à la mise en œuvre de l'agenda dans le domaine du développement et de l'intégration* » [131]. L'un des objectifs phares de l'Union africaine est ainsi de « *promouvoir la paix, la sécurité et la stabilité du continent »*[132], avec pour principe le « *respect du*

[130] Préambule de l'Acte constitutif de l'Union africaine.
[131] *Ibid*.
[132] Article 3 (f) de l'Acte constitutif.

caractère sacro-saint de la vie humaine »[133], la « *condamnation* »[134] et le « *rejet…des actes de terrorisme et des activités subversives* »[135].

L'Agenda 2063 adopté en mai 2013, lors du sommet sur le jubilé d'or de l'Union africaine, en tant que cadre stratégique partagé pour une croissance inclusive et un développement durable de l'Afrique[136], est également préoccupé par les conflits et la sécurité en Afrique. Il reconnaît que ces deux aspects sont des défis dans la dynamique du développement du continent, et les inscrit parmi les huit priorités de la déclaration solennelle du 50e anniversaire de l'unité africaine. Cette déclaration relève la détermination de l'Afrique à faire face aux défis de la paix et de la sécurité[137], son aspiration à éradiquer les conflits et à améliorer la sécurité humaine[138], et la détermination à faire émerger en 2063 « *un continent pacifique et sécurisé, un continent sans conflit vivant l'harmonie entre les communautés au niveau le plus bas* »[139]. Si le mot « terrorisme » n'est pas explicitement mentionné dans le texte de l'Agenda, on retrouve en revanche des expressions synonymes telles que « *crimes organisés et d'autres formes de réseau criminel »*[140], lesquelles renvoient incontestablement à la même réalité.

L'inscription des questions de paix et de sécurité en général, et celle de la lutte contre le terrorisme en particulier dans les textes et dans l'agenda de l'Union

---

[133] Article 4 (o) de l'Acte constitutif.
[134] *Ibid*.
[135] *Ibid*.
[136] Ce document constitue également pour l'Union africaine une stratégie pour optimiser l'utilisation des ressources de l'Afrique au profit de tous les Africains.
[137] Agenda 2063, p. 8.
[138] *Op. cit.*, p. 11.
[139] Aspiration 4 de l'Agenda, p. 21.
[140] *Ibid*.

africaine, engagent au fil des années le nouveau Secrétaire général de l'ONU à initier des activités opérationnelles dans certaines régions d'Afrique où sévissent le terrorisme et d'autres criminalités transfrontalières, comme c'est le cas de Boko Haram dans la région du bassin du lac Tchad. Mais la persistance du terrorisme, sa complexification et son internationalisation obligent à interroger l'efficacité des appuis de l'Organisation des Nations unies et le volontarisme du nouveau Secrétaire général, quand on voit la difficulté qu'ont l'organisation mondiale et les grandes puissances à s'entendre et à éradiquer par exemple Daesh.

4/ L'industrialisation de l'Afrique

L'industrialisation de l'Afrique, constitue à n'en point douter, l'autre priorité du continent, voire la grande priorité. Le Conseil économique et social (ECOSOC) des Nations unies avait eu la généreuse idée de créer en 1958 la Commission économique pour l'Afrique (CEA) qui a pour mandat d'appuyer le développement économique et social de ses États, d'encourager l'intégration et de promouvoir la coopération internationale pour le développement de l'Afrique. C'est aujourd'hui un cercle de réflexion de trois cents personnes qui produisent une recherche qui se veut originale et dont ont besoin les pays africains pour s'industrialiser.

Officiellement, l'un des points forts de la CEA est le fait qu'elle est le seul organisme des Nations unies à avoir pour mandat d'opérer aux niveaux régional et sous régional, pour mobiliser des ressources et les mettre au service des priorités de l'Afrique. À cet effet, elle collecte les statistiques régionales actualisées destinées à étayer la formulation de politiques et de plaidoyers, promeut le consensus politique, appuie le renforcement des capacités, et renforce les services consultatifs dans les principaux domaines thématiques. L'un des points de ces services consultatifs porte justement sur

l'industrialisation de l'Afrique [141] , l'une des grandes préoccupations actuelles du continent noir. Après la première décennie du développement industriel de l'Afrique des années 80, en 1989, l'Assemblée générale des Nations unies a proclamé la période 1991-2000, deuxième décennie du développement industriel de l'Afrique, et le 20 novembre Journée de l'industrialisation de l'Afrique, aux fins d'amener la communauté internationale à œuvrer résolument à l'industrialisation de l'Afrique.

Durant cette période, des réflexions ont été menées au sein de l'ONU dans le sens d'une restructuration ou d'un développement de l'industrialisation en Afrique. C'est qu'à l'Organisation des Nations unies pour le développement industriel (ONUDI), les constats faits sur une certaine désindustrialisation au cours des 15 premières années d'ajustement structurel ont amené les experts à penser qu'il fallait « *construire sur la base industrielle existante en Afrique, des industries d'exportation compétitives sur le plan international et concurrençant les produits importés, de sorte que l'Afrique puisse prospérer au sein d'une économie internationale de plus en plus ouverte* »[142]. En Afrique, la base industrielle se composant presque exclusivement du secteur agro-industriel, sur un continent où l'agriculture emploie près de deux tiers de la population active, mais produit moins d'un quart du PIB, la solution est au développement industriel pour augmenter la productivité agricole afin d'accélérer la croissance, et faire monter le niveau de vie. La conviction est que le rendement agricole pourrait être stimulé par la production d'intrants, comme les engrais et le matériel agricole simple, et par la transformation

[141] http://www.uneca.org/fr/pages/%C3%A0-propos-0 consulté le 07 novembre 2016 à 9h07mn.

[142] John Thoburn : « A la recherche d'une voie pour l'industrie africaine : Enjeux et options stratégiques », ONUDI, 2000, p. 31.

plus poussée des produits agricoles[143]. À côté d'autres mesures à prendre, l'agro-industrie serait donc l'avenir de l'industrialisation de l'Afrique, voire l'avenir de l'Afrique tout court.

Seize ans après, l'idée de l'industrialisation de l'Afrique par l'agriculture revient à la conférence économique africaine d'Abuja de décembre 2016, et qui porte sur le thème : « *Nourrir l'Afrique : vers une agro-industrialisation pour une croissance inclusive* ». Les raisons justifiant le choix de ce thème tiennent au fait qu'en dépit de la croissance macroéconomique globale et de l'amélioration de la gouvernance sur le continent, l'Afrique continue à enregistrer les taux de pauvreté et de famine les plus élevés au monde, et sur un total d'environ 795 millions de personnes qui souffrent de sous-nutrition chronique à l'échelle internationale, 230 millions d'entre eux vivent en Afrique[144]. L'on observe qu'en Afrique subsaharienne par exemple, les pertes agricoles représentent jusqu'à 150 kg par personne chaque année et, selon le produit cultivé, 15 à 35% de la production est perdue avant même qu'elle ne quitte les champs. Pour que l'Afrique se nourrisse de façon autonome et pour qu'elle nourrisse le monde, une grande partie de la solution se trouve dans l'augmentation de la production agricole et de la productivité, ce qui consiste à s'éloigner de l'agriculture de subsistance pour l'agro-industrie. Le développement d'une agro-industrie augmenterait la production agricole, et soutiendrait la croissance économique ainsi que la transformation structurelle, en libérant la main-d'œuvre du secteur agricole au profit de l'industrie et des services.

---

[143] *Ibid*.

[144] CEA, Note conceptuelle et appel à communications, « *Nourrir l'Afrique : vers une agro-industrialisation pour une croissance sélective* », Abuja, Nigeria, 5-7 décembre 2016.

Le programme de développement durable à l'horizon 2030, adopté en septembre 2015 par l'Organisation des Nations unies, reconnaît clairement qu'une industrialisation inclusive et durable contribuerait pour beaucoup à aider l'Afrique à surmonter ses graves problèmes de développement. C'est l'objet de l'Objectif 9 qui recommande de bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourage l'innovation. Les Nations unies sont ainsi officiellement convaincues que le développement industriel durable et inclusif « *est la source principale de création de revenus. Il permet une augmentation rapide et soutenue du niveau de vie de chacun et fournit des solutions technologiques pour une industrialisation respectueuse de l'environnement* »[145]. Cette industrialisation est par ailleurs liée à un autre facteur qu'est l'innovation technologique. Pour l'ONU, « *le progrès technologique est à la base des efforts entrepris pour atteindre les objectifs environnementaux, tels que l'utilisation optimale des ressources et de l'énergie. Sans la technologie et l'innovation, il n'y aura pas d'industrialisation, et sans industrialisation, il n'y aura pas de développement* »[146].

L'on sait donc que l'industrialisation a un effet multiplicateur de l'emploi qui a un impact positif sur la société ; que chaque emploi dans le secteur manufacturier crée 2,2 emplois dans d'autres secteurs ; que les petites et moyennes entreprises engagées dans la transformation et la fabrication industrielles jouent un rôle crucial dans les premières phases de l'industrialisation, et sont généralement les plus grandes créatrices d'emplois. Ces entreprises représentent plus de 90 % des entreprises mondiales et 50 à

145

http://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/infrastructure/ consulté le 07 novembre 2016 à 9h23mn.

146 *Ibid*.

60% de l'emploi. Les pays les moins développés ont ainsi un immense potentiel pour l'industrialisation dans l'alimentation et la boisson (agro-industrie), les textiles et les vêtements, avec de bonnes perspectives pour stimuler la création d'emplois et la productivité. Mais dans les pays en développement, à peine 30% de la production agricole fait l'objet d'une transformation industrielle, alors que dans les pays à revenu élevé, ce chiffre s'élève à 98 %[147].

Lors de la journée de l'industrialisation de l'Afrique tenue le 20 novembre 2015, M. Ban Ki-moon a reconnu combien ces dernières années, un grand nombre de pays africains ont enregistré une forte croissance économique et des progrès sensibles sur la voie du développement humain, mais que l'objectif d'un développement industriel inclusif et durable « *continue cependant de se dérober* »[148]. Pour lui, « *l'Afrique doit investir dans la formation et l'éducation des femmes et des jeunes pour s'industrialiser, développer son secteur privé et parvenir au développement durable. Les PME peuvent constituer une base solide qui permettra d'établir durablement la croissance des emplois et d'éliminer la pauvreté* »[149]. Mais M. Ban fait également une promesse ferme liée à cette industrialisation, à savoir que l'Organisation des Nations unies *« est déterminée à renforcer le secteur des PME en Afrique et à stimuler les possibilités économiques qui s'offrent aux femmes et aux jeunes en vue de faciliter les progrès du continent en direction du développement économique, de l'inclusion sociale et de la prospérité* »[150]. Une promesse dont son successeur ne pourrait donc pas se

[147]http://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/infrastructure/ consulté le 07 novembre 2016 à 9h34 mn.
[148]
http://www.un.org/fr/events/africaday/2015/sgmessage.shtml consulté le 07 novembre 2016 à 9h45 mn.
[149] *Ibid*.
[150] *Ibid*.

dérober, celui-ci ayant reconnu que la mondialisation et les progrès technologiques ont favorisé la croissance économique extraordinaire, et créé les conditions inouïes de réduction de l'extrême pauvreté et de l'amélioration généralisée des conditions de vie. Mais leur caractère inégal a conduit à une forte concentration des revenus et à de graves inégalités, et a rendu l'exclusion bien plus intolérable.

L'autre concept accompagnant l'industrialisation de l'Afrique est celui de « *l'industrialisation verte* » présentée par la CEA. Cette industrialisation que l'on peut définir comme une forme industrialisation respectueuse de l'environnement est, selon la CEA, une source importante de croissance et ouvrir la voie à la création d'emplois. Le secteur vert améliorerait la balance commerciale du continent en réduisant ses importations d'énergie, et occasionnerait des gains de devises par l'exportation des biens et services verts. Et comme la plupart des pays africains connaissent les mêmes défis environnementaux, les Nations unies pensent que ce «*verdissement* » favoriserait également l'intégration et la coopération régionales, ainsi qu'un accroissement des capacités d'innovation à l'échelle du continent.

Agro-industrie, innovation technologique, éducation des femmes et des jeunes, et industrialisation verte, constituent ainsi autant de pistes pour l'industrialisation de l'Afrique, et autant de points devant être inscrits dans l'agenda du nouveau Secrétaire général de l'ONU.

5/ Le financement du développement

Les attentes de l'Afrique dans ce domaine sont également énormes. Il n'est un secret pour personne que l'Afrique dispose de nombreux atouts : son capital humain et ses abondantes ressources naturelles, la diversité de ses paysages, sa richesse culturelle et ses trésors archéologiques. C'est un continent jeune, peuplé de plus de 920 millions

d'habitants, dont 60 % ont moins de 25 ans. La paix et la modernisation politique y ont connu des progrès, car elle a réussi dans la dernière décennie à mettre fin à plusieurs guerres civiles qui duraient depuis des années, et à consolider la règle démocratique dans la majorité des États de la région. Elle connaît également de bons scores en matière de croissance, ceci étant dû non seulement à l'amélioration des termes de l'échange résultant de la hausse des cours des matières premières, dont le pétrole, mais aussi aux progrès de la gestion macroéconomique et de la gouvernance politique. L'ONU observe par ailleurs que partout en Afrique, le taux d'inflation est faible, les soldes budgétaires sont solides et des réserves s'accumulent[151]. Mais le contraste est que le vaste potentiel de l'Afrique demeure largement inexploité, le continent compte encore à ce jour parmi les régions les plus pauvres de la planète ; les deux cinquièmes environ de sa population vivent avec moins d'un dollar par jour. Si de nombreux pays enregistrent globalement de bons résultats économiques, aucun toutefois ne se développe assez vite pour réduire de manière substantielle les statistiques de la pauvreté[152]. Les Nations unies constatent qu'alors qu'il représente 12 % de la population mondiale, le continent ne « pèse » que 1 % environ du produit intérieur brut (PIB) mondial, 2 % du volume des échanges mondiaux, 75 % des séropositifs et des sidéens que compte la planète, et 90 % des décès par paludisme enregistrés chaque année.

Selon les Nations unies, quatre grands problèmes se posent ainsi au continent noir : *la crise alimentaire mondiale*, *le bouleversement climatique*, *la flambée du prix de l'énergie* et *la persistance de l'extrême pauvreté*. Pour relever ces défis, la communauté internationale a certes apporté son appui au développement de l'Afrique,

[151] http://www.un.org/french/ga/search/view_doc.asp ?symbol=A/63/130 &Lang=F consulté le 07 novembre 2016 à 10h44mn
[152] *Ibid*.

mais cette assistance s'est avérée très peu efficace. Les programmes d'appui n'ont pas été ajustés correctement aux besoins et aux particularités des pays africains, et ont considérablement perturbé les structures économiques, sociales et politiques existantes, et les ressources financières et humaines de l'Afrique ont été mises à rude épreuve. L'on note également que ces tensions sectorielles ont parfois été exacerbées par des programmes d'ajustement structurel assortis de conditionnalités qui privilégiaient le volet « *ajustements* » au détriment du développement et des priorités sociales, le résultat étant des taux de croissance économique, d'industrialisation et de développement plus faibles que prévus[153].

Les Nations unies reconnaissent à cet effet que les efforts déployés par les États africains et les institutions africaines, et par la communauté internationale pour répondre aux besoins de développement de l'Afrique sont extrêmement disparates en termes de qualité, d'envergure et d'efficacité. D'où la réflexion critique menée dans ce sens sur les principaux engagements pris en faveur du développement de l'Afrique. Ces réflexions réaffirment le fait que le développement de l'Afrique incombe avant tout aux Africains eux-mêmes, mais que cet effort de développement requiert le soutien des partenaires internationaux, en tête desquels se trouve l'ONU, dont le soutien au développement de l'Afrique va des analyses et études théoriques, à d'autres formes d'assistance telles que des financements et appuis, l'assistance technique, le renforcement des capacités institutionnelles, les activités de sensibilisation et les secours humanitaires [154] . Ces dernières années, les efforts de l'Organisation mondiale ont été concentrés autour de deux

153

http://www.un.org/french/ga/search/view_doc.asp ?symbol=A/63/130&Lang=F consulté le 07 novembre 2016 à 11h00

154 *Ibid*.

grands axes : l'appui au NEPAD et la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, devenus en 2015 Objectifs de développement durable (ODD).

Plus concrètement, après les conférences de Monterrey de 2002 et de Doha de 2008 sur le financement du développement, les Nations unies ont adopté en juillet 2015 en Éthiopie le « Programme d'action d'Addis-Abeba » qui définit un cadre global de financement du développement pour l'après-2015, des domaines d'intervention, et un mécanisme de contrôle et de suivi pour permettre d'atteindre les objectifs définis.

Le cadre global entend éliminer la faim et la pauvreté et réaliser le développement durable dans ses trois dimensions définies par l'ONU que sont la « *croissance économique pour tous* », la « *protection de l'environnement* » et « *l'inclusion sociale* ». C'est un développement qui selon les Nations unies respecte tous les droits de l'Homme, dont le droit au développement, l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles, la promotion des sociétés pacifiques et inclusives, un système économique qui ne laissera de côté aucun pays et aucun individu, assurera un travail décent et des moyens de subsistance productifs pour tous, tout en préservant la planète pour nos enfants et les générations futures[155].

Les domaines d'intervention quant à eux sont au nombre de sept et concernent : 1) les ressources publiques intérieures, 2) les entreprises privées et finances intérieures et internationales, 3) la coopération internationale pour le développement, 4) le commerce, 5) la dette, 6) les questions liées aux systèmes, et 7) les sciences, technologies et le renforcement des capacités. Ces différents domaines sont autant de domaines qui selon les Nations unies constituent

[155] http://www.un.org/press/fr/2015/ag11663.doc.htm consulté le 08 novembre 2016 à 16h42 mn.

les aspects clés pour le financement, ou plus globalement le démarrage du développement[156].

Les ressources publiques intérieures par exemple constituent un aspect essentiel pour la réalisation de l'objectif commun de développement durable et donc des Objectifs de développement durable. Pour atteindre ces objectifs, il faut des politiques sociales, environnementales et économiques bien conçues, comprenant des mesures budgétaires anticycliques, une marge de manœuvre budgétaire adéquate, une bonne gouvernance à tous les niveaux et des institutions démocratiques et transparentes répondant aux besoins de la population. Le climat de l'activité économique intérieure doit être favorable, et le respect de la légalité doit être renforcé, ainsi que la lutte contre la corruption à tous les niveaux et sous toutes ses formes[157].

Les entreprises privées jouent également un rôle dans le financement du développement en ce sens qu'elles sont d'importants moteurs de la productivité et donc de la croissance économique et de la création d'emplois. Face à la diversité du secteur privé, qui va des micro-entreprises aux coopératives et aux sociétés multinationales, les Nations unies encouragent tous ces acteurs à appliquer leur créativité et leur volonté d'innovation à la solution des problèmes du développement durable, à s'engager comme partenaires dans le processus de développement, à investir dans les domaines critiques pour le développement durable et à passer à des modes de production et de consommation plus viables à terme. Les flux internationaux de capitaux privés (IDE) et un système financier international stable sont des compléments essentiels des efforts de développement national. Mais compte tenu du fait que l'investissement étranger direct est

[156] http://www.un.org/press/fr/2015/ag11663.doc.htm consulté le 08 novembre 2016 à 16h45 mn.
[157] *Ibid*.

concentré dans quelques secteurs, dans beaucoup de pays en développement, et bien souvent il se désintéresse des pays qui en auraient le plus besoin ; en outre, les capitaux internationaux sont souvent orientés vers le court terme, les Nations unies entendent élaborer des politiques et, au besoin entendent renforcer la réglementation pour mieux faire converger les incitations adressées au secteur privé et les objectifs publics, notamment les mesures qui incitent le secteur privé à adopter des pratiques viables à terme, et des politiques qui encouragent des investissements de qualité réalisés à long terme[158].

Sur la coopération internationale pour le développement, l'ONU réaffirme son utilité et soutient que le financement international joue un rôle important de complément aux efforts faits par les pays pour mobiliser des ressources publiques en interne. Elle se félicite à cet effet de l'augmentation du volume de l'aide publique au développement depuis la conférence de Monterrey au Mexique, mais estime préoccupant le fait que de nombreux pays soient encore en retrait par rapport à leurs engagements en la matière. Il faut remarquer que malgré le fait que les Nations unies aient demandé aux États au début des années 70 de consacrer 0,7% de leur PIB à cette aide publique au développement, très peu de pays ont atteint cet objectif. L'une des résolutions essentielles prises à Monterrey portait sur l'exhortation des pays donateurs de consacrer 0,7% de leur PIB à l'aide publique au développement. Cette recommandation a été réaffirmée à Rome en 2003, et à Marrakech en 2004, et a été suivie d'efforts de la part des donateurs. Lors du forum de haut niveau tenu à Paris en 2005, les ministres de pays développés et de pays en développement chargés de la promotion du développement, et responsables d'organismes bilatéraux et multilatéraux

[158] http://www.un.org/press/fr/2015/ag11663.doc.htm consulté le 08 novembre 2016 à 16h50 mn.

d'aide au développement, ont pris la résolution de mener des actions ambitieuses, se prêtant à un suivi, afin de réformer les modalités d'acheminement et de gestion de l'aide. Face à la réticence de certains donateurs, l'ONU exhorte encore en 2015 les pays riches pour que les engagements pris soient honorés, notamment l'atteinte de l'objectif de 0,7% pour le ratio APD/RNB, et l'objectif de 0,15% à 0,20% pour ce même ratio dans le cas de l'aide aux pays les moins avancés. Mais nous avons déjà pu le souligner ailleurs, l'aide est un mécanisme de financement du développement certes incontournable, mais toujours marqué par le sceau de l'intérêt, des conditionnalités et des contreparties. C'est un mécanisme qui épouse les canons classiques des relations internationales, dont on sait depuis Machiavel que ce sont des relations ayant pour but l'acquisition des territoires et de leurs ressources. Même si à des moments prédomine un certain discours moralisateur tendant à civiliser les comportements internationaux, notamment à travers la promotion et la protection des droits de l'Homme et de certaines valeurs plus ou moins universellement acceptées, la base de l'action des États réside dans un calcul de l'investissement pour une meilleure rentabilité.

En dépit de la pertinence que peuvent présenter les solutions évoquées ci-dessus, la question du financement du développement reste toujours en débat, et continue à diviser les spécialistes et experts du Nord comme du Sud. Concernant le développement lui-même, d'aucuns pensent que c'est un concept qui « *n'est pas seulement une composante essentielle de l'idéologie de la civilisation occidentale et de la science sociale mondiale, mais que c'est en fait le concept déterminant autour duquel tout gravite* »[159]. Ceci suppose qu'on est au cœur même des préoccupations, tant des sciences sociales, que des

[159] Immanuel Wallerstein : « Le développement du concept de développement », *Sociologie et sociétés*, vol. 14, n°2, 1982, p 133.

problèmes auxquels sont confrontés les sociétés et ceux qui les gouvernent, mais que ces préoccupations sont élaborées à partir des perceptions occidentales. D'autres se posent la question de savoir comment on peut définir le sous-développement, et donc le développement, reprenant ainsi une préoccupation ayant habité les analystes et les gouvernants à la fin des années 50, « *lorsqu'on s'interrogeait sur les raisons de l'existence d'un Tiers monde* »[160]. François Perroux fait de cette notion « *la combinaison des changements mentaux et sociaux d'une population qui la rendent apte à faire croître cumulativement et durablement son produit réel et global* »[161]. Si cette définition accorde une importance à la croissance, d'autres définitions mettent l'accent sur des facteurs culturels, économiques ou politiques, même si les critères que proposent les auteurs se présentent plus comme des symptômes ou la manifestation d'une société sous-développée, plutôt qu'une explication de ce qu'est le développement[162].

Sylvie Brunel pose ainsi deux théories explicatives du sous-développement se juxtaposant : la théorie de la dépendance et la thèse du retard, appelée également le diffusionnisme selon Rostow[163]. La première (Gunter Frank, Samir Amin, Arghiri Emmanuel, François Perroux, Suzan George) explique le sous-développement du Sud par les pillages de ses richesses par le Nord, et postule donc qu' « *il doit y avoir réparation par un transfert massif des capitaux dans l'autre sens, seule condition pour que le développement des pays du Sud puisse*

[160] Sylvie Brunel : *Le Sud dans la nouvelle économie mondiale*, Presses Universitaires de France, 1995, p.15.
[161] François Perroux cité par Brunel, *ibid*.
[162] *Ibid*.
[163] Brunel, *op. cit*., pp : 16-17.

s'opérer »[164]. La seconde thèse soutient que toute société passe par cinq étapes (tradition, transition, décollage, maturité, consommation de masse), et que les sociétés du Tiers-monde sont considérées comme des sociétés traditionnelles, « immobiles » qu'il faut faire entrer dans l'histoire. À l'instar de la théorie de la dépendance, la thèse du retard rejoindrait les mêmes conséquences pratiques « *dans la mesure où elle préconise un apport massif de capital pour permettre aux pays du Sud d'effectuer leur take off (décollage) »*[165]. Ceci signifie que le développement découle d'un transfert d'abondantes ressources des pays industrialisés vers les pays en voie de développement. Cette vision est à la base des politiques d'aide au développement qui émergent à la fin des années 60, tant à l'intérieur des anciennes puissances colonisatrices, qu'au sein du système des Nations unies. La mise en place des projets de développement, de banques de développement d'une part, et l'apport en ressources exogènes et la construction d'infrastructures lourdes d'autre part, « *sont censés provoquer, par un effet quasi mécanique, le décollage »*[166]. On est d'après certains auteurs en présence d'une vision quantitative du développement, et la perception selon laquelle l'État peut et doit se substituer à tous les secteurs défaillants pour provoquer le développement. L'on est également proche de la formule de Ragnar Nurske selon laquelle « *un pays est pauvre parce qu'il est pauvre »* (1953).

Le développement ou le sous-développement serait donc une question d'argent. À cause des bas revenus, de l'absence des capitaux, et de l'absence de stimulants pour l'investissement, l'épargne intérieure est insuffisante et l'accroissement de la production bute contre l'imperfection

[164] *Ibid*.
[165] Brunel, *op. cit.*, p 17.
[166] *Ibid*.

du marché. Pour amorcer le développement, il faut financer la transition jusqu'à ce que l'épargne intérieure atteigne un niveau satisfaisant, et que la croissance s'auto-entretienne[167].

Ce n'est que bien après que d'autres facteurs du développement seront mis en avant, en l'occurrence les ressources humaines, et l'aide publique au développement portera également sur l'éducation et la formation, puis sur l'agriculture, avant que la crise de la dette de la décennie 1980-1990 vienne changer les priorités, et mettre en avant les politiques d'ajustement structurel, lesquelles seront remplacées à leur tour par les politiques de réduction et d'annulation de la dette des pays pauvres très endettés. La conclusion que tire Sylvie Brunel est que le développement est un tout cohérent intégrant plusieurs facteurs qui à leur tour déclenchent *« une dynamique positive lorsque les conditions internes et externes sont réunies pour cela ».* Ce processus qui s'inscrit dans la durée doit émaner de l'intérieur, et revêtir un caractère cumulatif au point où *« l'application d'un certain nombre de recettes économiques ne permet pas d'enclencher si le substrat socioculturel et l'environnement politique n'y sont pas propices et cela, quel que soient les efforts extérieurs (aide au développement, apport en capitaux, construction d'infrastructures...) »*[168]. L'accent est donc particulièrement mis sur les conditions internes pouvant déclencher le processus de développement, et la combinaison de ces conditions avec d'autres au point où le recours aux apports extérieurs est ainsi à relativiser.

6/ La protection de l'environnement

L'une des dernières priorités pour lesquelles l'Afrique attend sans aucun doute le dynamisme et l'engagement du

[167] Elsa Assidon : « Les théories économiques du développement », *Repères*, n°108, 2011, p.1.
[168] Brunel, *op. cit.*, p 18.

nouveau Secrétaire général des Nations unies est la question de la protection de l'environnement qui, depuis la 21e conférence des parties tenue en France en 2015, connaît une évolution en tant que norme contraignante, mais dont les contreparties financières (le fameux fonds vert) inquiètent, et qui est particulièrement menacée par le nouveau président américain Donald Trump.

Avant et même après son entrée en vigueur le 04 novembre 2016 après sa ratification par 55 États représentant 55% des émissions de gaz à effet de serre (GES), l'Accord de Paris sur le climat continue de diviser les spécialistes de l'environnement en général, et les juristes en particulier, sur son caractère contraignant ou non.

Pour les optimistes, l'Accord de Paris est une grande réussite qui viendra sauver l'humanité du réchauffement climatique, et permettra enfin « *une véritable mise en ordre de marche des États pour lutter contre le dérèglement climatique* »[169]. Cet avis tient au fait que l'Accord de Paris est considéré comme « *un immense succès diplomatique* » pour la France qui a abrité la signature de ce texte « *qui constitue une feuille de route avec un certain nombre d'engagements, de dates, et des objectifs précis* »[170]. Ce succès tient également au contenu du texte qui mentionne un certain nombre de formules onusiennes considérées comme clés, à l'instar de « *la responsabilité commune, mais différenciée* », la référence à 1,5° comme objectif souhaitable, la transformation des 100 milliards du fonds vert en plancher et non en plafond, l'idée de rendez-vous quinquennaux pour permettre de faire le bilan et de renforcer

[169] Corinne Lepage et Chritian Huglo : « Commentaire iconoclaste ? de l'Accord de Paris », *Revue juridique de l'environnement*, n°1, vol.41, 2016, p. 9.
[170] *Ibid*.

les contributions[171], le rééquilibrage entre les financements consacrés à l'adaptation et ceux consacrés à la privation comme le souhaitent les pays du Sud, la réaffirmation pour les pays développés de prendre des engagements quantifiés de réduction des émissions, et pour les autres, l'encouragement à le faire, la référence explicite aux systèmes dits *monitoring*, *reporting* and *verification*[172].

L'Accord de Paris serait par ailleurs un succès au regard des acteurs de sa mise en œuvre, en l'occurrence la société civile considérée sous le triptyque collectivités territoriales, entreprises privées et organisations non gouvernementales. À cet effet, certains juristes pensent que cet accord est « *à mi-chemin entre les conventions qui méprisaient parfaitement la société civile en l'omettant, et les accords qui viendront dans le futur, qui seront dans l'obligation de faire réellement intervenir la société civile* »[173]. Ce n'est donc pas un hasard si les collectivités territoriales, les régions et les villes, considérées comme « *les principaux acteurs de la transition énergétique* »[174], étaient en première ligne à la COP22, tenue à Marrakech au Maroc en novembre 2016. Ils semblent avoir compris qu'ils avaient une responsabilité majeure dans cette « affaire », se traduisant par ce que d'aucuns considèrent comme « *des compétences environnementales spécifiques »*[175] *;* dans la mesure où elles auraient des solutions innovantes pour lutter contre le changement climatique, et agir en faveur du développement durable[176]. En effet, le comité exécutif de l'organisation des Cités et gouvernements

---

[171] *Ibid*.
[172] *Op. cit*., p. 10.
[173] Corinne Lepage et Christian Huglo, *op, cit*., p. 11.
[174] *Ibid*.
[175]
http://philippe-laurent.fr/opinions/themes/pour-la-planete/245-cop-22-les-maires-en-premiere-ligne consulté le 15 novembre 2016 à 10h35 mn.
[176] *Ibid*.

locaux unis d'Afrique (CGLU Afrique)[177] avait lancé un appel à tous les maires et autorités territoriales d'Afrique et du monde, pour organiser une rencontre des maires dans le cadre de la COP22 à Marrakech, rencontre similaire à ce qui s'est fait lors de la COP21 à Paris. Cet appel formulé au terme des travaux de la 14e session du comité, tenue à Rabat au Maroc, était également lancé à la présidence de la COP et au gouvernement du Maroc, afin « *que les conclusions des délibérations des autorités territoriales fassent l'objet d'audition dans le cadre des travaux officiels de la COP22* »[178].

Derrière cette ouverture aux collectivités territoriales, l'on voit par ailleurs la doctrine de l'action publique internationale de certains États européens comme la France, dont la stratégie repose sur les nouvelles modalités de coopération s'inscrivant dans une vision globale du développement, associant de multiples acteurs, parfois nouveaux (les fondations, la société civile, les entreprises, les collectivités locales) et s'appuyant sur l'ensemble des

[177] L'histoire de ce réseau des territoires africains remonte à la fin des années 90, et a donné naissance en mai 2005 à Tswane, en République sud-africaine, à une organisation panafricaine regroupant, à quelques exceptions près, toutes les villes, les collectivités, ainsi que les associations nationales des collectivités locales africaines. C'est lors du premier sommet Africités de 1998 tenu à Abidjan en Côte d'Ivoire, que la dynamique de création de la CGLUA commence. Elle se poursuit lors du deuxième sommet Africités organisé à Windhoek en Namibie en mai 2000, et s'est concrétisée en décembre 2003, lors du troisième sommet Africités tenu à Yaoundé. CGLUA constitue donc une fusion de trois organisations continentales d'autorités et de pouvoirs locaux que sont :*African union of local authorities* (AULA, majoritairement anglophone), l'*Union des villes africaines* (UVA, majoritairement francophone) et l'*Unao do ciudades y capitais lusofono africana* (UCCLA, majoritairement lusophone).

[178] http://marrakech2016cop22.com/single.php ?article=129&lang=fr consulté le 15 novembre 2016 à 11h 07 mn.

ressources disponibles ou potentielles [179]. La France reconnaît progressivement la nécessité qu'il y a de dépasser les seules structures de l'État central, et d'inscrire sa politique de coopération dans une dynamique à la fois participative et décentralisée, dans laquelle l'on retrouve les collectivités locales dont l'action internationale remonte aux années 80, avec notamment l'Accord conclu entre la ville de Marseille et Alger, puis celui établi entre la région Nord-Pas-de-Calais et l'État du Maryland aux États-Unis.

La protection du climat passerait ainsi par les collectivités territoriales qui sont des acteurs de la coopération décentralisée. Dans d'autres travaux, nous avons déjà souligné que parler d'acteurs de la coopération décentralisée revient à affirmer que l'espace public international se nourrit désormais d'une diversité d'intervenants complétant ou concurrençant l'action des bureaucraties centrales dans presque tous les domaines : développement, culture, paix et sécurité, environnement, éducation et recherche, économie, commerce... Cette diversité d'acteurs a toujours existé, notamment avec la présence marquée des Églises à travers le monde. Mais la spécificité est que l'on est en présence d'une émancipation des structures étatiques qui, bien qu'étant encore contrôlées par les pouvoirs centraux, entendent formuler leur propre vision du bonheur et la partager avec leurs homologues à travers le monde, sans forcément se référer aux ressources portées par le centre. À Marrakech, le rôle joué par ces acteurs sub-étatiques et non étatiques a encore été reconnu au plus haut niveau de la hiérarchie onusienne, car pour Monsieur Ban Ki-moon : « *les villes, les citoyens et les dirigeants d'entreprises ont joué un rôle crucial dans la mobilisation du soutien politique à l'Accord*

179

http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/enjeux-internationaux/aide-au-developpement-et/dispositifs-et-enjeux-de-l-aide-au/l-aide-publique-au-developpement/, *op cit*.

de Paris. Ils sont aussi parmi les acteurs les plus visionnaires et les plus ambitieux construisant des économies résilientes à faible teneur en carbone »[180].

Pour les climato-sceptiques, l'Accord de Paris sur le climat n'a rien de substantiel, il ne constitue qu'un « *immense bluff communicationnel* »[181], et n'est en rien l'immense avancée dont l'humanité a impérativement besoin pour avoir une chance de limiter à 2° le réchauffement de la planète. Bien plus, les notifications des INC qui n'ont aucune valeur contraignante, « *permettraient au mieux de limiter à 3° la hausse de la température à la fin du siècle…le premier rendez-vous donné en 2025 pour vérifier les contributions et les améliorer est évidemment beaucoup trop éloigné lorsque l'on sait que l'essentiel se joue dans les années qui viennent* »[182]. Quant à ce qui concerne les moyens, malgré l'existence d'un nouvel objectif chiffré collectif d'aide financière arrêté avant 2025, « *aucune avancée n'est annotée sur les moyens réels d'alimenter le fonds vert de 100 milliards* »[183]. Les spécialistes notent également l'absence dans le texte de la convention des mots-clés comme « la neutralité carbone » ou « la fin des énergies fossiles ». Par ailleurs, « *les versions qui retenaient une baisse de 40 à 70% des émissions mondiales d'ici 2050 ont été abandonnées, le prix du carbone n'a pas été affirmé…* »[184], la question des pertes et dommages n'a reçu aucun principe d'indemnisation, et toute partie pourra dénoncer l'Accord au bout de trois ans sans aucune sanction, selon les dispositions de l'article 28 du texte[185].

---

[180] http://www.un.org/apps/newsFr/storyF.asp ?NewsID=38486#.WCxwIfSfnlE consulté le 16 novembre 2016 à 16h02 mn.
[181] Corinne Lepage et Christian Huglo, *op. cit*., p. 10.
[182] *Ibid*.
[183] *Ibid*.
[184] Corinne Lepage et Christian Huglo, *op, cit*., p. 10.
[185] *Ibid*.

S'agissant du fameux Fonds vert sur le climat (FVC), c'est un organisme financier de l'Organisation des Nations unies, rattaché à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques, ayant pour objectif de réaliser le transfert de fonds des pays les plus avancés à destination des pays les plus vulnérables. Il a été créé en 2010 lors de la COP16 à Cancun, afin d'aider les pays en développement à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre, à s'adapter aux changements climatiques et pour soutenir leur transition vers un développement à faible émission de gaz à effet de serre. Le Fonds vert est dirigé par un conseil d'administration de 24 membres nommés, à égalité entre les pays développés et les pays en développement, pour un mandat de trois ans renouvelable. À la tête du conseil se trouvent deux coprésidents élus parmi les membres pour une période d'un an. Son siège se trouve à Songdo, en Corée du Sud, et son budget, alimenté par les pays développés, est évalué à 10,2 milliards de dollars jusqu'en 2018. Les 100 milliards dont parle l'opinion et qui peinent à être mobilisés proviennent de l'engagement pris par les pays développés à Copenhague en 2009 et à Cancun en 2010 pour aider d'ici 2020 les pays en développement à faire face au dérèglement climatique. Cette somme peut provenir de sources bilatérales ou multilatérales, publiques et privées, y compris innovantes[186]. Les financements publics peuvent provenir des fonds multilatéraux comme le Fonds vert ; des dotations des institutions multilatérales ou régionales comme la Banque mondiale ; des contributions des gouvernements ; des institutions bilatérales comme l'Agence française de développement. Une partie seulement des 100 milliards a donc vocation à transiter par

[186] Par exemple, la contribution française à la taxe sur les transactions financières.

le Fonds vert[187]. Dans ce cas, les financements du FVC devraient être mieux définis ; les promoteurs des 100 milliards de dollars n'étant pas obligés de les verser au Fonds.

Le FVC devrait à terme s'imposer comme le principal mécanisme financier multilatéral destiné à soutenir les mesures en faveur du climat dans les pays en développement. En février 2016, il avait levé l'équivalent de 10,2 milliards de dollars US de capitaux, promis par 42 gouvernements pour financer des projets d'adaptation et d'atténuation dans les pays en développement. Tous les pays en développement qui sont parties à l'Accord de Paris sont éligibles à un financement du FVC. Le Fonds a, à cet effet, identifié cinq priorités d'investissement transversales à forts impacts en matière d'atténuation et d'adaptation : transformer la production et l'accès à l'énergie ; créer des villes climato-compatibles ; encourager l'agriculture à faible émission de carbone et résiliente au changement climatique ; promouvoir les financements à grande échelle pour les forêts et le changement climatique ; et renforcer la résilience des Petits États insulaires en développement (PEID)[188].

Sur les 37 dossiers reçus par le conseil d'administration en 2016, huit ont été retenus : trois en Afrique, trois dans la région Asie-Pacifique et deux en Amérique latine, pour la somme de 168 millions de dollars. Dans les projets africains, deux sont destinés à l'adaptation au changement climatique au Sénégal et au Malawi, et le troisième, d'un montant de 25 millions de dollars, passe par le fonds KawiSafi Ventures qui

[187] http://www.cop21.gouv.fr/100-milliards-de-dollars/ consulté le 16 novembre 2016 à 11h15 mn.

[188] http://www.afdb.org/fr/topics-and-sectors/initiatives-partnerships/green-climate-fund/ consulté le 16 novembre 2016 à 11h35mn.

a pour vocation d'investir dans des PME dédiées à l'énergie verte, principalement des systèmes solaires[189].

Les problèmes de fond sont donc nombreux, et interpellent autant les pays développés qui doivent se montrer plus volontaristes et responsables dans le déblocage des financements promis, que les pays en développement qui devraient se montrer à leur tour plus proactifs dans la formulation des projets. Il est curieux que dans un continent africain de 54 États, il n'y ait que trois pays ayant pu présenter jusqu'ici des projets viables, alors que tous les discours soulignent le fait que l'Afrique est la plus grande victime du réchauffement climatique, sans en être la principale responsable.

Mais la grande responsabilité ne revient-elle pas aux Nations unies en général, et au Secrétaire général en particulier, qui est le porte-parole des peuples du monde, et surtout des populations pauvres et vulnérables ? Si la protection de l'environnement est un idéal des Nations unies, il revient au Secrétaire général d'incarner les idéaux de l'organisation mondiale. C'est dans ce sens que M. Ban Ki-moon a appelé à Marrakech en novembre 2016 les pays développés à honorer ce fameux engagement sur le financement climatique, soit 100 milliards de dollars d'ici 2020, pour aider les pays en développement à atténuer et à s'adapter à la vulnérabilité climatique[190]. Le principe de la continuité des engagements internationaux voudrait que Monsieur Guterres veille aux promesses tenues par son prédécesseur, et fasse même mieux.

189

http://www.rfi.fr/afrique/20161115-cop22-fonds-vert-investissements-afrique-rwanda-bboxx-electricite consulté le 16 novembre 2016 à 11h50mn.

190 http://www.un.org/apps/newsFr/storyF.asp ?NewsID=38486#.WCxwIfSfnlE consulté le 16 novembre 2016 à 15h55mn.

Concernant enfin l'attitude du nouveau président des États-Unis, Donald Trump, vis-à-vis de l'Accord de Paris, il est important que le nouveau Secrétaire général mesure son rôle diplomatique dans le maintien de la cohésion internationale face à la question du climat. En effet, lors de sa campagne à la présidence américaine, Donald Trump a manifesté son hostilité à l'Accord de Paris qui prône la transition vers une économie décarbonisée pour contenir le réchauffement sous le seuil des 2°C, en promouvant un modèle énergétique basé sur les énergies fossiles que sont le pétrole, le gaz et le charbon. Or, pour sortir de l'Accord et continuer ce qu'on pourrait qualifier de criminalité éco-écologique, il suffit au nouveau président américain d'attendre les délais impartis de quatre ans prévus par l'article 28 du texte. Cette disposition prévoit qu'à l'expiration d'un délai de trois ans à compter de la date d'entrée en vigueur de l'Accord à l'égard d'une Partie, *« cette Partie peut, à tout moment, le dénoncer par notification écrite adressée au Dépositaire. Cette dénonciation prend effet à l'expiration d'un délai d'un an à compter de la date à laquelle le Dépositaire en reçoit notification, ou à toute date ultérieure pouvant être spécifiée dans ladite notification »* [191] . Les quatre années correspondent ainsi au premier mandant de Monsieur Trump, ce qui pourrait laisser penser que les partisans de l'Accord de Paris n'ont pas de souci à se faire durant cette période. Mais compte tenu du fait que la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et l'Accord de Paris sont liés, en dénonçant le premier texte, on est réputé avoir dénoncé le second. Or, la CCNUCC étant en vigueur depuis 1994, la condition de trois ans est déjà remplie, reste le préavis d'un an qui est à son tour très facile à remplir. Le climat est donc en danger si Donald Trump met

[191] Article 28, 1 et 2 de l'Accord de Paris sur le climat.

ses menaces à exécution en exploitant les dispositions de l'article 28 de l'Accord de Paris.

À défaut de dénoncer l'Accord de Paris à travers le retrait prévu à l'article 28, le président américain pourrait également adopter une stratégie passive qui consiste à piéger le texte de l'intérieur, en restant dans l'Accord, mais sans mettre en œuvre la contribution nationale américaine, car il ne sera pas sanctionné puisque le traité de Paris ne repose pas sur la sanction, mais sur l'incitation[192].

Dans un cas comme dans l'autre, l'arrivée de Donald Trump menace le climat, et à charge au Secrétaire général des Nations unies d'exploiter à son tour les dispositions de la Charte qui l'autorisent à « *attirer l'attention du Conseil de sécurité sur toute affaire qui, à son avis, pourrait mettre en danger le maintien de la paix et de la sécurité internationales* ». Même si cette action est vouée à l'échec, à cause du droit de veto que disposent les États-Unis au Conseil de sécurité, le Secrétaire général faillirait à sa tâche s'il laissait le nouveau président américain faire ce qu'il veut, sans avoir épuisé toutes les ressources diplomatiques à sa disposition. Trump critique les Nations unies, et pense qu'elles n'aident vraiment pas les Etats unis, qui pourtant contribuent à hauteur de 22% du budget opérationnel de l'organisation mondiale, et financent également 28% de ses missions de maintien de la paix. Pour lui « *ce n'est qu'un club où les gens se réunissent, parlent et passent du bon temps* »[193].

---

192 http://www.lemonde.fr/climat/article/2016/11/12/climat-trump-pourrait-profiter-d-une-faille-juridique-pour-sortir-de-l-accord-de-paris_5030068_1652612.html consulté le 16 novembre 2016 à 17h 06mn.

193 https://fr.sputniknews.com/international/201612271029362624-trump-onu-critiques/ consulté le 27 décembre 2016 à 16h 01mn.

Ce ton tranche avec le discours officiel de Vladimir Poutine, qui, bien régulièrement accusé de jouer un rôle trouble dans les grandes crises actuelles (Syrie notamment), prône un « *dialogue constructif* » avec le nouveau Secrétaire général, et soutient le rôle central des Nations unies dans les affaires internationales, la résolution des conflits, et la lutte pour les droits de l'homme. Rien n'est pour autant gagné pour Monsieur Guterres, quand on connaît la capacité qu'a le président russe à manœuvrer certaines situations, et le populisme réactionnaire d'un Donald Trump bien décidé à rompre avec les convenances du système onusien.

Conclusion

Au final, loin de nous la prétention d'avoir épuisé un objet d'étude qui s'inaugure à peine, cet ouvrage vient mettre en lumière un certain nombre de points qui pourraient susciter de la part des Africains, à la fois espoirs et doutes envers le nouveau Secrétaire général des Nations unies, et ce durant les cinq années de son premier mandat. Il s'agit du fait que l'on est présence d'une institution traversant une crise morale, et même si l'Afrique est l'un des meilleurs bénéficiaires de son action dans certains domaines, et que l'arrivée de Monsieur Guterres présente en cela un espoir, le doute demeure.

En effet, Monsieur António Guterres arrive à la tête du Secrétariat général des Nations unies alors que l'organisation mondiale traverse une grave *crise morale* du fait des accusations d'abus sexuels qu'auraient commis les Casques bleus et les militaires de la Force Sangaris en République centrafricaine. À cette crise à laquelle son prédécesseur Ban Ki-moon n'a pas pu apporter une solution, s'ajoute la *paralysie du Conseil de sécurité* face à la situation en Syrie, et donc l'impossibilité pour les cinq membres permanents de s'entendre sur une solution unique et efficace pour ramener la stabilité dans ce pays dont les populations vivent au rythme des massacres quotidiens de Daesh. À ces deux faits d'actualité, il convient de rappeler *les questions jamais résolues* au sein de l'ONU, à l'instar de la réforme du système des Nations unies, et plus précisément sa démocratisation, dont on sait que certaines grandes puissances n'accepteront jamais l'idée, de peur que leurs pouvoirs au sein de l'Organisation n'en soient diminués.

Quoi qu'il en soit, la courtoisie diplomatique a bien voulu que Monsieur Ban Ki-moon, dont le mandat très controversé s'est achevé le 31 décembre 2016, soit reconnu pour avoir rendu de loyaux services à l'ONU. L'Assemblée générale a adopté à cet effet une résolution lui rendant « un vibrant hommage » pour sa contribution exceptionnelle aux travaux de l'Organisation et « *ses réalisations remarquables en ce qui concerne l'amélioration des conditions de vie des populations et la préservation de notre planète pour les générations futures, ainsi que la promotion et la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous en vue d'un monde plus sûr* ». A cette liste de contributions plutôt en déphasage avec l'idée que l'opinion se fait actuellement de l'ONU, et de l'action de son Secrétaire général sortant, la courtoisie diplomatique a également voulu que les Etats membres de l'ONU adressent à Monsieur Ban « *leur profonde gratitude…pour les réformes qu'il a entreprises et les nombreuses propositions qu'il a formulées afin de permettre à l'Organisation de mieux faire face aux défis majeurs de notre temps, dans les domaines de la paix et de la sécurité, du développement durable et des droits de l'homme* ». Monsieur Guterres s'est inscrit dans cette même logique d'hommages, en reconnaissant le leadership et l'engagement de Monsieur Ban sur certains actes réalisés sous sa direction, dont l'Agenda pour le développement durable de 2030, les avancées en faveur de la paix et de la sécurité (sur quel théâtre ?), et la signature de l'Accord historique de Paris sur le changement climatique.

L'élection du Secrétaire général, de par le fait qu'elle fait d'abord l'objet d'une recommandation par le Conseil de sécurité, révèle en cela la distance qu'il y a entre le système des Nations unies et les principes d'une démocratie internationale. L'ONU souffre également de plusieurs autres travers tels que sa bureaucratisation et la

lourdeur de son système, la politisation de ses institutions, la faiblesse de ses résultats, ou encore parfois l'incompétence de son personnel, au point où des spécialistes ont pensé que « *le vaisseau onusien paraît dépourvu de timonier* ».

Mais l'Afrique demeure l'un des plus grands bénéficiaires des actions de l'ONU, ne serait-ce que dans le domaine du maintien de la paix, même si l'on sait également que les instabilités vécues sur le continent noir tirent une partie de leurs sources de l'extérieur, et y apporter une solution globale est une manière pour les grandes puissances qui dirigent l'ONU, d'éviter qu'il y ait trop de répercussions sur leurs territoires. Quoi qu'il en soit, avec seize opérations de maintien de la paix (OMP) en cours déployées dans quatre continents depuis 2012, l'Organisation des Nations unies (ONU) reste incontestablement le principal cadre global à partir duquel se discutent les solutions et où se déploient les actions relatives aux conflits dans le monde. L'Afrique abrite à cet effet le plus grand nombre de ces opérations avec neuf missions et forces onusiennes déployées sur le terrain pour des conflits qui entraînent d'énormes déplacements des populations tant à l'intérieur des territoires, que de part et d'autre des frontières nationales, causant ainsi des crises humanitaires, et un appauvrissement sans cesse croissant des populations (MINURSO, MINUSMA, MINUL, ONUCI, MINUSCA, MINUAD, FISNUA, MINUSS, MONUSCO).

L'avènement d'António Guterres à la tête du Secrétariat général des Nations unies présente en cela un espoir pour l'Afrique. Un premier espoir parce que l'on est en présence d'une personnalité ayant une longue expérience de gestion des crises humanitaires acquise pendant les dix années passées à la tête du Haut-commissariat pour les réfugiés. L'on a d'ailleurs la faiblesse de croire que cette expérience fait partie des éléments ayant joué en sa faveur lors de la compétition au poste. La trajectoire du nouveau Secrétaire

général présente ainsi un atout pour son action, pour peu qu'il ait suffisamment de charisme face à certaines grandes puissances qui considèrent l'Organisation des Nations unies comme le prolongement de leur politique étrangère.

Un second espoir réside dans les éléments de langage prononcés par Monsieur Gueterres, lesquels font apparaître globalement ce que l'on pourrait considérer comme étant *les référentiels* de la politique du nouveau Secrétaire général. Parmi ces référentiels, l'on retrouve des valeurs qui certes fondent l'Organisation des Nations unies, mais qui, du fait de la puissance de certains États, ont disparu progressivement de son action. C'est le cas du multilatéralisme qui est pour Monsieur Guterres « *l'instrument essentiel dont disposent les États membres pour faire face aux défis communs, gérer les responsabilités communes et mener des actions collectives* ». C'est également le cas de la paix, car pour lui, « *il n'y a pas de paix sans développement et ...il n'y a pas de développement sans paix. Par ailleurs, il est vérifié qu'il n'y a pas de paix et de développement durable sans respect des droits de l'homme* ». En cela, l'on peut lire dans ses déclarations que les Nations unies « doivent » prendre un engagement stratégique en faveur d'une « *culture de la prévention* », adoptée en 2015 ; elles doivent renforcer les efforts diplomatiques en faveur de la paix, et le Secrétaire général « devra » notamment activement, en toute cohérence et sans relâche, exercer ses bons offices et sa capacité de médiation comme médiateur désintéressé, bâtisseur de ponts et messager de la paix.

Mais comme on a pu le constater, l'élection d'António Guterres n'est pas synonyme de réforme du système onusien dont on venait de souligner les travers et les dysfonctionnements. En cela, elle suscite également des doutes. Il est incontestable qu'en tant que premier fonctionnaire de l'Organisation des Nations unies, le Secrétaire général remplit des fonctions importantes, voire

fondamentales. À la fois diplomate et personnalité engagée, fonctionnaire et chef de l'Administration, le Secrétaire général se veut l'incarnation des idéaux des Nations unies, et le porte-parole des peuples du monde, en particulier ceux qui sont pauvres et vulnérables. Mais il faut reconnaître qu'il est plus facile pour lui de remplir des fonctions manifestes, c'est-à-dire celles qui sont voulues par le système. La Charte, très laconique dans la définition de son rôle, contribue par ailleurs à lier son action à celle des grandes puissances qui dirigent le Conseil de sécurité et qui en réalité font le système onusien. La Charte définit le Secrétaire général comme « *le plus haut fonctionnaire de l'Organisation* », chargé en cette qualité de remplir « *toutes autres fonctions dont il est chargé* » par le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale, le Conseil économique et social et les autres organes de l'ONU. C'est pour cela que les textes officiels des Nations unies parlent de « *rôle du Secrétaire général* », celui-ci renvoyant aux attitudes, valeurs et comportements que le système assigne à toutes personnes ayant un statut. Ces comportements sont appris par les individus sur la base de leur statut, et correspondent à une attente sociale ou politique à laquelle l'individu doit se conformer pour valider sa présence dans le statut considéré. Agir autrement expose le titulaire du statut à des sanctions, ou à un retrait du statut octroyé comme ce fut le cas de Boutros Boutros-Ghali qui n'a pu faire qu'un seul mandat à la tête du Secrétariat général, après le blocage de sa réélection par les États-Unis.

Plusieurs doutes subsistent donc, le premier tenant à la difficulté qu'aura António Guterres à braver la domination des cinq grandes puissances membres permanents du Conseil de sécurité. Il devra faire preuve d'habileté et de détermination pour pouvoir harmoniser les divergences d'intérêts, et aboutir à des solutions rapides, consensuelles et efficaces à chaque fois qu'une situation est susceptible de porter atteinte à la paix et à la sécurité internationales.

Le deuxième doute porte sur la priorité accordée à l'Afrique dans l'agenda du nouveau Secrétaire général de l'ONU. Mis à part le fait que sa profession de foi insiste sur la coopération avec l'Union africaine, rien n'indique qu'une attention particulière sera portée au continent noir. Les problèmes soulevés par Monsieur Guterres sont à tout le moins des problèmes généraux qui concernent tant les Européens, les Asiatiques, que les Africains. Tout le monde semble logé à la même enseigne, et est donc susceptible de bénéficier de la même attention ou alors de la même inattention. Or, est-il possible de s'occuper à la fois et de la même manière des 193 États que compte l'Organisation des Nations unies ? Des mises à jour sont donc importantes dans le discours d'António Guterres, afin que son action soit bénéfique aux régions du monde les plus touchées comme l'Afrique.

Le troisième doute porte sur le fait qu'en lisant et en écoutant António Guterres, l'on a l'impression d'avoir déjà entendu certaines de ses promesses chez ses prédécesseurs. La forte concentration des revenus, les graves inégalités et l'exclusion dont il parle, ont été soulevées dans les années 70 par l'Autrichien Kurt Waldheim pour qui, dans bien des pays, la misère et le chômage sont à ce point généralisés qu'ils constituent en eux-mêmes des obstacles au développement. Il n'est plus possible de faire fond sur l'hypothèse facile selon laquelle les masses populaires finiront par s'assimiler dans le secteur moderne de l'économie en expansion, qui leur assurera un niveau de vie décent. Comme Guterres, mais avant lui, en 1974, lors de la sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale, M. Waldheim avait lancé un appel en faveur d'une coopération multilatérale à l'échelle mondiale, pour « promouvoir des transformations réelles, manifestes et axées sur l'humain », et a pensé ensuite que « *le défi le plus grand auquel se*

mesurent la sagesse politique et la vision internationale, c'est de réduire l'écart entre riches et pauvres... Il n'est pas de stabilité possible dans une société où quelques-uns détiennent la richesse, tandis que la majorité vit dans la misère, sans espoir ».

Face à ces éléments de langage qui se ressemblent, et qui n'ont vraiment pas été aussi performatifs qu'on l'espérait, y a-t-il des raisons d'espérer ? La réponse est plutôt mitigée, mais toujours est-il que Monsieur Guterres qui a l'avantage ou l'inconvénient d'être un produit du système onusien fera ce qu'il peut. Il n'y a pas de miracle particulier à attendre de lui, mais il faut attendre de le juger sur pièce.

Défis et opportunités pour les Nations unies (Profession de foi d'António Guterres alors candidat au poste de SGNU)

« Nous, les peuples »

La Charte des Nations Unies représente une avancée significative dans les annales de l'histoire. Soixante-dix ans après son adoption, elle reste d'actualité. La Charte est la source unique de la légitimité des Nations Unies et oriente chacune de ses activités. Tous les signataires de ce document ont convenu d'en respecter les objectifs, les principes et dispositions afin de « parvenir à la coopération internationale dans le règlement des problèmes internationaux ».

Les Nations Unies sont l'expression de la communauté internationale, la pierre angulaire du système international et l'acteur majeur du multilatéralisme efficace. C'est l'instrument essentiel dont disposent les États membres pour faire face aux défis communs, gérer les responsabilités communes et mener des actions collectives dans une quête incessante d'un monde développé paisible, inclusif et durable dans lequel le droit international, la dignité et la valeur de l'être humain sont entièrement préservés.

Défis

Il est essentiel de comprendre les méga tendances dans le monde. Nous vivons une époque de changements multiples, en mutation et qui se complexifient mutuellement. Ces dynamiques à caractère géopolitique, démographique, climatique, technologique, social et économique, aggravent les menaces et les opportunités à une échelle sans précédent.

La mondialisation et les progrès technologiques ont favorisé la croissance économique extraordinaire et créé les conditions inouïes de réduction de l'extrême pauvreté et de l'amélioration généralisée des conditions de vie. Cependant, leur caractère inégal a conduit à la forte concentration des revenus et à de graves inégalités, et a rendu l'exclusion bien plus intolérable. L'exclusion, la concurrence pour les ressources qui s'appauvrissent et les insuffisances dans le domaine de la gouvernance compromettent la cohésion sociale et la robustesse des institutions, contribuant ainsi davantage à l'éclatement des conflits violents.

En plus des menaces traditionnelles à la paix et à la sécurité internationales, la nature des conflits évolue, avec une multiplicité

d'acteurs armés dont beaucoup d'entre eux recourent aux méthodes asymétriques.

Le terrorisme, le crime international organisé et le trafic illicite représentent de véritables menaces. Les épidémies dévastatrices planent constamment à l'horizon. Le changement climatique affecte les économies et les populations, leurs terres, les océans et les mers. De plus en plus d'États se tournent vers les océans comme source de développement économique et social, tout en se rendant compte que leurs ressources doivent être développées de manière durable.

Dans ce contexte, les Nations Unies font face à de nouveaux défis dans la défense de la paix et de la sécurité, la promotion du développement durable, la protection des droits de l'homme et réalisation des missions d'aide humanitaire.

Relier les points

Les Nations Unies sont bien placées pour relier les points afin de relever ces défis. Pour réussir, elles doivent davantage renforcer le lien étroit entre paix et sécurité, politiques de développement durable et des droits de l'homme – une approche holistique aux liens mutuellement renforçant entre ses trois piliers.

En 2015, des accords historiques sur le développement durable, notamment l'Agenda 2030, l'Accord de Paris sur le climat et l'Agenda d'Addis-Abeba pour l'action ont défini une stratégie claire pour l'action. Ils représentent une opportunité unique à saisir. La réalisation de ces objectifs importants a un impact direct sur la paix et la satisfaction des besoins humains et des droits fondamentaux. Pour beaucoup de personnes, ils sont synonymes de survie.

À présent que nous en connaissons la raison, nous devons travailler sur la manière. Il faudra avoir des priorités claires, des références tangibles et le pouvoir de mobiliser toutes les parties prenantes, afin de promouvoir l'appropriation nationale et veiller à ce que personne ne soit laissé à la traîne. La réforme et la modernisation du système de développement des Nations Unies doivent se poursuivre pour apporter le soutien total aux États membres. Avec le cap de 2030, l'accent est mis sur l'action et le maître mot est mise en œuvre, mise en œuvre et encore mise en œuvre.

Il est généralement admis qu'il n'y a pas de paix sans développement et qu'il n'a pas de développement sans paix. Par ailleurs, il est vérifié qu'il n'y a pas de paix et de développement durable sans respect des droits de l'homme. Sur la base de ses *acquis* et de son cadre normatif, le système des droits de l'homme des Nations Unies a un rôle de premier plan à jouer dans le renforcement des capacités des États membres à respecter leurs engagements en matière des droits humains, sans discrimination. Le

Secrétaire général devra veiller à l'intégration des droits de l'homme dans l'ensemble du système des Nations Unies, notamment par le biais de l'Initiative les droits de l'homme avant tout, à la prévention des violations et des abus, veiller à la responsabilisation et s'intéresser au sort des victimes.

Les Nations Unies doivent être à l'avant-garde du mouvement mondial en faveur de l'égalité des sexes, caractéristique inaliénable et indivisible de tous les droits humains et libertés fondamentales : en passant progressivement de la perception des femmes et des filles comme objets de protection à la promotion de leur autonomisation ; d'un accent isolé sur les femmes à une prise en compte du genre.

De la même façon, même en respectant entièrement les principes humanitaires et l'autonomie de l'espace humanitaire, il est clair qu'il n'existe pas de solution humanitaire aux problèmes humanitaires. La solution est toujours politique. Et le caractère prolongé des urgences humanitaires actuelles nécessite également une perspective de résilience et de développement à moyen et long terme.

Trois exemples concrets, débattus lors du travail préparatoire au prochain Sommet mondial sur l'action humanitaire, montrent comment on peut relier les points :

- En plus de réduire un traditionnel fossé, les acteurs du développement et de l'assistance humanitaire doivent travailler ensemble dès le début de la crise, contribuant dans l'idéal à la prévenir ;
- Les États qui accueillent le plus grand nombre de réfugiés, les piliers de la stabilité régionale et la première ligne de défense de notre sécurité commune doivent constituer la priorité de l'appui à la coopération au développement et aux organisations des Nations unies, même dans les pays à revenu moyen ;
- Les politiques de coopération au développement doivent tenir davantage compte de la mobilité des hommes. La migration doit être une option et non pas une nécessité ; motivée par un espoir et non le désespoir.

Le caractère central de la prévention

Le monde consacre beaucoup plus d'énergie et de ressources à la gestion des crises qu'à leur prévention. Par conséquent, les Nations Unies doivent prendre un engagement stratégique en faveur d'une « culture de la prévention », adoptée en 2015, mais qui n'est pas encore traduite dans les faits.

Premièrement, nous devons renforcer les efforts diplomatiques en faveur de la paix. Sous la direction du Conseil de sécurité et

conformément à la Charte, le Secrétaire général devra activement, en toute cohérence et sans relâche, exercer ses bons offices et sa capacité de médiation comme médiateur désintéressé, bâtisseur de ponts et messager de la paix. Il faudra utiliser pleinement le pouvoir de mobilisation de l'Organisation comme forum de dialogue pour apaiser les tensions et faciliter les solutions pacifiques.

Deuxièmement, les évaluations relatives au maintien de la paix, à la consolidation de la paix, aux femmes, à la paix et à la sécurité offrent une opportunité unique de développer une architecture opérationnelle de paix complète, moderne et efficace, couvrant la prévention, le règlement des conflits, le maintien de la paix, la consolidation de la paix et le développement à long terme, bref le « continuum de la paix ».

Ces évaluations ne devraient pas être traitées artificiellement comme un tout, mais il faut que les stratégies et les politiques convergent. Les Nations Unies devront veiller à la primauté des solutions politiques à tous les niveaux, promouvoir les approches de prévention, prendre en compte les droits de l'homme, et favoriser l'engagement inclusif et l'autonomisation des femmes et des filles. La pleine participation des femmes est essentielle à la réussite de tout processus de paix.

Les populations qui ont besoin d'une protection n'en reçoivent pas assez. Les plus vulnérables, à l'instar des femmes et des enfants, sont une priorité absolue. Nous devons nous assurer que lorsque quelqu'un aperçoit le drapeau bleu, il ou elle puisse dire : « je suis protégé(e) ».

Troisièmement, l'autre élément central de la prévention consiste en l'augmentation des investissements consacrés au renforcement des capacités et des institutions des États, assurant ainsi la promotion du développement inclusif et durable, remédiant aux fragilités et renforçant la capacité des gouvernements à répondre aux attentes de leurs populations et au respect de leurs droits.

Quatrièmement, la prévention est également cruciale pour lutter contre le terrorisme. La force doit être utilisée lorsque cela est nécessaire et conformément à la Charte, mais nous ne devons pas oublier qu'il s'agit aussi d'une lutte pour les valeurs ; notre combat commun. Les attaques terroristes ciblent non seulement leurs victimes directes, mais tous ceux qui souscrivent aux objectifs et principes de la Charte. La communauté internationale a le droit légitime et l'obligation morale d'agir collectivement pour mettre un terme au terrorisme « *sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, quels qu'en soient les auteurs, les lieux et les motivations* ». Ce faisant, nous ne devons jamais céder à la peur ni abandonner nos valeurs.

Cinquièmement, les valeurs sont en effet l'argument déterminant et la force vitale de notre mobilisation collective contre l'intolérance, l'extrémisme violent et la radicalisation. Pour prévenir ces fléaux, nous

devons promouvoir l'inclusion, la solidarité et la cohésion des sociétés multiethniques, multiculturelles et multiconfessionnelles. C'est aussi cela le meilleur antidote contre le racisme, l'islamophobie et l'antisémitisme.

Coordination et partenariats

La cohérence globale nécessite à tous les niveaux une culture de la coopération stratégique permanente. L'attitude est l'élément clé pour renforcer davantage l'efficacité des Nations Unies : coopération plutôt que double emploi, partage plutôt que concurrence, et responsabilité collective plutôt que intérêts individuels circonstanciels. Cela requiert un leadership et une meilleure coordination accrue, centrée sur la réalisation de missions plutôt que sur le processus.

Pour mettre fin au cloisonnement, il faut une responsabilisation à trois niveaux : dans l'ensemble du système ; au sein de chaque organisme des Nations unies s'agissant de son mandat ; et comment chacun d'entre eux contribue à l'efficacité de tout le système. Le Conseil de coordination des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies et le Groupe de direction doivent être les chefs de file de la cohérence stratégique de la dimension opérationnelle des Nations Unies.

Pour assurer l'efficacité du multilatéralisme, les Nations Unies doivent développer une solide culture de partenariat à trois niveaux :

Tout d'abord, améliorer la coopération avec les organisations régionales, tel que prévu au chapitre VIII de la Charte. Ce sont des acteurs essentiels de la prévention et du règlement des conflits, dans les opérations de maintien de la paix et de la promotion du développement et des droits de l'Homme. Il convient de nous engager particulièrement dans la relation avec l'Union africaine.

Ensuite, renforcer les partenariats avec les institutions financières internationales, en exploitant les synergies pour travailler ensemble sur la recherche des solutions aux problèmes mondiaux et locaux.

Enfin, promouvoir la consultation avec la société civile et le secteur privé. Leur rôle dans l'offre des biens publics au niveau mondial doit être entièrement reconnu. Les organisations compétentes des Nations Unies devront développer une coopération stratégique avec leurs partenaires de la société civile. Puisqu'il ne peut y avoir d'éradication de la pauvreté sans création de richesses, nous devons promouvoir davantage le Pacte mondial des Nations Unies, en mettant en relief les avantages réciproques de la responsabilité des entreprises.

Réforme et innovation

L'avenir des Nations Unies sera déterminé par sa volonté à changer et à s'adapter, dans le strict respect des dispositions de la Charte et par les compétences des principaux organes. Le Secrétaire général doit

promouvoir la réforme et l'innovation axées sur la réalisation des missions et les résultats.

La réforme n'est pas une action ponctuelle, mais une attitude permanente visant à rendre l'Organisation des Nations Unies moins bureaucratique et plus efficace, plus productive et tournée vers le terrain ; à simplifier les procédures, à éliminer les coûts de structure redondants et à tirer pleinement parti des technologies modernes et de l'innovation.

En tant que chef de l'administration de l'Organisation, le Secrétaire général doit faire montre d'un engagement indéfectible en faveur de la transparence, de la responsabilisation et de la supervision.

Par ailleurs, le Secrétaire général doit défendre sans réserve la réputation des Nations Unies et de son personnel dévoué. Il doit prêcher par l'exemple et imposer les normes éthiques très strictes à toute personne servant sous le drapeau des Nations Unies. Plus particulièrement, il doit rehausser le prestige du Casque bleu, élever le soldat qui défend la paix, et éradiquer définitivement la conduite d'exploitation et d'abus des agents des Nations Unies qui ne reflète pas les valeurs défendues par l'Organisation.

Les politiques du personnel doivent corriger les lacunes criantes en matière d'égalité entre les sexes et de diversité régionale. Puisque les précédents engagements en faveur de la parité hommes-femmes n'ont pas été respectés, le Secrétaire général devra présenter et mettre en œuvre une feuille de route sur l'égalité entre les sexes à tous les niveaux, assortis de références et d'échéanciers clairs au cours du prochain mandat, accordant la priorité au choix des cadres supérieurs. Précisément, la parité devra désormais être respectée dans les nominations par le Secrétaire général des membres du Conseil de coordination des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies et du Groupe de direction. En outre, une évolution claire dans cette direction est nécessaire dans le choix des Représentants et Envoyés spéciaux. Un engagement similaire est nécessaire pour progresser systématiquement vers l'équilibre régional dans les nominations à de hautes fonctions.

Le Secrétaire général devra davantage renforcer les capacités de communication de l'Organisation. Les Nations Unies doivent communiquer d'une manière qui peut être comprise par tous et utiliser les plateformes numériques modernes pour toucher les citoyens ordinaires et tirer le maximum de profit de son label unique et puissant.

Valeurs

La paix, la justice, la dignité humaine, la tolérance et la solidarité sont inscrites dans la Charte et nous unissent tous. Ces valeurs sont centrales à toutes les cultures et religions du monde et sont reflétées dans les Livres saints – qu'il s'agisse du Coran, des Évangiles et de la Torah, des

Upanishads ou du canon pali.

Comme l'a affirmé Kofi Annan, « il est évident que le fait de partager ces valeurs communes ne règle pas tous les problèmes ni n'élimine la taille de nos différentes sociétés à les résoudre de différentes manières. (…) Chaque société doit avoir l'occasion, non pas de déformer ou de compromettre les valeurs universelles, mais de les exprimer de manière à refléter ses propres traditions et sa propre culture ».

Dans les moments d'insécurité, lorsque les peuples doutent de leur avenir, lorsque l'anxiété et la peur sont encouragées et instrumentalisées par les populistes politiques, les nationalistes d'une autre époque ou les extrémistes religieux, le succès des Nations Unies et de la communauté internationale repose sur notre engagement commun en faveur de nos valeurs communes. L'Organisation des Nations Unies doit être fière de sa diversité, une diversité qui ne contribue qu'à enrichir la force de l'expression de notre humanité commune.

António Guterres
4, avril 2016.

Traduit de l'anglais au français par SEPPI SAMOU Nathalie,
Traductrice principale, ministère de l'Enseignement supérieur,
Cameroun, sasena@yahoo.fr

Les anciens secrétaires généraux des NU

TRYGVE HALVDAN LIE (Norvège), 1946 - 1953 (Premier Secrétaire général)

Du 1er février 1946 au 7 avril 1953, le Norvégien Trygve Lie a occupé les fonctions de Secrétaire général des Nations unies. Fils de charpentier, M. Trygve Lie est né à Oslo le 16 juillet 1896. Très jeune, il adhéra au Parti socialiste norvégien, puis, diplômé de la Faculté de droit d'Oslo, il y occupa divers postes importants. Membre du Parlement norvégien dès 1935, il fut successivement ministre de la Justice (1936), du Commerce (1939) puis des Transports maritimes et de l'Approvisionnement, à la déclaration de guerre (1939). Après l'invasion de la Norvège par les Allemands, il accompagna son gouvernement à Londres, et devint ministre des Affaires étrangères du gouvernement norvégien en exil en 1941. C'est à ce titre qu'il présida la délégation norvégienne à la Conférence des Nations unies à San Francisco (avril - juin 1945), où fut signée la Charte des Nations unies. Il y présida la commission chargée de rédiger le chapitre de la Charte traitant du Conseil de sécurité. Après la libération de son pays, il fut désigné une fois de plus ministre des Affaires étrangères en octobre 1945. C'est en cette qualité qu'il présida la délégation norvégienne à la première session de l'Assemblée générale des Nations unies qui se tint à Londres, en 1946. Le 1er février 1946, il fut élu premier Secrétaire général de l'ONU, pour une période de 5 ans. Le 1er novembre 1950, l'Assemblée générale décida de prolonger de 3 ans le mandat de M. Trygve Lie. Mais, le 10 novembre 1952, il remit sa démission de Secrétaire général. C'est le 10 avril 1953 que M. Dag Hammarskjöld (Suède) prit sa succession. Rentré dans son pays, M. Trygve Lie y occupa le poste de ministre de l'Industrie (1963) et du Commerce (1964-65). Il est décédé à l'âge de 72 ans, le 30 décembre 1968.

Source : http ://www.un.org/fr/sg/formersgs/lie.shtml

DAG HAMMARSKJÖLD (Suède), 1953 - 1961 (Deuxième Secrétaire général)

Dag Hammarskjöld est né le 29 juillet 1905 à Jonkoping en Suède. Docteur en droit et économie politique de l'université d'Upsala, il a été en 1933 professeur adjoint d'économie politique à l'université de Stockholm. De 1936 à 1945, il a occupé les fonctions de secrétaire général du Ministère des Finances et a présidé le Conseil

d'administration de la Banque nationale de Suède de 1941 à 1948. En 1946, M. Hammarskjöld a été nommé conseiller financier du ministère des Affaires étrangères avec rang de ministre plénipotentiaire puis en 1950, il a été nommé ministre d'État. Le Suédois a pris, dès l'origine, une part active aux travaux de l'OECE (dont il a été l'un des vice-présidents) et du Conseil de l'Europe. M. Hammarskjöld a participé, en qualité de vice-président de la délégation suédoise, à la sixième session de l'Assemblée générale des Nations unies et en qualité de président de la délégation de son pays à la septième session de l'Assemblée générale. Sur recommandation du Conseil de sécurité, l'Assemblée générale a, le 7 avril 1953, nommé M. Dag Hammarskjöld Secrétaire général de l'Organisation des Nations unies. Il a été réélu à l'unanimité pour un nouveau mandat de cinq ans le 26 septembre 1957. M. Dag Hammarskjöld est décédé dans un accident d'avion le 18 septembre 1961.

Source : http ://www.un.org/fr/sg/formersgs/hammarskjold.shtml

U Thant (Troisième Secrétaire général)

« *Nous sommes parachutés ensemble sur cette planète et nous avons à vivre ensemble. C'est pourquoi la Charte impose l'impératif à tous les êtres humains de pratiquer la tolérance et de vivre ensemble en paix les uns avec les autres comme de bons voisins. Dans mon esprit, c'est la plus simple définition de la coexistence pacifique* ».

U Thant, 7 janvier 1964

U Thant avait exercé les fonctions de Secrétaire général par intérim depuis le 3 novembre 1961, date à laquelle l'Assemblée générale, sur recommandation du Conseil de sécurité, lui avait confié la partie non expirée du mandat de Dag Hammarskjöld.

U Thant est né à Pantanaw (Birmanie) le 22 janvier 1909. Il a fait ses études à l'école secondaire nationale de Pantanaw et à l'*University College* de Rangoon. Avant de faire carrière dans la diplomatie, il avait occupé des fonctions dans l'enseignement et au ministère de l'Information. Il a exercé les fonctions de professeur principal à l'école secondaire nationale de Pantanaw et en est devenu directeur en 1931. Avant la Deuxième Guerre mondiale, il a été membre du Comité birman des manuels scolaires et du Conseil national de l'éducation, et il était également membre du Comité exécutif de l'Association des directeurs d'école. En 1942, U Thant a rempli pendant quelques mois les fonctions de Secrétaire du Comité birman pour la réorganisation de l'enseignement. En 1947, U Thant a été nommé Directeur du service de presse du gouvernement birman. En 1948, il est devenu Directeur de la radiodiffusion et l'année suivante Secrétaire du gouvernement birman au ministère de l'Information.

Au moment de sa nomination comme Secrétaire général par intérim, U Thant était représentant permanent de la Birmanie auprès de l'ONU, avec le rang d'ambassadeur (1957-1961). Le 2 décembre 1966, U Thant a été réélu Secrétaire général de l'Organisation des Nations unies, pour un deuxième mandat, par un vote unanime de l'Assemblée générale et sur recommandation unanime du Conseil de sécurité (résolution 229, 1966). Son mandat expirait le 31 décembre 1971.

Source :
https ://archives.un.org/fr/content/secr%C3%A9taire-g%C3%A9n%C3%A9ral-u-thant

KURT WALDHEIM (Autriche), 1972 - 1981 (Quatrième Secrétaire général)

M. Kurt Waldheim a entamé son deuxième mandat de cinq ans en tant que Secrétaire général de l'Organisation des Nations unies, le 1er janvier 1977. Sur recommandation unanime du Conseil de sécurité, l'Assemblée générale l'avait, par acclamation, réélu à ce poste le 8 décembre 1976. Au cours de son premier mandat (1er janvier 1972-31 décembre 1976), M. Waldheim a participé de très près à toutes les principales activités de l'Organisation des Nations unies - politiques, économiques, sociales et administratives. En quête de solutions pacifiques aux problèmes internationaux, il s'est rendu dans le sous-continent sud-asiatique, au Moyen-Orient, à Chypre, au Sahara occidental, en Namibie et dans d'autres zones de crise. Il a organisé et supervisé la mise en place et les opérations au jour de jour des forces de maintien de la paix en Égypte et sur les Hauteurs du Golan. À la recherche d'un règlement de la situation au Moyen-Orient, il a maintenu des contacts constants avec toutes les parties au conflit, tant en se rendant dans les pays intéressés qu'en engageant des consultations à New York avec leurs ambassadeurs. Il a également présidé à Genève, en décembre 1973, la Conférence de la paix sur le Moyen-Orient.

À Chypre, le Secrétaire général s'est inlassablement occupé de la conduite des opérations de maintien de la paix et des négociations visant à aboutir à un règlement juste et durable. À l'occasion de sa première visite à Chypre, en 1973, il a réuni les représentants des deux communautés, M. Glafcos Clerides et M. Rauf Denktash, de manière à relancer les pourparlers intercommunautaires. En août 1974, aussitôt après les tragiques événements de l'été, il est retourné à Chypre pour y inspecter la Force des Nations unies chargée du maintien de la paix. À cette occasion, il s'est personnellement occupé de réunir M. Clerides et M. Denktash, pour leur permettre de reprendre contact et d'examiner

certains problèmes humanitaires.

Depuis 1975, M. Waldheim est chargé par le Conseil de sécurité d'une mission de bons offices, qui l'a amené à organiser, sous ses auspices, six séries d'entretiens entre les représentants des deux communautés. En janvier 1978, le Secrétaire général s'est rendu en Turquie, à Chypre et en Grèce pour y discuter de la reprise des négociations.

Dès le début de son premier mandat, M. Waldheim a fait preuve d'une conscience aiguë des problèmes qui se posent au monde en développement. En juillet 1972, il déclarait devant le Conseil économique et social : « Dans bien des pays, la misère et le chômage sont à ce point généralisés qu'ils constituent en eux-mêmes des obstacles au développement. Il n'est plus possible de faire fond sur l'hypothèse facile selon laquelle les masses populaires finiront par s'assimiler dans le secteur moderne [de l'économie] en expansion, qui leur assurera un niveau de vie décent ».

En 1974, à la sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale, M. Waldheim a lancé un appel en faveur d'une coopération multilatérale à l'échelle mondiale, pour "promouvoir des transformations réelles, manifestes et axées sur l'humain". L'année suivante, à l'occasion de la septième session extraordinaire, il soulignait que "le défi le plus grand auquel se mesurent la sagesse politique et la vision internationale, c'est de réduire l'écart entre riches et pauvres... Il n'est pas de stabilité possible dans une société où quelques-uns détiennent la richesse, tandis que la majorité vit dans la misère, sans espoir".

En mai 1976, à Nairobi, au cours de la quatrième session de la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (CNUCED), le Secrétaire général, parlant de la nécessité urgente d'instaurer un nouvel ordre économique international, soulignait que « toutes les nations, développées et en développement, ont pour intérêt commun de relever les défis qui se posent aujourd'hui ».

Chaque année, à l'ouverture de la session du Conseil économique et social, le Secrétaire général présente une analyse des problèmes de l'économie mondiale et passe en revue les principaux faits touchant la coopération internationale dans divers secteurs critiques. Il a prononcé des allocutions à l'occasion de plusieurs conférences internationales, convoquées sous les auspices des Nations Unies et consacrées à des thèmes divers : environnement (Stockholm, 1972) ; population (Bucarest, 1974) ; alimentation (Rome, 1974) ; Année internationale de la femme (Mexico, 1975) ; établissements humains (Vancouver, 1976) et droit de la mer. Outre ses responsabilités administratives courantes et ses fonctions de coordonnateur du système des Nations

unies, M. Waldheim, en vertu des responsabilités humanitaires spéciales qui incombent à l'Organisation, s'est rendu dans la région soudano-sahélienne frappée par la sécheresse, ainsi qu'au Bangladesh, où s'est déroulée la plus grande opération de secours qu'ait jamais lancée l'Organisation des Nations unies. Il n'a en outre jamais cessé de se préoccuper des activités humanitaires et de secours liées aux conséquences de la guerre dans la péninsule indochinoise.

Le Secrétaire général assiste régulièrement aux réunions au sommet des groupes régionaux et des groupes non alignés, ainsi qu'à de nombreuses et importantes réunions internationales, tant dans le cadre de l'Organisation des Nations unies qu'à l'extérieur.

En acceptant un deuxième mandat de l'Assemblée générale, M. Waldheim a déclaré que le métier de Secrétaire général « est sans nul doute l'un des plus passionnants qui soient, mais aussi l'un des plus décourageants ». Dans l'Introduction à son Rapport sur l'activité de l'Organisation, il a écrit : "En définitive, le succès ou l'échec de cette expérience exaltante dépendra uniquement de l'attachement des États membres aux idéaux et aux objectifs de la Charte, et de la persévérance qu'ils mettront à atteindre ces idéaux et objectifs en dépit des revers et des déceptions".

Kurt Waldheim est un juriste et un diplomate de carrière. Docteur en droit de l'université de Vienne, il est également diplômé de l'Académie consulaire de cette ville. Entré dans la carrière diplomatique en 1945, M. Waldheim a occupé de 1948 à 1951 le poste de premier secrétaire à la délégation d'Autriche à Paris et, de 1951 à 1955, il a dirigé le département du personnel du ministère des Affaires étrangères. En 1955, il a été nommé observateur permanent de l'Autriche auprès de l'Organisation des Nations unies et dans le courant de la même année, lorsque son pays a été admis à l'Organisation, il est devenu chef de la mission autrichienne.

De 1956 à 1960, M. Waldheim a représenté l'Autriche au Canada, d'abord comme ministre plénipotentiaire, puis comme Ambassadeur. De 1960 à 1962, il a dirigé le département politique pour l'Ouest au ministère autrichien des Affaires étrangères, puis est devenu directeur général des affaires politiques de ce même ministère, poste qu'il a occupé jusqu'en juin 1964.

De 1964 à 1968, M. Waldheim a été représentant permanent de l'Autriche auprès de l'Organisation des Nations unies. Pendant cette période, il a présidé le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et, en 1968, il a été élu président de la première Conférence des Nations unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

De janvier 1968 à avril 1970, M. Waldheim a été ministre fédéral

des Affaires étrangères de l'Autriche. Après son départ du gouvernement, il a été élu à l'unanimité président du comité des garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique, et en octobre 1970 il est redevenu représentant permanent de son pays auprès de l'ONU, poste qu'il a occupé jusqu'à son élection comme Secrétaire général de l'Organisation.

Le Secrétaire général est né à SanktAndrä-Wörden, près de Vienne, le 21 décembre 1918. Il est marié et a un fils et deux filles. M. Waldheim et l'auteur d'un ouvrage sur la politique extérieure de l'Autriche intitulé "Le miracle autrichien", publié en allemand, en anglais et en français, et d'un livre sur ses expériences à l'ONU, intitulé "Un métier unique au monde". Écrit en français, ce livre sera également publié dans d'autres langues. M. Waldheim est décédé le 14 juin 2007 à Vienne (Autriche), à l'âge de 89 ans.

Source : http ://www.un.org/fr/sg/formersgs/waldheim.shtml

JAVIER PÉREZ DE CUÉLLAR (Pérou), 1982 - 1991 (Cinquième Secrétaire général)

M. Javier Pérez de Cuéllar a pris ses fonctions de Secrétaire général de l'Organisation des Nations unies le 1er janvier 1982. Le 10 octobre 1986, il a été chargé d'un second mandat, qui a débuté le 1er janvier 1987. M. Pérez de Cuéllar est né à Lima (Pérou) le 19 janvier 1920. Il a exercé la profession d'avocat, puis de diplomate de carrière, avant de prendre sa retraite de fonctionnaire péruvien. Entré au ministère péruvien des Affaires étrangères en 1940 et dans le corps diplomatique en 1944, il a d'abord exercé les fonctions de secrétaire de l'ambassade du Pérou en France, au Royaume-Uni, en Bolivie et au Brésil, et celles de conseiller et de ministre conseiller à l'ambassade du Pérou au Brésil. Rentré à Lima en 1961, il a été élevé au rang d'ambassadeur l'année suivante et a occupé successivement les postes de directeur du département juridique, de directeur d'administration, de directeur du protocole et de directeur des affaires politiques. En 1966, il a été nommé secrétaire général (ministre adjoint) aux Affaires étrangères. En 1981, il est devenu conseiller juridique au ministère des Affaires étrangères.

M. Pérez de Cuéllar a été ambassadeur du Pérou en Suisse, en Union soviétique, en Pologne et au Venezuela. Membre de la délégation péruvienne à la première session de l'Assemblée générale en 1946, il a été nommé représentant permanent du Pérou auprès de l'Organisation des Nations unies en 1971, et a dirigé la délégation de son pays à toutes les sessions de l'Assemblée de 1971 à 1975.

En 1973 et 1974, il a représenté son pays au Conseil de sécurité,

dont il était président lors des événements de Chypre, en juillet 1974. Le 18 septembre 1975, il a été nommé représentant spécial du Secrétaire général à Chypre, poste qu'il a occupé jusqu'en décembre 1977, date à laquelle il a regagné le service diplomatique. Le 27 février 1979, il a été nommé Secrétaire général adjoint aux affaires politiques spéciales de l'Organisation des Nations unies. À compter d'avril 1981, tout en conservant ce poste, il a assumé les fonctions de représentant personnel du Secrétaire général pour la situation relative à l'Afghanistan. À ce titre, il s'est rendu au Pakistan et en Afghanistan aux mois d'avril et d'août de la même année afin de poursuivre les négociations engagées par le Secrétaire général quelques mois auparavant.

En mai 1981, il a repris ses fonctions au ministère des Affaires étrangères de son pays tout en continuant à représenter le Secrétaire général dans le cadre de la situation liée à l'Afghanistan jusqu'à ce qu'il soit nommé, en décembre de la même année, Secrétaire général de l'Organisation des Nations unies. Il a également été professeur de droit international à l'Academia Diplomática du Pérou et professeur de relations internationales à l'Academia de Guerra Aérea de ce pays. Il est l'auteur du *Manual de Derecho Diplomático* [*Manuel de droit diplomatique* (1964)]. M. Pérez de Cuéllar s'est vu décerner un diplôme de doctorat *honoris causa* par les universités suivantes : université de Nice ; université Jagellon de Cracovie ; université Charles de Prague ; université de Sofia ; université de San Marcos à Lima ; université libre de Bruxelles ; université Carleton d'Ottawa (Canada) ; université de Paris (Sorbonne) ; université de Visva-Bharati au Bengale occidental (Inde) ; université du Michigan ; université d'Osnabrück (République fédérale d'Allemagne) ; université de Coïmbre (Portugal) ; université d'État de Mongolie à OulanBator ; université Humboldt de Berlin ; université d'État de Moscou ; université de Malte à La Valette ; université de Leyde aux Pays-Bas ; université La Salle de Philadelphie ; université Tufts de Medford (Massachusetts) ; université Johns Hopkins de Baltimore (Maryland), et Université de Cambridge du Royaume-Uni.

Au cours de sa carrière, M. Pérez de Cuéllar a été décoré par 25 pays. En octobre 1987, il s'est vu décerner le prix Prince des Asturies pour la promotion de la coopération ibéro-américaine. En janvier 1989, le Fonds à la mémoire d'Olof Palme lui a décerné le prix Olof Palme de la compréhension internationale et de la sécurité collective. En février 1989, il s'est vu décerner le prix Jawaharlal Nehru de la compréhension internationale. M. Pérez de Cuéllar est marié à Marcela Temple. Il a deux enfants.

Source : http ://www.un.org/fr/sg/formersgs/peresdecuellar.shtml

M. BOUTROS BOUTROS-GHALI (Égypte), 1992 - 1996 (Sixième Secrétaire général)

Le 1er janvier 1992, M. Boutros Boutros-Ghali, devenu le sixième Secrétaire général de l'Organisation des Nations unies, a entamé un mandat de cinq ans. De mai 1991 à sa nomination par l'Assemblée générale, le 3 décembre de la même année, M. Boutros-Ghali avait été vice-premier ministre égyptien chargé des affaires étrangères, après avoir exercé, à partir d'octobre 1977, les fonctions de ministre d'État aux Affaires étrangères.

Diplomate, juriste, universitaire et auteur de nombreux ouvrages, M. Boutros-Ghali a une longue expérience des affaires internationales. Entré au Parlement égyptien en 1987, il appartenait au secrétariat du Parti national démocrate depuis 1980. Avant d'assumer les fonctions de Secrétaire général de l'ONU, il a également été vice-président de l'Internationale socialiste. Membre de la commission du droit international de 1979 à 1991, il a également fait partie de la commission internationale des juristes. Il a exercé bon nombre d'activités professionnelles et universitaires en rapport avec son expérience du droit, des affaires internationales et des sciences politiques ; il a notamment été membre de l'Institut du droit international, de l'Institut international des droits de l'homme, de la Société africaine d'études politiques et de l'Académie des sciences morales et politiques (Institut de France, Paris). Depuis une quarantaine d'années, M. Boutros-Ghali a pris part à de nombreuses réunions sur le droit international, les droits de l'Homme, le développement économique et social, la décolonisation, la question du Moyen-Orient, le droit humanitaire international, les droits des minorités (ethniques, notamment), le non-alignement, le développement de la région méditerranéenne et la coopération afro-arabe.

En septembre 1978, M. Boutros-Ghali a assisté à la conférence au sommet de Camp David et a pris part à la négociation des accords de Camp David signés par l'Égypte et Israël en 1979. Il a maintes fois dirigé la délégation égyptienne aux réunions de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et du Mouvement des pays non alignés, ainsi qu'à la Conférence au sommet des chefs d'État français et africains. Il a également dirigé la délégation égyptienne à l'Assemblée générale lors de ses sessions de 1979, 1982 et 1990.

M. Boutros-Ghali a obtenu un doctorat en droit international à l'université de Paris en 1949 ; sa thèse portait sur l'étude des organisations régionales. Il est également titulaire d'une licence en

droit obtenue à l'université du Caire en 1946, ainsi que de diplômes en sciences politiques, en sciences économiques et en droit public conférés par l'université de Paris.

Entre 1949 et 1977, M. Boutros-Ghali a été professeur de droit international et de relations internationales à l'université du Caire. De 1974 à 1977, il a été membre du comité central et du bureau politique de l'Union socialiste arabe. Entre autres activités professionnelles et universitaires, M. Boutros-Ghali a été titulaire d'une bourse de recherche Fulbright à l'université Columbia (1954-1955), directeur du Centre de recherche de l'Académie de droit international de La Haye (1963-1964) et professeur invité à la faculté de droit de l'université de Paris (1967-1968). Il a donné des conférences sur le droit international et les relations internationales dans nombre d'universités d'Afrique, d'Asie, d'Europe, d'Amérique latine et d'Amérique du Nord. M. Boutros-Ghali était président de la Société égyptienne de droit international depuis 1965, président du Centre d'études politiques et stratégiques (Al-Ahram) depuis 1975, membre du conseil administratif (Curatorium) de l'Académie de droit international de La Haye depuis 1978, membre de la commission scientifique de l'Académie mondiale pour la paix (Menton, France) depuis 1978 et membre associé de l'Institute Affari Internazionali (Rome) depuis 1979. Il a siégé à la commission pour l'application des conventions et recommandations de l'Organisation internationale du travail de 1971 à 1979. Il est également fondateur de la publication *Alahram Igtisadi*, dont il a été rédacteur en chef de 1960 à 1975, ainsi que de la revue trimestrielle *Al-Seyassa Al-Dawlia*, qu'il a dirigée jusqu'en décembre 1991. M. Boutros-Ghali est l'auteur de plus de 100 publications et de nombreux articles sur les affaires régionales et internationales, le droit, la diplomatie, et les sciences politiques.

Au cours de sa carrière, M. Boutros-Ghali s'est vu décerner des distinctions et des titres honorifiques par 24 pays dont, outre l'Égypte, la Belgique, l'Italie, la Colombie, le Guatemala, la France, l'Équateur, l'Argentine, le Népal, le Luxembourg, le Portugal, le Niger, le Mali, le Mexique, la Grèce, le Chili, le Brunei Darussalam, l'Allemagne, le Pérou, la Côte d'Ivoire, le Danemark, la République centrafricaine, la Suède et la République de Corée. Il a également été décoré de l'Ordre souverain militaire de Malte.

Il a reçu un doctorat en droit honoris causa de l'Institut de droit de l'Académie des sciences de Russie, à Moscou (septembre 1992) ; un doctorat honoris causa de l'Institut d'études politiques de Paris (janvier 1993) ; le Christian A. Herter Memorial Award du World Affairs Council, Boston (mars 1993) ; un doctorat honoris causa de l'université catholique de Louvain, Belgique (avril 1993) ; la

distinction intitulée "L'homme de la paix" parrainée par la Fondation "Ensemble pour la paix" dont le siège est en Italie (juillet 1993) ; un doctorat honoris causa de l'université Laval, Québec (août 1993) ; le Arthur A. Houghton Jr. Star Crystal Award for Excellence de l'Institut afro- américain, New York (novembre 1993) ; il a été nommé membre d'honneur de l'Académie des sciences naturelles de Russie, Moscou (avril 1994) ; membre d'honneur étranger de l'Académie des sciences de Russie, Moscou (avril 1994) ; membre d'honneur de l'Académie des sciences du Bélarus, Minsk (avril 1994) ; il a reçu un doctorat honoris causa de l'université Carlos III de Madrid (avril 1994) ; un titre universitaire honorifique de la School of Foreign Service de l'université de Georgetown, Washington, D. C. (mai 1994) ; un doctorat en droit international honoris causa de l'université de Moncton au Nouveau-Brunswick, Canada (août 1994) ; et des doctorats honoris causa de l'université de Bucarest (octobre 1994), de l'université de Baku (octobre 1994), de l'université d'Everan (novembre 1994), de l'université d'Haïfa (février 1995), de l'université de Vienne (février 1995), de l'université de Melbourne (avril 1995) et un doctorat honoris causa en droit de l'université de Carleton au Canada (novembre 1995). Il est titulaire d'un fellowship du Berkeley College de l'université de Yale (mars 1995) et a reçu le prix Onassis de la compréhension internationale et de l'action sociale en juillet 1995 à Athènes (Grèce). Il a reçu un doctorat en droit honoris causa de l'université Montesquieu de Bordeaux, France (mars 1996), et un doctorat honoris causa de l'université Koryo de Séoul, République de Corée (avril 1996). Boutros Boutros-Ghali est né au Caire le 14 novembre 1922. Il est décédé dans la capitale égyptienne le 16 février 2016, à l'âge de 93. Il était marié à Leia Maria Boutros-Ghali.

Source : http ://www.un.org/fr/sg/formersgs/boutrosghali.shtml

KOFI ANNAN (Ghana), 1997 - 2006 (Septième Secrétaire général)

Kofi Annan, septième Secrétaire général de l'Organisation des Nations unies a été le premier à sortir des rangs du personnel. Il a entamé son premier mandat le 1er janvier 1997. Le 29 juin 2001, sur recommandation du Conseil de sécurité, l'Assemblée générale l'a réélu par acclamation pour un second mandat, commençant le 1er janvier 2002 et s'achevant au 31 décembre 2006.

Le 23 février 2012, M. Annan a été nommé envoyé spécial conjoint ONU-Ligue des États arabes pour la crise syrienne. Une fois élu Secrétaire général, il s'est donné comme tâches prioritaires de revitaliser les Nations unies par un programme complet de réformes, de renforcer l'action traditionnelle de l'ONU dans les domaines du développement et du maintien de la paix et de la sécurité

internationales, de défendre les droits de l'Homme et de propager le respect de la légalité et des valeurs universelles d'égalité, de tolérance et de dignité humaine qui figurent déjà dans la Charte des Nations unies, et de rétablir la confiance de l'opinion publique dans l'Organisation en l'ouvrant à de nouveaux partenaires et, selon ses propres termes, en « rapprochant les Nations Unies des peuples ».

Kofi Annan est né à Kumasi (Ghana) le 8 avril 1938. Il a étudié à l'université scientifique et technologique, à Kumasi, et a achevé sa licence d'économie au Macalester College, à St. Paul (Minnesota) aux États-Unis, en 1961. En 1961 et 1962, il a fait des études de troisième cycle en économie à l'Institut universitaire des hautes études internationales, à Genève. En 1971 et 1972, en qualité de Sloan Fellow au Massachusetts Institute of Technology, M. Annan a obtenu son diplôme de maîtrise en sciences de gestion.

M. Annan est entré dans le système des Nations unies en 1962 comme fonctionnaire d'administration et du budget auprès de l'Organisation mondiale de la santé à Genève. Depuis, il a été en poste à la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique, à Addis-Abeba, à la Force d'urgence des Nations unies (FUNU II) à Ismaïlia, au Haut-commissariat des Nations unies pour les réfugiés à Genève, puis au Siège des Nations unies à New York, comme sous-secrétaire général à la gestion des ressources humaines et coordonnateur des Nations unies pour les questions de sécurité (1987-1990) puis comme sous-secrétaire général à la planification des programmes, au budget et à la comptabilité, puis contrôleur (1990-1992). En 1990, après l'invasion du Koweït par l'Iraq, M. Annan a reçu du Secrétaire général pour mission spéciale d'organiser le rapatriement de l'Iraq de plus de 900 fonctionnaires internationaux et ressortissants de pays occidentaux. Il a ensuite dirigé la première équipe des Nations unies chargée de négocier avec l'Iraq sur la question de la vente du pétrole pour financer l'aide humanitaire.

Avant d'être élu Secrétaire général, M. Annan a également rempli les fonctions de sous-secrétaire général (mars 1992-février 1993) puis de Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix (mars 1993-décembre 1996). Ces fonctions de Secrétaire général adjoint ont coïncidé avec une croissance exceptionnelle des effectifs et de l'extension géographique des opérations de maintien de la paix des Nations unies qui, à leur maximum en 1995, comportaient un déploiement total de près de 70 000 militaires et civils originaires de 77 pays. Entre novembre 1995 et mars 1996, après l'Accord de paix de Dayton qui a mis un terme à la guerre en Bosnie-Herzégovine, M. Annan a été représentant spécial du Secrétaire général pour l'ex-Yougoslavie, supervisant à cette occasion la transition, en Bosnie-

Herzégovine, de la Force de protection des Nations unies (FORPRONU) à une force multinationale de mise en œuvre de la paix (IFOR) sous la direction de l'Organisation du traité de l'atlantique nord (OTAN).

L'une des premières initiatives de M. Annan comme Secrétaire général réside dans son plan de réformes intitulé «Rénover les Nations Unies », qui a été présenté aux États membres en juillet 1997 et a depuis mis l'accent sur l'amélioration de la cohérence et de la coordination de l'action de l'ONU. Son rapport d'avril 1998 au Conseil de sécurité sur « les causes des conflits et la promotion de la paix et d'un développement durable en Afrique » compte parmi plusieurs tentatives pour maintenir l'engagement de la communauté internationale en faveur de l'Afrique, le plus désavantagé des continents. Il a proposé ses bons offices dans plusieurs situations politiquement délicates. Il faut citer une tentative, en 1998, pour obtenir que l'Iraq respecte les résolutions du Conseil de sécurité, une mission, en 1998, pour aider à promouvoir la transition à un pouvoir civil au Nigeria, un accord, en 1999, pour sortir de l'impasse entre la Jamahiriya arabe libyenne et le Conseil de sécurité au sujet de l'attentat de Lockerbie remontant à 1988, une action diplomatique en 1999 pour organiser une réaction internationale à la violence au Timor oriental, la certification du retrait israélien du Liban en septembre 2000 et plusieurs autres efforts, depuis que la violence a de nouveau éclaté en septembre 2000, pour encourager les Israéliens et les Palestiniens à régler leurs différends par des négociations pacifiques s'inspirant des résolutions 242 et 338 du Conseil de sécurité et du principe « la terre contre la paix ».

Il a également cherché à améliorer la condition de la femme au Secrétariat et à nouer des alliances plus étroites avec la société civile, le secteur privé et d'autres acteurs non étatiques, dont les atouts complètent ceux des Nations unies ; en particulier il a lancé «le pacte mondial » en direction des dirigeants des grandes entreprises mondiales et des organisations du monde du travail et de la société civile pour faire en sorte que les peuples du monde aient leur part des avantages de la mondialisation et pour s'assurer que le marché mondial respecte bien les valeurs et les pratiques d'importance fondamentale pour la satisfaction des besoins socioéconomiques des peuples.

En avril 2000, il a publié son rapport sur le millénaire intitulé « Nous les peuples : le rôle des Nations unies au XXIe siècle », dans lequel il invite les États membres à s'engager en faveur d'un plan d'action pour l'élimination de la pauvreté et de l'inégalité, l'amélioration de l'éducation, la réduction du VIH/sida, la

préservation de l'environnement et la protection des peuples contre les conflits et la violence. C'est de ce rapport que s'inspire la Déclaration du millénaire adoptée par les chefs d'État et de gouvernement au Sommet du millénaire, qui s'est tenu en septembre 2000 au Siège de l'Organisation des Nations unies.

En avril 2001, le Secrétaire général a publié un « appel à l'action » en cinq points, pour venir à bout du VIH et du sida – ce qu'il décrit comme une priorité personnelle – et a proposé la création d'un fonds mondial sida et santé, par lequel transiterait une partie des ressources nécessaires pour aider les pays en développement à surmonter la crise.

Le 10 décembre 2001, le Secrétaire général de l'ONU a reçu le prix Nobel de la paix. Lorsqu'il lui a décerné ce prix, le comité Nobel a noté que M. Annan avait joué un rôle déterminant pour ce qui est d'insuffler une nouvelle vie à l'Organisation. Le décernant également à cette dernière, il a dit que son intention était de proclamer que le seul chemin praticable vers la paix et la coopération mondiales passait par l'ONU.

Le Secrétaire général parle couramment l'anglais, le français et plusieurs langues africaines. Il est marié à Nane Annan, juriste et artiste suédoise qui manifeste un très grand intérêt pour l'action menée par l'ONU sur le terrain. Parmi les questions auxquelles elle est plus particulièrement attachée figurent la lutte contre le VIH/sida et l'éducation des femmes. Elle a également écrit un livre pour enfants sur l'ONU. Le Secrétaire général et Mme Annan ont trois enfants.

Source : http ://www.un.org/fr/sg/formersgs/annan.shtml

Ban Ki-moon (1944-)

De nationalité sud-coréenne, il est le Secrétaire général de l'ONU depuis le 1er janvier 2007. Il succède à Kofi Annan qui occupait ce poste depuis le 1er janvier 1997. Diplômé en relations internationales, M. Ban est un diplomate de carrière qui a gravi tous les échelons du ministère sud-coréen des Affaires étrangères depuis qu'il a rejoint ses rangs en 1970. Il a notamment occupé différents postes en lien direct avec l'ONU. En 2001, il était chef de cabinet du président de l'Assemblée générale des Nations unies, le Sud-coréen Han Seung-Soo.

Source : http ://www.operationspaix.net/60-biographie-de-ban-ki-moon.html

Bibliographie

Anta Diop Cheikh : *L'unité culturelle de l'Afrique noire* (1959), seconde édition, Présence africaine, 2008.

Aron Raymond : *Paix et guerre entre les nations*, Paris, Calmann-Lévy (1962), 1984.

Badie Bertrand : *Un monde sans souveraineté : Les Etats entre ruse et responsabilité*, Paris, Fayard, 1999.

Badie Bertrand : « L'intégration plutôt que la puissance », The Bulletin of Fridays of the Commission of de AU, vol.3, 2 july 2010 .

Battistella Dario « Le bel avenir de la théorie de l'État en Relations internationales », *Jus Politicum*, n°8, 2012.

Battistella Dario : *Théorie des relations internationales*, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Po, 2015.

Battistella Dario, Petiteville Frank, Smouts Marie-Claude et Vennesson Pascal : *Dictionnaire des relations internationales*, 3e édition, Dalloz, 2012.

Battistella Dario : « L'intérêt national. Une notion, trois discours », in Charillon (sous la direction) : *Politique étrangère. Nouveaux regards*, Paris, Presses des Sciences Po, 2002.

Bigo Didier : « Genre et relations internationales », colloque AFSP « Genre et politique », 30 et 31 mai 2002.

Boulab-Ayoub et Bonneville Luc (sous la direction) : *Souverainetés en crise*, L'Harmattan et Les presses de l'Université de Montréal, 2003.

Boussaguet, Jacquot et Ravinet (sous la direction) : *Dictionnaire des politiques*, 2e édition, revue et corrigée, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Po, 2006.

CEA, Note conceptuelle et appel à communications, « Nourrir l'Afrique : vers une agro-industrialisation pour une croissance sélective », Abuja, Nigeria, 5-7 décembre 2016.

Charte des Nations Unies.

Chemain Regis et Pellet Alain (sous la direction) : « La charte des Nations Unies, constitution mondiale ? », CEDIN Paris X, *Cahiers internationaux*, n°20, Pedone, 2006.

Cohen Samy : *La résistance des Etats*, Paris, Seuil, 2003.

Collin Françoise : *La société des femmes*, Complexes, 1992.

David Charles-Philippe : *La guerre et la paix. Approches contemporaines de la sécurité et de la stratégie*, Paris, Presses des Sciences Po, 2000.

Delcorde Raoul : *Les mots de la diplomatie*, Paris, L'Harmattan, 2005.

Dupuy Pierre-Marie : « The Constitutional Dimension of the charter of the United Nations revisited », Max Plank Year Book of United Nations Law, vol.1, 1997.

Dupuy Pierre-Marie : « L'unité de l'ordre juridique international », *R.C.A.D.I*, vol.297, 2002.

Dupuy Pierre-Marie : « Ultimes remarques sur la constitutionnalité de la charte des Nations Unies » in Regis Chemain et Alain Pellet (sous la direction) : « *La charte des Nations Unies, constitution mondiale ?* », CEDIN Paris X, Cahiers internationaux, n°20, Pedone, 2006.

Faure Alain, Pollet Gilles et Warin Philippe (sous la direction) : *La construction du sens dans les politiques publiques*, Paris, L'Harmattan, coll. « Logiques politiques », 1995.

Guilhaudis Jean-François : *Relations internationales contemporaines*, 2e édition, LexisNexis, 2005.

Hodges Tony : *Sahara occidental. Origines et enjeux d'une guerre du désert*, Paris, L'Harmattan, 1987.

Iba Der Thiam : « Les fondements historiques de l'appel du président Wade aux intellectuels d'Afrique et de la Diaspora pour créer le Forum africain sur la gouvernance mondiale », Dakar, Sénégal, 27 au 30 juillet 2009.

Keohane Robert O, « The Diplomacy of Structural Change : Multilateral Institutions and State Strategies » in Helga Haftendorn and Christian Tuschhoff, eds, "America and Europe in an Era of Change", Boulder, Colo : WestviewPress, 1993.

Knight Franklin W. avec la collaboration de Yusuf Talib et Philip D. Curtin : « La diaspora africaine », in *Histoire générale de l'Afrique*. Vol. VI. « L'Afrique au XIXe siècle jusque vers les années 1880 », UNESCO, 1996.

Lake David A, « Beyong Anarchy- The Importance of Security Institutions », *International Security*, vol. 26, n°1, summer 2001.

Le Monde du 06 octobre 2016.

Lepage Corinne et Huglo Chritian : « Commentaire iconoclaste ? de l'Accord de Paris », *Revue juridique de l'environnement*, n°1, vol.41, 2016.

Lindemann Thomas : *Penser la guerre. L'apport constructiviste*, Paris, L'Harmattan, 2008.

Livet Pierre : « Normes sociales, normes morales, et modes de reconnaissance », *Les sciences de l'éducation-Pour l'ère nouvelle*, vol.45, 2012.

Marchal Roland : « Le rôle des organisations régionales africaines dans la prévention des conflits en Afrique », *CERI*, 2001.

Moreau Desfarges Philippe : « Le multilatéralisme et la fin de l'histoire », *Politique étrangère*, automne 2004.

Muller Pierre : « L'analyse cognitive des politiques publiques : vers une sociologie politique de l'action publique », *Revue française de science politique*, 50e année, n°2, 2000.

Muller Pierre : « *Référentiel »* in Laurie Boussaguet et al (sous la direction) : *Dictionnaire des politiques publiques*, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 2006.

Nickel James W. : « Droits universels dans un monde multiple », in *Droits humains et droit international : Fondements et universalité*, UNESCO, 2006.

Pérousse de Montclos Marc-Antoine : « Boko Haram et le terrorisme islamiste au Nigeria : insurrection religieuse, contestation politique ou protestation sociale ? », *Questions de recherche*, n°40-juin 2012.

Pondi Jean Emmanuel (sous la direction) : *L'ONU vue d'Afrique*, Paris, Maisonneuve et Larose/ Afredit, 2005.

Projet de Concept d'opération au niveau opératif de la FMM.

Renouvin Pierre et Duroselle Jean-Baptiste : *Introduction à l'histoire des relations internationales*, Armand Colin, 1991.

Revue française de science politique : « Les approches cognitives des politiques », numéro spécial, 50 (2), avril 2000.

Rist Gilbert : *Le développement, histoire d'une croyance occidentale*, Paris, Presses des Sciences Po, 1996.

Rivat Emmanuel : « Bourdieu est-il soluble en Relations Internationales ? Le constructivisme en débat », *Dynamiques internationales*, n°1, octobre 2009.

Roche Jean-Jacques : *Théories des relations internationales*, 7e édition, Paris, Montchrestien, 2008.

Rouch Hélène : « Recherches sur les femmes et recherches féministes : l'action thématique programmée du CNRS », *Les Cahiers du CEDREF*, n°11, 2003.

Senarclens (de) Pierre et Arifin Yohan : *La politique internationale. Théories et enjeux contemporains,* 5e édition, Armand Colin, 2006.

Sineau Mariette : *La force du nombre. Femmes et démocratie présidentielle*, Éditions L'aube, 2008.

Smouts Marie-Claude (sous la direction) : *Les nouvelles relations internationales. Pratiques et théories*, Paris, Presses des Sciences Po, 1998.

Smouts Marie-Claude : « Du bon usage de la gouvernance en relations internationales », *Revue internationale des sciences sociales* : « *La gouvernance* », Unesco, Erès, n°155, mars 1998.

Sylvie Brunel : *Le Sud dans la nouvelle économie mondiale*, Presses Universitaires de France, 1995.

Thoburn John : « A la recherche d'une voie pour l'industrie africaine : Enjeux et options stratégiques », ONUDI, 2000.

Touraine Alain : *Le monde des femmes*, Paris, Fayard, 2006.

Touraine Alain : « Sociologie sans société », dans Michel Wieviorka (sous la direction), *Les sciences sociales en mutation*, Éditions Sciences Humaines, 2007.

Vellut Jean-Luc : « Le bassin du Congo et l'Angola », in *Histoire générale de l'Afrique.* Vol. VI. L'Afrique au XIXe siècle jusque vers les années 1880, UNESCO, 1996.

Wallerstein Immanuel : « Le développement du concept de développement », *Sociologie et sociétés*, vol. 14, n°2, 1982.

Ressources Internet

Pelissier René : « La colonisation portugaise en Afrique. Aperçus sur quelques mythes et certaines réalités », http ://dmcarc.com/la-colonisation-portugaise-en-afrique-apercus-sur-quelques-mythes-et-certaines-realites-par-rene-pelissier-directeur-de-recherche-au-cnrs/

http ://www.liberation.fr/planete/2016/10/27/agressions-sexuelles-en-centrafrique-l-enquete-patine_1524777

http ://www.un.org/fr/sg/formersgs/lie.shtml

http ://www.un.org/fr/sg/formersgs/hammarskjold.shtml

https ://archives.un.org/fr/content/secr%C3%A9taire-g%C3%A9n%C3%A9ral-u-thant

http ://www.un.org/fr/sg/formersgs/waldheim.shtml

http ://www.un.org/fr/sg/formersgs/peresdecuellar.shtml

http ://www.un.org/fr/sg/formersgs/boutrosghali.shtml

http ://www.un.org/fr/sg/formersgs/annan.shtml

http ://www.operationspaix.net/60-biographie-de-ban-ki-moon.html

http ://www.courrierinternational.com/revue-de-presse/diplomatie-la-grande-alliance-contre-daech-cest-pas-gagne

http ://www.lemonde.fr/immigration-et-diversite/article/2016/06/20/avec-65-3-millions-de-deracines-fin-2015-la-planete-bat-un-nouveau-record_4953783_1654200.html#8F145BAYPvOEfzOH.99

http ://www.unhcr.org/fr/apercu-statistique.html.

http ://www.un.org/apps/newsFr/storyF.asp ?NewsID=38301#.WAD4lfTc8qE

http ://www.un.org/apps/newsFr/storyF.asp ?NewsID=38301#.WAD4lfTc8qE

http ://www.un.org/fr/sg/formersgs/waldheim.shtml

http ://www.un.org/fr/africa/osaa/peace/sdgs.shtml

http ://www.un.org/press/fr/2016/cs12370.doc.htm

http ://www.peaceau.org/fr/topic/the-african-peace-and-security-architecture-apsa

http ://www.la-croix.com/Actualite/Monde/Les-18-principaux-groupes-islamistes-armes-dans-le-monde-2014-09-23-1210674

http ://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/infrastructure/

http ://www.un.org/fr/events/africaday/2015/sgmessage.shtml

http ://www.un.org/french/ga/search/view_doc.asp ?symbol=A/63/130&Lang=F

http ://www.un.org/french/ga/search/view_doc.asp ?symbol=A/63/130&Lang=F

http ://www.un.org/press/fr/2015/ag11663.doc.htm

http ://www.un.org/press/fr/2015/ag11663.doc.htm

Table des matières

Du même auteur 5

Introduction 11

Une affaire des grandes puissances 12

Une période critique de l'Organisation des Nations unies 13

Des candidats aux profils presque similaires 15

L'enjeu humanitaire 24

Première partie
Les référentiels de Monsieur Guterres 37

1/ Les valeurs 42

2/ Les normes 55

3/ Les défis d'António Guterres 57

4/ Les voies de sortie 60

Deuxième partie
L'écart entre les référentiels de Guterres et les problèmes de l'Afrique 67

1/ Une dette coloniale 67

2/ La résolution des conflits 72

Les disputes en veilleuse 73

Les conflits actifs 75

3/ La lutte contre le terrorisme 79

4/ L'industrialisation de l'Afrique 100

5/ Le financement du développement 105
6/ La protection de l'environnement 114
Conclusion 127
Bibliographie..... 155
Table des matières..... 161

L'Afrique

aux éditions L'Harmattan

Dernières parutions

ETHNIES, NATIONS ET DÉVELOPPEMENT EN AFRIQUE : QUELLE GOUVERNANCE ?
Actes du colloque de Brazzaville (Congo), du 26 au 28 mai 2014
Sous la direction de Hugues Mouckaga, Scholastique Dianzinga, Jean-François Owaye
En 1962, quelques années seulement après que la parenthèse coloniale eut commencé à se fermer, un agronome français, René Dumont, osa ce pronostic : « l'Afrique noire est mal partie ». Que de protestations ! Pourtant, plus de 50 ans après les indépendances, le continent africain est à la peine et patine. L'explication : la mal gouvernance. Du fait de ses ethnies, l'Afrique fait face à un épouvantable écueil ! Elle n'arrive pas à se constituer en nations ! Il importait donc d'agir, de réfléchir autour de cette problématique.
(Coll. Études africaines, 55.00 euros, 704 p.)
ISBN : 978-2-343-05785-9, ISBN EBOOK : 978-2-336-37944-9

ÉLECTIONS, VOTE ET REPRÉSENTATION POLITIQUE DES AFRICAINS DE L'ÉTRANGER
Suivi du *Guide des opérations électorales en dehors des frontières nationales*
Wongo Ahanda Antoine
Quels sont aujourd'hui les types d'élections, les mécanismes et les procédures du vote à l'extérieur adoptés par les pays africains ? Dans cet ouvrage, qui fait la synthèse des connaissances et des pratiques du vote à l'extérieur et de la représentation politique des Africains de l'étranger, l'auteur entend apporter une contribution pédagogique au processus d'appropriation de la citoyenneté externe par les États africains. Un ouvrage qui intéressera les leaders africains, les migrants africains et tous ceux qui sont impliqués dans le processus de vote à distance à travers l'Afrique et les pays d'immigration.
(Coll. Études africaines, 21.00 euros, 202 p.)
ISBN : 978-2-343-02009-9, ISBN EBOOK : 978-2-336-38129-9

MANUELS SCOLAIRES, ENVIRONNEMENT INFORMATIF ET NUMÉRIQUE AU SERVICE DE LA LECTURE
Enjeux nouveaux pour une école émergente
Thioune Birahim - Préface de Michèle Verdelhan Bourgade
Aujourd'hui, l'environnement socioculturel s'est complexifié du fait de l'émergence de technologies nouvelles qui ont envahi l'univers des apprenants et qui se révèlent, dans les espaces d'éducation et de formation, à la fois comme

des promesses d'enrichissement et des menaces. Ce livre fixe quelques contours de l'utilisation des TIC (Technologies de l'Information et de la Communication) et des limites à observer dans leur application, sous peine de mettre en péril tout un patrimoine pédagogique.
(16.50 euros, 164 p.)
ISBN : 978-2-343-06236-5, ISBN EBOOK : 978-2-336-37731-5

L'ÉCOLE, GAGE DU DÉVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE
Zénith Laurent - Préface de Mathias Eric Owona Nguini
Si plusieurs facteurs et secteurs sont à considérer pour sortir rapidement l'Afrique de son retard, le domaine scolaire revêt une importance capitale. Malheureusement, ce levier du développement qu'est l'école regorge de nombreuses tares dans la quasi-totalité des pays subsahariens. Un système académique bien pensé participerait fortement à l'essor de l'Afrique. À partir de propos, témoignages et de cas vécus, l'auteur met à nu tous les manquements qui handicapent l'émergence de ces pays.
(Harmattan Cameroun, 16.50 euros, 158 p.)
ISBN : 978-2-343-06203-7, ISBN EBOOK : 978-2-336-38133-6

LE CAMÉLÉON ET LA MORT EN AFRIQUE
Eschenlohr Nicole
La question de la mort hante nos esprits rationnels. Pour mieux maîtriser cette angoisse existentielle, les civilisations traditionnelles ont détourné le problème en attribuant une origine à cette mort : pourquoi et comment est-elle apparue ? En réponse à ses interrogations, la mythologie africaine, riche de liens tissés entre les hommes et les animaux, a désigné un responsable qu'elle a placé au cœur de ses récits et légendes : le caméléon. Accusé de lenteur, sa défense repose sur l'inéluctabilité de la mort...
(Coll. Ethnographiques, 14.00 euros, 132 p.,)
ISBN : 978-2-343-05818-4, ISBN EBOOK : 978-2-336-37485-7

APPROCHE CRITIQUE DU DÉVELOPPEMENT EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE
Zagre Ambroise
Le sous-développement de l'Afrique subsaharienne constitue une préoccupation majeure pour les pays concernés, la communauté internationale, les milieux intellectuels et la société civile. Cet ouvrage interroge la notion de développement et envisage l'avenir de ce sous-continent vers un nouveau paradigme de développement : l'»auto-développement humain», capacité des sociétés à se développer en comptant d'abord sur leurs forces intérieures, leur capacité de création et leurs potentialités matérielles et spirituelles.
(Coll. Politique et dynamiques religieuses en Afrique, 27.00 euros, 260 p.,)
ISBN : 978-2-343-05939-6, ISBN EBOOK : 978-2-336-37427-7

LA PRÉCARITÉ QUOTIDIENNE EN AFRIQUE DE L'OUEST
Culture et développement
Ernoux Jules - Préface de Michaël Singleton
Cet ouvrage propose des tranches de vie prises sur le vif dans la population, plutôt urbaine, de Côte d'Ivoire, de Guinée et du Niger. À l'issue de 33 séjours

riches de rencontres collectives et individuelles, l'auteur s'interroge : comment vivre au jour le jour dans le manque permanent, seulement soucieux de manger à sa faim, de sauvegarder une santé précaire, de confier ses enfants à des écoles surpeuplées, de vivre dans l'insécurité d'un pays où l'État de droit n'est qu'une illusion ?
(Coll. Écrire l'Afrique, 15.50 euros, 154 p.)
ISBN : 978-2-343-05748-4, ISBN EBOOK : 978-2-336-37417-8

LE MARKETING DE RUE EN AFRIQUE
Mouandjo Lewis Pierre
Cet ouvrage, abondamment illustré d'exemples, se veut un outil pédagogique pour faciliter la compréhension de ce «Marketing de rue» tant développé par ses acteurs en Afrique. Son but est de mettre à la disposition des étudiants et responsables d'entreprises un manuel leur permettant de saisir les opportunités qui leur sont offertes par ce nouveau marché que représente la rue et où se déroulent des pratiques commerciales «agressives» et une concurrence farouche entre les entrepreneurs individuels, les grandes sociétés et les Petites et Moyennes Industries.
(Coll. Études africaines, 44.00 euros, 512 p., Illustré)
ISBN : 978-2-343-05770-5, ISBN EBOOK : 978-2-336-37547-2

L'AGENCE SPATIALE AFRICAINE
Vecteur de développement
Ouedraogo Sékou - Préface de Jean-Loup Chrétien
L'Algérie est en train de finaliser la conception de son premier satellite national ALSAT2B qui devrait être entièrement conçu par ses ingénieurs. Le Nigéria veut envoyer un astronaute dans l'espace avant la fin 2015. Qui peut le croire ? Et pourtant, l'Afrique possède des agences spatiales nationales crédibles et des organisations panafricaines qui travaillent sur le sujet. Pour utiliser efficacement ces applications spatiales au service du développement, l'auteur défend la création d'une Agence Spatiale Africaine.
(Coll. Diplomatie et stratégie, 18.50 euros, 188 p.)
ISBN : 978-2-343-05942-6, ISBN EBOOK : 978-2-336-37375-1

UN CHEF-D'ŒUVRE DES ARTS D'AFRIQUE
La plateau de Fa (golfe du Bénin), collection Christoph Weickmann Ulm, 1659
Biton Marlène-Michèle
Dans cet ouvrage, l'auteur a tenté de mener une enquête sur un plateau de divination provenant des côtes de Guinée, importé il y a 350 ans à destination du cabinet de curiosités d'un marchand d'Ulm, Christoph Weickmann. Il s'agit d'abord de replacer cet objet dans son contexte historique et culturel et de retrouver les conditions de son arrivée en Europe. L'auteur entreprend également une analyse plastique précise ouvrant des perspectives sur les modalités de représentations utilisées et l'accès à une mythologie foisonnante.
(Coll. Ethnoesthétique, 30.00 euros, 290 p.)
ISBN : 978-2-343-04282-4, ISBN EBOOK : 978-2-336-37491-8

DE LA CEAO À L'UEMOA
Ou la genèse d'une intégration sous-régionale réussie
Sawadogo Fatimata - Préface de Cheikhe Hadjibou Soumaré
Cet ouvrage est un solide argumentaire de la trajectoire de l'intégration ouest-africaine. Cette analyse historique sur les principales organisations qui ont précédé la CEAO (Communauté économique de l'Afrique de l'Ouest), se concentre sur les acquis et les insuccès de cette dernière. L'auteur analyse le passage de la CEAO à l'UEMOA (Union économique et monétaire ouest-africaine) pour mieux démontrer les grandes avancées sur le difficile chemin de l'intégration sous-régionale. Elle insiste sur le bilan positif de l'UEMOA eu égard aux nombreuses actions concrètes dans tous les secteurs de la vie socio-économique au profit des populations.
(15.50 euros, 152 p.,)
ISBN : 978-2-343-05985-3, ISBN EBOOK : 978-2-336-37437-6

CHEIKH HAMAHOULLAH – Homme de foi et résistant
L'Islam face à la colonisation française en Afrique de l'ouest
Traoré Alioune
Cheikh Hamahoullah fut l'un des principaux propagateurs du tijânisme en Afrique occidentale. Il mena un combat inlassable pour la liberté et la dignité des peuples d'Afrique pendant la période coloniale. En s'appuyant sur des documents d'archives, la tradition orale africaine et des manuscrits conservés par les fidèles et les adversaires du Cheikh, l'auteur rejette l'image d'un Hamahoullah agitateur sans culture et sans foi, que répandaient complaisamment les rapports des administrateurs coloniaux.
(34.00 euros, 404 p.)
ISBN : 978-2-343-04694-5, ISBN EBOOK : 978-2-336-37070-5

QUELLE AFRIQUE POUR LES JEUNES ?
Lettre ouverte
Barry David
Ce livre est une lettre ouverte d'un panafricaniste convaincu. Il s'adresse aux jeunes, car ce sont eux qui peuvent encore nourrir de grands rêves et qui ont encore la capacité de s'indigner. Le panafricanisme est pour l'auteur la seule voie royale qui permettra aux jeunes de retrouver une certaine cohérence, un sens et surtout de reprendre l'initiative. Cette lettre ne comporte pas de recettes mais propose une démarche en fournissant des repères.
(Harmattan Burkina Faso, Coll. L'Harmattan International Burkina Faso, 16.50 euros, 166 p.,)
ISBN : 978-2-343-06009-5, ISBN EBOOK : 978-2-336-37484-0

L'Harmattan Italia
Via Degli Artisti 15; 10124 Torino
harmattan.italia@gmail.com

L'Harmattan Hongrie
Könyvesbolt ; Kossuth L. u. 14-16
1053 Budapest

L'Harmattan Kinshasa
185, avenue Nyangwe
Commune de Lingwala
Kinshasa, R.D. Congo
(00243) 998697603 ou (00243) 999229662

L'Harmattan Congo
67, av. E. P. Lumumba
Bât. – Congo Pharmacie (Bib. Nat.)
BP2874 Brazzaville
harmattan.congo@yahoo.fr

L'Harmattan Guinée
Almamya Rue KA 028, en face
du restaurant Le Cèdre
OKB agency BP 3470 Conakry
(00224) 657 20 85 08 / 664 28 91 96
harmattanguinee@yahoo.fr

L'Harmattan Mali
Rue 73, Porte 536, Niamakoro,
Cité Unicef, Bamako
Tél. 00 (223) 20205724 / +(223) 76378082
poudiougopaul@yahoo.fr
pp.harmattan@gmail.com

L'Harmattan Cameroun
TSINGA/FECAFOOT
BP 11486 Yaoundé
699198028/675441949
harmattancam@yahoo.com

L'Harmattan Côte d'Ivoire
Résidence Karl / cité des arts
Abidjan-Cocody 03 BP 1588 Abidjan 03
(00225) 05 77 87 31
etien_nda@yahoo.fr

L'Harmattan Burkina
Penou Achille Some
Ouagadougou
(+226) 70 26 88 27

L'Harmattan Sénégal
10 VDN en face Mermoz, après le pont de Fann
BP 45034 Dakar Fann
33 825 98 58 / 33 860 9858
senharmattan@gmail.com / senlibraire@gmail.com
www.harmattansenegal.com